

Master 2 Histoire, Civilisation, Patrimoine

***La forêt de Marly et la Grande Guerre, de 1875 à nos jours :
administration, exploitation, économie, aménagements et
patrimonialisation***



TETART Jules-Louis, *CRP de L'Isle Adam. En forêt, bois pour l'intendance et la confection des pieux pour la défense des tranchées*, plaque de verre, 1915. ECPAD. URL : <https://imagesdefense.gouv.fr/fr/crp-l-isle-adam-en-foret-bois-pour-l-intendance-et-la-confection-des-pieux-pour-la-defense-des-tranchees-legende-d-origine.html>

Sous la direction de Madame Agnès TACHIN, Maîtresse de conférences en histoire contemporaine

Sommaire

Remercîments.....	5
Bilan historiographique et intérêt du sujet.....	6
Avant-propos.....	6
Bilan historiographique de l’histoire environnementale.....	6
Une création états-unienne.....	6
Le tournant des années 1990.....	8
En France, un champ nouveau pour une histoire ancienne.....	11
Bilan historiographique des forêts en France.....	13
Bilan historiographique de la Grande Guerre et du camp retranché de Paris.....	17
La place de mon sujet dans ces historiographies.....	19
Les champs historiographiques abordés.....	19
Les spécificités de ce sujet.....	21
Démarche, méthodologie et évolution du mémoire.....	23
Définition du sujet.....	23
Genèse du sujet et choix du thème.....	23
Démarche, méthodologie de travail et recherches de sources pour mon sujet.....	25
Structuration et évolution des parties du sujet et problématisation.....	28
Difficultés et facilités rencontrées.....	30
Conclusion.....	33
<i>La forêt de Marly et la Grande Guerre, de 1875 à nos jours : administration, exploitation, économie, aménagements, patrimonialisation.</i>	34
Introduction.....	34
Histoire générale de la forêt de Marly des origines à aujourd’hui.....	34
La Grande Guerre, Une période oubliée de la forêt de Marly.....	36
I) Le bois de la forêt de Marly au service des civils	39
A) Les ventes, prix, réglementations, délits et charges en forêt de Marly.....	39
1) Le déroulement des ventes de bois et la question des prix d’adjudication.....	39
2) La stricte réglementation d’exploitation des forêts et la question des délits forestiers.....	43
3) Les charges d’exploitation : la participation à l’entretien des forêts.....	46
B) Les résultats des ventes en forêt de Marly (1904-1918).....	48
1) 1904-1913 : des ventes routinières et constantes.....	48
2) 1914-1918 : le déséquilibre crée par l’entrée en guerre de la France.....	55
C) Les besoins des communes en bois de feu durant la guerre.....	63
1) La pénurie de bois et les délits commis par la population.....	63

2) La délivrance de bois de chauffage pour les civils et les conditions d'exploitations imposées par l'administration des Eaux et Forêts.....	68
3) Un dispositif aux effets contrastés.....	72
Conclusion de la première partie.....	74
II) Le bois de la forêt de Marly au service de l'armée et l'interaction entre l'administration des Eaux et Forêts et les militaires.....	76
A) Le bois au service de l'armée	76
1) Des premières exploitations sous-traitées	76
2) Un besoin croissant en bois	80
B) Les relations conflictuelles entre les Eaux et Forêts et les militaires	94
1) Des administrations lentes et en tension pour exploiter la forêt	94
2) Les délits commis par les militaires en forêt	98
C) Le Bilan de la Grande Guerre pour la forêt de Marly.....	101
1) La somme des bois prélevés en forêt de Marly	101
2) La forêt de Marly sur le plan national	103
Conclusion de la deuxième partie.....	105
III) Le camp retranché de Paris en forêt de Marly : Aménagements, reconversions et patrimoine.	107
A) Le camp retranché de Paris et la forêt de Marly	107
1) Le camp retranché de Paris : le choc de 1870 et le projet Séré de Rivières.....	107
2) Aménager la forêt de Marly et ses environs de 1875 à 1881	109
B) L'extension du Camp Retranché de Paris en forêt de Marly et la reconversion du fort et des batteries	119
1) La nouvelle extension des positions de Marly puis le désarmement progressif	119
2) Préparer la guerre de demain à Marly : l'artillerie spécialisée.....	125
C) Un riche patrimoine oublié	129
1) Les ouvrages du secteur 8 dans les environs de Marly de 1918 à aujourd'hui.	129
2) Le référencement et l'évaluation de l'état actuel des ouvrages	131
3) Quel avenir pour ce patrimoine ? Les enjeux de la conservation du CRP.....	136
Conclusion de la troisième partie	143
Conclusion générale.....	145
Annexes	147
Sources	171
Bibliographie.....	174

© Charles Naissant — Ce mémoire est mis à disposition pour consultation et recherche, mais reste protégé par les droits de propriété intellectuelle de son auteur. Toute reproduction, diffusion ou réutilisation, même partielle, du texte, des données, des analyses ou des illustrations doit obligatoirement faire mention de l’auteur et de la source.

Remercîments

Avant toute chose, je me dois de remercier toutes les personnes qui m'ont accompagnées et aider au cours de ces deux années de rédaction de mon mémoire.

En premier lieu, je remercie Madame Agnès Tachin, ma directrice de mémoire qui m'a accompagné tout au long de mes recherches et de la rédaction. Le suivi régulier en première année m'a permis d'acquérir les bases nécessaires pour réaliser un travail de recherche ordonné. La deuxième année a été l'occasion d'enquérir davantage d'autonomie, étant donc reconnaissant de la confiance placée dans mon travail personnel. C'est aussi pour moi l'occasion de remercier l'équipe enseignante de Cergy-Paris université qui m'ont aidé à progresser dans mes analyses et ma rédaction de ce mémoire.

Mes recherches documentaires ont été l'occasion de rencontrer de nombreuses personnes, notamment aux archives départementales des Yvelines. Je remercie le personnel ayant pris le temps de m'aider dans mes recherches, notamment à mes débuts lorsque la recherche archivistique m'était encore inconnue.

Je pense également au président de la société historique du Vieux Marly, Xavier Loiseleur Des Longchamps, qui m'a aimablement fourni des documents de l'association, dont leur revue de 2016 pour m'aider dans mes travaux de recherches.

Mon travail sur le patrimoine militaire a été l'occasion de faire connaissance avec de nombreux passionnés qui ont toujours été volontaire pour m'éclairer. Ainsi, je pense à Michel Souquet qui m'a permis de réutiliser certains de ses passionnant travaux sur l'artillerie spécialisée à Marly. De même, je remercie Emmanuel Faye, passionné de fortification militaire qui m'a fourni les emplacements exacts de certains ouvrages sans quoi, je ne les aurais pas trouvés. Cela est d'autant plus notable que dans le domaine de l'urbex, il est rare de diffuser les emplacements des sites abandonnés pour éviter les dégradations de personnes mal intentionnées. Aussi, je n'oublie pas Timothy Hannem pour les diverses informations qu'il m'a fournis et sa permission pour la réutilisation de ses documents.

Premier soutien dans mes études, merci à mes parents d'avoir accepté de relire ce mémoire, nous connaissons tous l'importance d'un œil néophyte pour évaluer la compréhension globale du mémoire.

Bilan historiographique et intérêt du sujet

Avant-propos

Le bilan historiographique ci-dessous à propos de l'histoire environnementale est une synthèse de l'article « L'histoire Environnementale : Origines, Enjeux et Perspectives D'un Nouveau Chantier » publié dans la Revue d'histoire moderne & contemporaine et écrit par Fabien Locher et Grégory Quenet. Fabien Locher est chercheur au CNRS et est spécialisé en histoire environnementale. Grégory Quenet est quant à lui professeur des universités et également spécialisé en histoire environnementale. Ainsi, toutes les idées reprises et proposées dans cette est le fruit de leur travail.

Bilan historiographique de l'histoire environnementale

Une création états-unienne

L'histoire des forêts durant la Grande Guerre est un thème qui s'inscrit dans le champ de recherche plus large de l'histoire environnementale. Celle-ci est née aux États-Unis à la fin des années 1960, dans le contexte de la *New Left History*, avec des pionniers comme Roderick Nash, qui publie en 1967 *Wilderness and the American Mind* et en 1968 *The American Environment : Readings in the History of Conservation*, donnant une place centrale des éléments naturels. Pour eux, il est important d'écrire l'histoire depuis le bas et de ce qui est invisible, oublié, opprimé, ce qui comprend donc la terre, la nature, les biotopes. Des travaux d'Histoire environnementale sont déjà publiés au début du XXème siècle mais ne s'inscrivent pas dans la démarche de l'environnementalisme militante et consciente à grande échelle que l'on observe dans les années 1960. Nous pouvons malgré tout citer certaines figures du début du XXème siècle dont John Muir et son livre *Our National Parks* (1901), ou encore Gifford Pinchot *The fight for conservation* (1910).

Les deux premiers succès de cette nouvelle pensée sont le *Earth Day* du 22 avril 1970, une grande manifestation qui réunit 20 millions de personnes ainsi qu'en août 1972, avec un numéro spécial de la *Pacific Historical Review* et un article de Roderick Nash. Cela marque le début de la montée de l'environnementalisme sur les campus de la côte ouest. C'est aussi à cette période que l'on situe la naissance de l'histoire environnementale. Dans cette dynamique, John Opie

édite en avril 1974 une lettre d'information en histoire environnementale, suivie de la création d'une revue, l'*Environmental Review*, à l'automne. En 1977, l'*American Society for Environmental History* est fondée, rassemblant des intellectuels. Un champ prenant tout son sens dans un pays qui s'est constitué récemment sur des terres encore sauvages à l'échelle de l'histoire. Il faut cependant tempérer cette dynamique puisque ces travaux se basent sur des écrits plus anciens dont des publications sur l'histoire des forêts. Aussi, l'intérêt du public demeure limité à de jeunes étudiants sensibles à ces questions et avec une revue qui manque de disparaître à plusieurs reprises. De plus, il n'existe à cette époque-là aucun poste universitaire dédié à l'histoire environnementale. Les seuls campus acceptant d'accueillir ce type de recherche sont ceux de l'University of California et de l'University of Kansas.

Avec les années 1980 un second souffle prend forme avec de nouveaux chercheurs et dont les œuvres sont encore aujourd'hui des classiques de l'histoire environnementale. Le manque de visibilité est compensé par une forte dynamique de la part des acteurs de ce champ d'étude qui investissent beaucoup de leur temps dans leurs recherches et pour créer une structure claire pour cette nouvelle discipline. Aussi, certaines publications croisant travail scientifique et enquêtes journalistiques, permettent de structurer l'histoire environnementale et aide à la diffusion auprès du public. Des historiens comme Richard White et William Cronon écrivent l'histoire de différentes régions des Etats-Unis en choisissant d'étudier l'évolution écologique de ces milieux et impliquant directement l'Homme avec la nature les rendant indissociables. Carolyn Merchant propose très tôt d'écrire une histoire environnementale attentive au genre croisant alors un autre champ d'étude en pleine essor également. Stephen Pyne écrit quant à lui une histoire totale du feu allant du phénomène physique à la symbolique en passant par ses utilisations.

En 1985, l'historien états-unien Richard White veut démontrer qu'un nouveau champ, celui de l'histoire environnementale, est en train de se construire. Sa bibliographie démontre notamment qu'il existe de nombreux travaux antérieurs à la création de ce nouveau champ. Ainsi, nous pouvons y découvrir des travaux sur l'histoire des forêts et des services forestiers, une histoire des parcs nationaux, des travaux sur les mouvements de conservation et préservation, l'irrigation et la maîtrise de l'eau, l'étude des techniques agricoles ainsi des recherches sur les paysages naturels et la géographie historique. Ces études sont cela dit plutôt techniques et économiques et sociales à l'inverse de ce qui se développe dans les années 1960 comme évoqué plus haut.

Entre 1985 et 1990, de nouveaux objets d'étude sont abordés dont la surpêche et la disparition des ressources marines, la pollution de l'air, les conséquences de l'expansion urbaine, l'histoire du genre et de l'environnement, l'histoire environnementale de l'industrie. C'est également à cette période que les premiers travaux sur des aires africaines et asiatiques commencent à émerger. Nous pouvons ainsi évoquer les études sur la chasse et le braconnage en Afrique ou encore sur les forêts en Inde.

Plusieurs leçons se dégagent de ce deuxième moment de l'histoire environnementale états-unienne. Le champ s'est constitué par l'invention de nouveaux objets plus que par des méthodes et des concepts rendant ces travaux impactant et concret en s'inscrivant dans le présent. Peu à peu, les termes « nature » et « geographical » cèdent la place à « ecological » et « environmental » dans le cadre académique signe des mutations mais aussi d'un regard nouveau sur ce champ, d'une meilleure définition et d'une meilleure acceptation.

Lorsque commencent à paraître les premiers signes de reconnaissance de la part des historiens, à la fin des années 1980, l'histoire environnementale souffre d'une reconnaissance moindre que d'autres nouveaux champs d'étude dont notamment l'histoire des femmes et l'histoire des minorités. L'histoire environnementale n'a pas réussi à se démarquer clairement et proclamer une place à part entière suscitant l'impression que, dans la défense des opprimés, les non-humains passeront toujours après les femmes et les minorités. En 1995, Alfred Crosby reproche à l'histoire environnementale d'être une secte, avec son association, l'AAEH, et son journal, écrivant et parlant pour elle-même, sans influencer le cœur de la communauté historienne. Cette marginalité institutionnelle et les vives critiques influencent le manque de visibilité des travaux et crée un retard face à d'autres champs, qui eux, sont mis en avant. Mais cette marginalité perd fin dès la décennie suivante et est marquée par de profonds changements.

Le tournant des années 1990

À partir des années 1990, l'histoire environnementale connaît un élargissement significatif, à la fois en termes de reconnaissance et d'internationalisation de ses objets de recherche, entraînant une série de recompositions. Cette ouverture vers les mondes non-américains prend deux formes : l'une critique et contestataire, l'autre plutôt souple et intégrative. Il faut également noter qu'il existait par le passé des appels à une vision plus globale, notamment de

la part de Donald Worster dès 1982. Selon lui, l'histoire environnementale ne se limite pas aux États-Unis, mais trouve ses racines dans d'autres pays, avec des dénominations différentes et antérieures comme en France et en Angleterre.

Dans le même temps, on constate aux États-Unis qu'il y a une confusion entre environnement et environnementalisme amenant certaines personnes à critiquer cette approche. L'un des premiers exemples est la critique de Ramachandra Guha qui mène une remise forte en question de l'environnementalisme américain, en pratiquant la méthode d'analyse décentrée depuis le Tiers-Monde et dans ce cas, en Inde. Selon lui, le concept de wilderness, dont l'origine est purement américaine, a été promu à tort comme une valeur universelle et placer les États-Unis comme la référence mondiale. Sans aucun fondement historique ni scientifique, les chercheurs Étasunien laisseraient paraître qu'il existe dans le monde, et notamment dans le tiers-monde, une conception plus respectueuse de la nature. En Europe, l'historien britannique Richard Grove apporte une critique similaire qu'il publie dans sa revue « Environment and History » en 1995. Il met en évidence que l'histoire environnementale étasunienne n'est qu'une pratique nationale parmi d'autres, à côté de celles de l'Inde, de la France et de l'Angleterre. La revue se positionne ainsi comme un décentrement par rapport aux États-Unis en élargissant ses champs d'étude à de nouvelles aires géographiques dont notamment l'Afrique, l'Asie et Amérique du Sud. De plus Richard Grove insiste sur le croisement des différentes disciplines historiques et cherche à créer des ponts avec des institutions comme celles de New Delhi.

Grove va plus loin dans sa démarche et critique Roderick Nash et ses collègues, les accusant de s'être appropriés un terme utilisé antérieurement dans d'autres disciplines sans même en reconnaître les racines plus anciennes. Pour Richard Grove, la création de l'« Environmental Review » en 1976 qui se voulait être le symbole fondateur de l'histoire environnementale n'est au final qu'un cas isolé qui manque d'une vision globale.

Les années 1990 marquent également un tournant théorique. William Cronon écrit un article fondateur, *The Trouble with Wilderness : Or, Getting Back to the Wrong Nature*. Sa thèse centrale est que la nature elle-même est une construction sociale et que l'environnementalisme est une vision erronée de la nature. Cela provoque immédiatement de vives réactions et critiques au sein des scientifiques de la discipline. Ce texte marque ainsi le début d'un profond changement ouvrant la voie à une nouvelle forme d'analyse qui n'avait pas encore été abordé jusqu'ici. Le succès de cette discipline sur le vieux continent ainsi qu'ailleurs dans le monde accentuent cette évolution tout comme son ouverture sur de nouveaux champs créant une

interdisciplinarité. Le monopole de l'histoire environnementale de la part des chercheurs étasuniens n'existe plus. Cette évolution se distingue par une séparation entre l'histoire environnementale et l'environnementalisme. Cela dit, un sentiment d'inachevé persiste parmi les historiens de l'environnement, qui déplorent que leur champ d'étude n'ait pas encore s'impact sur la façon dont l'histoire est écrite de manière générale. Ces chercheurs se sentent restreints à une section spécifique, loin de la reconnaissance l'histoire académique.

L'une des principales difficultés à cette reconnaissance sont les multiples approches théoriques et méthodologiques au sein des chercheurs en histoire environnementale. La discipline n'a jamais bénéficié d'une définition claire et les méthodologies appliquées sont hétérogènes. Face à cette difficulté, diverses propositions théoriques émergent. Richard White propose une histoire de la nature nationale et une réflexion plus approfondie sur les dimensions spatiales de l'histoire environnementale. Edmund Russell quant à lui souhaite une histoire évolutionniste qui considère l'évolution des espèces non humaines. Enfin, Sverker Sorlin et Paul Warde proposent de s'intéresser aux méthodes de production du savoir environnemental avec une analyse sociale et politique.

En parallèle, de plus en plus de chercheurs intègrent ce champ de recherche faisant augmenter drastiquement les effectifs et qui s'accompagne donc d'une multiplication des pôles de recherche. L'ouverture européenne se concrétise en 1999 avec la création de l'« European Society for Environmental History », qui a pour conséquence d'élargir la communauté scientifique d'un point de vue géographiquement et aussi thématiquement. L'histoire environnementale s'étend ainsi à d'autres domaines dont la géographie historique, l'histoire rurale et agricole, ainsi que les sciences naturelles, ce qui permet de croiser les sciences sociales et sciences dures. Cette dynamique s'observe avec le nombre de publications croissantes. Ainsi, on constate qu'en Finlande et au Danemark, plus de 1000 références sont recensées entre 1994 et 2003, tandis qu'en 2006, l'ASEH comptabilise plus de 1000 membres avec de nombreux adhérents Europe.

De nouveaux objets d'étude continuent de paraître avec l'histoire de la consommation qui se complète avec les études sur l'exploitation des ressources. Des historiens comme Christine Rosen et Christopher Sellers initient l'éco-histoire des entreprises pendant que l'histoire du corps, longtemps négligée dans l'histoire environnementale, fait son apparition. L'analyse des risques et des catastrophes naturelles est également un nouveau champ d'étude. Enfin, le champ se diversifie davantage avec l'intégration d'études sur les guerres et leurs conséquences.

En France, un champ nouveau pour une histoire ancienne

En France, l'histoire environnementale est en retrait se situant derrière l'Europe du Nord, l'Inde, l'Europe du Sud et la Chine. Cela démontre une structuration tardive du champ malgré l'engagement de jeunes chercheurs pour combler ce manque. La grande diversité des approches permet de poser la question suivante : L'histoire environnementale peut-elle s'inscrire comme étant l'héritage de l'école des Annales, bien que Lucien Febvre, Marc Bloch et Fernand Braudel n'aient exercé aucune influence directe sur sa naissance aux États-Unis ? Le manque de dynamique et de travaux avant les années 2000 doit-elle être nuancée par la proximité de nombreux travaux français avec des problématiques environnementales ?

Durant les années 1990, les références aux Annales se manifestent en histoire environnementale, dans un contexte de redéfinition de ce champ. Aux États-Unis, mise à part quelques très rares exceptions, aucun chercheur n'a été influencé par l'école des Annales et les travaux Français. De plus, Geneviève Massard-Guilbaud estime que l'imbrication entre histoire et géographie a freiné l'essor de l'histoire environnementale en France. Deux disciplines qui sont difficilement dissociables en France notamment à cause de l'organisation des cours et des concours de l'enseignement mêlant les deux ensembles. Les travaux des Annales ne restent cependant pas cantonnés à l'hexagone. L'Historien Indien, Ramachandra Guha, fait de Marc Bloch un personnage centrale de l'histoire de l'écologie.

Le mot « environnement » apparaît pour les premières fois en France dans les années 1970. Avant cela, Lucien Febvre préférait une définition plus large de « tout ce qui environne l'homme ». Il trouvait que le mot « environnementalisme » était une forme d'anglicisme avec un côté déterministe et orienté. Emmanuel Le Roy Ladurie en écrivant l'« écologie de Montaigne », reprend les idées de Lucien Febvre. Pour lui aussi, l'environnement inclut la flore, la faune ainsi que les structures familiales et la possession foncière. L'essor du mot dans le paysage académique français est indissociable de son institutionnalisation. En effet, en 1971, est créé le ministère de la Protection de la nature et de l'environnement. Au contraire des États-Unis, où l'environnementalisme est suivi de l'émergence de l'histoire environnementale, son émergence en France est perçue comme un phénomène technocratique, ayant pour conséquence la méfiance des historiens.

En 1970, la revue Annales publie un article sur l'environnement et en 1974, un numéro spécial est publié sur ce même sujet. Toutefois, ces textes ne définissent ni champ méthodologique ni

une analyse historiographique. L'article de 1970 réalise une approche climatique, tandis que l'introduction de 1974 dénombre des objets de recherche sans véritablement structurer un corpus disciplinaire. Ces avancées partielles ont ensuite été interprétées à travers le prisme de la géographie vidalienne, considérée comme une des possibles raisons de l'intérêt des historiens français pour les paysages et l'histoire rurale. Marc Bloch avait cependant exprimé des réserves vis-à-vis de cette méthode. Trois évolutions vont limiter la portée des premières tentatives françaises en histoire environnementale. Tout d'abord, Emmanuel Le Roy Ladurie opère un tournant avec son concept d' « histoire sans les hommes », créant une séparation entre une histoire climatique quantitative et une histoire humaine qualitative et interprétative. Cette séparation implique que les historiens soient chargés des représentations de la nature, tandis que l'étude des facteurs naturels est confiée à d'autres disciplines.

De plus, Georges Bertrand propose la notion d'histoire écologique, une analyse des relations entre les milieux naturels et la société humaine à l'échelle de communautés locales. Ce modèle accorde une place centrale à la géographie. Enfin, le développement de l'histoire des mentalités comme nouveau champ contribue à invisibiliser l'histoire environnementale. Un exemple concret est le volume « La Nouvelle Histoire » de 1978. L'entrée « Environnement » est correspond à un simple renvoi vers la « Géographie historique ». Cela va à l'encontre des approches anglo-saxonnes, qui insistent davantage sur les crises et les dégradations écologiques s'inscrivant dans une histoire plus globale. Ce phénomène permet aussi de comprendre pourquoi les géographes français seront plus impliqués dans cette discipline que les historiens français pendant les décennies qui suivent.

Dans les décennies suivantes, les travaux historiques portant sur l'environnement en France sont souvent en décalage avec l'histoire environnementale anglo-saxonne. Cela étant, trois grands courants se dégagent. Le premier s'intéresse à la bio-physico-chimiques et aux transformations sous l'effet des sociétés humaines. Cela est avant tout abordé par les sciences dures et reçoit un soutien du CNRS. La deuxième approche, issu des collaborations interdisciplinaires, étudie les structures économiques et sociales et les représentations culturelles tout en se voulant plus synthétique. Enfin, la dernière approche regroupe des travaux sur les forêts, les paysages, les pollutions ou encore les épidémies et ne revendique pas une affiliation explicite à l'histoire environnemental.

Il n'est pas question de dire que les historiens ont pratiqué l'histoire environnemental sans le savoir. Cela souligne néanmoins de nombreuses difficultés. La reconnaissance institutionnelle

de l'histoire environnementale en France a été faible ce qui a freiné son développement et limité sa portée à l'international. Par le manque de structuration disciplinaire, les grandes références bibliographiques restent largement dominées par la production anglo-saxonne. Enfin, les travaux français sont souvent locaux et micro-historiques, ce qui s'articule difficilement avec les perspectives globales des anglo-saxons.

Malgré ces difficultés, on remarque de plus en plus une convergence entre l'histoire environnementale anglophone et les travaux français. Si l'histoire rurale, la géographie historique ou encore l'histoire des représentations ont longtemps constitué des champs d'étude distincts, leur rapprochement avec l'histoire environnementale permettrait une vision historiographie plus large, ce qui est souhaitable.

Bilan historiographique des forêts en France

Concentrons-nous à présent sur l'une des branches de ce champ historique : celle de la conservation et de la préservation des espaces naturels. C'est dans cette branche que se trouve une autre sous-catégorie, l'histoire des forêts.

Les travaux sur l'histoire de la forêt française sont anciens, plus que la création de l'histoire environnementale en tant que discipline reconnue. Pour illustrer cela, nous pouvons citer *La forêt et la guerre* écrit par le forestier Charles Guyot et publié en 1917. Ce dernier dresse un premier portrait des désastres de la guerre sur les forêts françaises alors même que le conflit se poursuit. Ce manque de recul ne l'empêche pourtant pas d'avoir une analyse pertinente sur les conséquences à long terme pour les espaces forestiers, et notamment ceux situés au Nord-Est du territoire national. Le livre *Histoire des forêts françaises : De la Gaule chevelue à nos jours* publié en 2019 reprend de nombreuses illustrations et propos des cours de Gustave Huffel, professeur de l'école des eaux et forêts de Nancy en 1925. Michel Deveze, historien français publie en 1961 *La vie de la forêt française au XVI^e siècle*. L'histoire des forêts est donc un champ actif tout au long du début du XX^e siècle et l'historiographie environnementaliste des Etats-Unis n'est pas à l'origine des travaux français. Il faut aussi considérer que les objectifs et les propos ne sont pas les mêmes. En effet, l'histoire environnementale des Etats-Unis est très politique et même militante et est liée à des inquiétudes contemporaines comme cité précédemment. En France, cette histoire de la forêt est à but éducatif ainsi que formatif dans les

écoles de forestiers. Aussi, cette histoire émet des constats mais n'est pas là pour alerter sur une quelconque dégradation du milieu mise à part dans des cas spécifiques comme avec le livre de Charles Guyot qui fait l'état des lieux d'un moment précis. De plus, le XX^e siècle en France est une période prospère pour la forêt puisque sa superficie augmente tout au long du siècle et ce, jusqu'à aujourd'hui. En effet, la superficie de l'espace forestier était d'environ 10 millions d'hectares en 1908 contre 17,5 millions d'hectares aujourd'hui, soit près d'un tiers de la superficie de l'hexagone.¹

Pour ce qui est des premiers travaux pouvant ressembler à ce qui est fait en histoire environnementale Andrée Corvol est l'une des pionnières en France avec ses recherches sur la forêt. Parmi ses ouvrages majeurs, on peut citer *L'Homme aux bois : histoire des relations entre l'homme et la forêt, du Moyen Âge à nos jours* (1987). Au-delà de cette histoire sur le temps long des relations entre l'Homme et la forêt, Cet ouvrage met notamment en lumière la rupture entre l'homme et la forêt à l'air industrielle ainsi que le paradoxe entre l'intérêt des populations urbaines d'aujourd'hui pour la forêt et en même temps leur méconnaissance du milieu forestier. Bien que rédigé en 1987, cette critique semble toujours valable de nos jours. Ce livre est suivi de nombreuses publications telles que *La forêt : perceptions et représentations* (coécrit avec Paul Arnould et Micheline Hotyat, 1997) qui paraît dans une période où l'historiographie s'oriente sur l'histoire de représentations, des symboles, ce livre, s'inscrivant dans une démarche de l'histoire de la forêt sur le temps long mais aussi court. Le livre met aussi en évidence les différences de regard entre le forestier et le public. Ce livre multiplie les propos le rendant à la fois riche mais sans réel fil conducteur. Nous pouvons aussi citer *Forêt et guerre*, publié en 1994, avec la participation du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises. Ce dernier, créé en 1981 a permis de rassembler plusieurs chercheurs et de stimuler les travaux sur la forêt avec une réflexion permanente sur les manières d'aborder ce sujet. Surtout, ce groupe rassemblant de nombreux chercheurs se sont intéressés aux travaux anglo-saxons permettant des premières connexions. Pour en revenir au livre *Forêt et guerre*, celui-ci dresse un panorama total de l'utilité de la forêt durant la guerre à travers l'histoire. Ainsi, nous découvrons à travers cet ouvrage que l'espace forestier est un lieu propice aux ressources nécessaires aux armées, mais qu'il est aussi un espace stratégique. L'ouvrage va plus loin et nous proposant aussi des études de cas la reconstruction des forêts après-guerre ainsi que cet espace comme lieu de mémoire. Par ce recueil d'étude de cas diverses, ce livre parvient à couvrir les nombreuses

¹ IGN, *La forêt française continue à gagner du terrain mais subit lourdement les effets du changement climatique*, 10 octobre 2024. URL : <https://www.ign.fr/reperes/la-foret-francaise-en-2024>

thématiques liées à la forêt en guerre bien qu'un déséquilibre sur les périodes étudiées se ressent. La partie concernant la reconstruction de la forêt met notamment l'accent sur les conséquences de la Première Guerre mondiale, en général le XX^{ème} siècle, et aucunement sur d'autres périodes historiques.

Au tournant des années 2000, de nombreuses publications sur l'histoire totale de la forêt voient le jour à l'image de *La forêt, ressource et patrimoine* de Marc Galochet (2006), *La forêt, un espace aux utilités multiples* de Gérard Buttoud (2003). Ce dernier met en évidence les mutations et les défis pour la forêt et la société française au tournant de ce nouveau siècle que soit d'un point de vue des ressources, de l'écologie, de l'économie, de ses acteurs ou encore comme lieu d'agrément pour les promeneurs. Nous pouvons aussi citer *Une histoire de la forêt* de Martine Chalvet (2011). Autant d'ouvrages qui explorent ce milieu sous diverses approches et sur le temps long. Par ailleurs, l'histoire de la forêt ne saurait être complète sans prendre en compte l'homme qui y travaille. Ainsi, des publications se consacrent spécifiquement à l'administration des Eaux et Forêts, prédécesseur de l'ONF telles que, *Les eaux et forêts du 12^{ème} au 20^{ème} siècles* de Louis Bourgenot publié en 1987 mettant en avant la richesse des archives des Eaux et Forêts ou encore l'article « Le métier de forestier : entre rationalité et sensibilité » de Benoît Arnould et Benoît Boutefeu publié dans la *Revue forestière* en 2006.²

Avec le centenaire de la Grande Guerre, un renouveau historiographique s'opère, générant de nombreux travaux sur cet événement. Cet événement revu sous l'angle des forêts est réalisé par Jean-Paul Amat, professeur émérite de géographie, autre nom important dans ce champ historique. Jean-Paul Amat publie en 2015 *Les forêts de la Grande Guerre de 1914 à nos jours : histoire, mémoire, représentations*, un ouvrage qui s'impose comme la référence sur les questions de l'espace forestier durant la Première Guerre mondiale. Cet ouvrage très documenté et visuel de 548 pages explore les forêts de la Grande Guerre sous ses multiples aspects. C'est en lisant ce livre que l'on comprend tout le sens du sous-titre « de 1815 à nos jours » démontrant que la forêt représente des enjeux à long terme, que ce soit en amont comme en aval. L'ouvrage s'axe principalement sur les forêts la zone des armées ayant vécu les combats ainsi que les prélèvements importants pour les besoins de l'armée. Dans une logique chronologique, la première partie du livre est dédiée à la militarisation de la forêt après la guerre franco-prussienne de 1870, mettant en avant le rôle défensif des espaces forestiers en support des

² BOUTEFU Benoît, ARNOULD Paul, « Le métier de forestier : entre rationalité et sensibilité » In : *Revue forestière française*, n°1, 2006. pp.61-72.

ouvrages militaires. La seconde partie de l'ouvrage est dédiée à la forêt pendant la guerre. Nous pouvons retenir les études de cas très précises et chiffrées sur des forêts ayant subi des destructions massives et / ou des prélèvements effrénés pour les besoins de l'armée. En dernière partie, la conséquence et solutions post Première Guerre mondiale sont abordées. Les questions environnementales ainsi que de reboisement d'hier et aujourd'hui se mêlent à celles de la mémoire de ces lieux. La grande force de ce livre est l'approche transdisciplinaire permettant d'enrichir les problématiques, les angles de vue et les réponses à ce sujet. À ce titre, ce travail de Jean-Paul Amat a été salué par les universitaires ainsi que par les forestiers, voyant en ce livre un hommage à ces forêts de la Grande Guerre et aux hommes qui y sont liées. Ce livre est selon moi un modèle méthodologique pour mon mémoire en plus des nombreux chiffres et informations clefs qu'il possède.

Enfin, en s'intéresse plus spécifiquement à l'histoire des forêts et de la Grande Guerre, il est intéressant de constater que la majorité des chercheurs travaillant sur ce sujet sont des géographes. Parmi eux, on peut citer Jean-Paul Amat, Jean-Yves Puyo, Hugh Clout, Pierre-Louis Buzzi ou encore Rémi De Matos Machado. Il faut également mentionner les nombreux travaux issus des sciences dures sur la re végétalisation des milieux forestiers détruits. Toutefois, il serait erroné d'affirmer que cette question est exclusivement réservée aux géographes, tant l'application de la méthode historique est indispensable pour produire des recherches approfondies sur ce passé.

Il ne faudrait cependant pas réduire l'histoire des forêts à une simple branche de l'histoire environnementale comme nous l'étudions depuis le début. Cet angle d'approche pour ce sujet est avant tout motivé par les questions et problématiques contemporaines abordées dans la recherche scientifique. Il est aujourd'hui impossible d'ignorer la dimension environnementale peu importe l'angle d'approche, ces questions auront toujours une place qui leur seront dédiées dans les nouvelles publications. La forêt reste cependant indissociable d'autres champs de recherche qui sont, pour la plupart, tous plus anciens que l'histoire environnementale. Ainsi, nous pourrions dresser une liste non exhaustive de ces différents champs que l'histoire forestière contient. Ainsi, nous pourrions aborder cette histoire sous l'angle de l'histoire sociale, l'histoire économique, l'histoire politique et administrative, l'histoire culturelles et des représentations, l'histoire des techniques, histoire du droit forestier, l'histoire de la guerre et même l'archéologie puisque cet espace qui conserve particulièrement bien les vestiges sous le couvert des arbres et autres végétaux.

Cela étant, de nombreux ouvrages sont toujours publiés aujourd'hui selon des approches ne prenant pas pour base l'histoire environnementale mais ne pouvant pour autant pas l'ignorer comme en témoigne l'ouvrage de Daniel Perron, *La forêt française, une histoire politique* (2021). Ce livre se consacre notamment à la dimension politique et juridique qu'à la forêt jusqu'au sien du pouvoir ou des hémicycles. Il est porté une attention particulière à ces espaces qui ont traversé les nombreux régimes politiques qu'a connu la France.

Bilan historiographique de la Grande Guerre et du camp retranché de Paris

La Grande Guerre est une historiographie incontournable de ce mémoire. Très dense et fournie, il serait bien difficile de faire une présentation exhaustive de ce champ. Cela est d'autant plus compliqué que la production d'ouvrage sur ce thème ne faibli pas et a même été accentué il y a un peu plus de dix ans avec les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale. Le bilan est clair, à l'aube de l'année 2018, environ 15 000 ouvrages seulement en France abordent cette hémistique.³ Si nous prenons l'angle chronologique de cette historiographie, cinq périodes distinctes se dégagent selon Rémy Porte. La première correspond aux années de guerre mettant en avant une histoire patriotique, glorifiant le sacrifice des soldats, héros nationaux ainsi que des témoignages de la difficile vie des poilus. La fin de la guerre ouvre une nouvelle période avec la publication une première revue spécialisée sur le conflit, la *Revue d'Histoire de la Guerre Mondiale* publié chez Payot. De nombreux témoignage d'anciens combattants sont compilés et l'on s'intéresse déjà au rôle des civils durant le conflit mais reste centré sur la nation française. Cette période prend fin à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Cette troisième période post 1945 correspond à un appauvrissement des publications, ces dernières étant d'avantages centrées sur le dernier conflit mondiale en date. L'approche du cinquantenaire de la Première Guerre mondiale relance les publications avec des approches plus sociales en étudiant les conséquences sur les Hommes, les familles, une histoire par le bas qui témoigne des questionnements sociaux des années 1960 en Occident. Vers les années 1980, une nouvelle période s'ouvre. Inspiré de l'histoire anglo-saxonne, l'histoire culturelle de la Grande Guerre émerge. Violences, deuils, brutalisations, mentalités sont abordés. Nous pouvons penser au

³ PORTE Rémy, « Historiographie de la Grande Guerre : tentative de bilan en fin de centenaire », In : *Revue Défense Nationale*, 2018/9 N° 814, 2018. p.70-75. URL : <https://shs.cairn.info/revue-defense-nationale-2018-9-page-70?lang=fr>

livre de Jean-Jacques Becker *Comment les Français sont entrés dans la Guerre* ou encore à celui de Stéphane Audoin-Rouzeau, *14-18. Les combattants des tranchées*. Finalement, l'aspect tactique et technique de la guerre est totalement délaissé, laissant davantage place à l'Homme et la société. Cette façon de raconter la Première Guerre mondiale se perçoit au-delà de la production scientifique puisque les films sur ce même thème abordent les mêmes problématiques. Les années 2000 et l'anticipation du centenaire coïncident avec une nouvelle période proposant une histoire globale de la Grande Guerre. En 2004, Antoine Prost et Jay Winter publient *Penser la Grande Guerre*. Un essai d'historiographie, qui tente de dépasser les clivages nationaux. L'étude permet de mettre en lumière des historiographies du conflit différentes selon les pays. Les traumatismes et les perceptions n'ont pas été les mêmes selon les régions du monde donnant naissance à une grande pluralité de publications. Cette cinquième période de l'historiographie de la Première Guerre mondiale a été l'occasion d'explorer de très nombreuses thématiques sans qu'il y soit une ligne directrice bien définie. Ainsi des publications, entre autres, sur la médecine de guerre, l'armement et les femmes ont pu être observées. Nous noterons bien-sûr que cette période correspond aux études environnementales sur la Grande guerre comme nous l'avons précédemment évoqué. Il faut ajouter à cela les atlas et dictionnaire qui constituent aussi une part des publications sur 1914-1918. Malgré le nombre impressionnant de publication française, Rémy Porte remarque à juste titre que les études ayant traités d'autres pays restent peu nombreuses et témoigne d'une approche toujours nationale de la Grande Guerre. Malgré tout, la dynamique de publication sur cette thématique prouve l'intérêt toujours présent en France.

Bien que cette guerre soit le contexte global de ce sujet de mémoire, un autre l'est encore davantage, il s'agit du Camp Retranché de Paris dit « CRP ». Cette thématique, une des branches d'études de la Grande Guerre est pourtant bien discrète d'un point de vue historiographique mais aussi de la mémoire, nous y reviendrons plus tard pour ce qui est de cette dernière. Le constat est très clair, une seule monographie existe sur ce sujet : *Le Camp retranché de Paris. 1792-1940* écrit par André Bourachot et publié en 2014. Il existe également une étude détaillée du CRP réalisée en 2014 par l'institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile de France ayant pour titre *Le Camp Retranché de Paris, un nouveau regard sur les franges de l'agglomération*. Ce nombre de travaux limités peut sembler d'autant plus surprenant que le CRP a une longue histoire qui ne se réduit pas à la Première Guerre mondiale et que de nombreux ouvrages de ce dispositif défensif sont toujours visible aujourd'hui. Bien sûr, il existe tout de même des travaux plus modestes sur ce sujet dont des articles scientifiques mais qui

sont pour la plupart tous datés d'il y a moins de 20 ans car motivés par le centenaire de la Première Guerre mondiale. Ainsi, nous pouvons trouver de nombreuses études archéologiques des vestiges de ce système défensif oublié pendant près de cent ans. C'est à ce titre qu'il est important de citer les travaux de Gwenaél Mercé, archéologue à l'INRAP. Ses travaux scientifiques sous la forme de plusieurs d'articles se basent sur la confrontation entre relevés de terrain et études en centre d'archives pour identifier les vestiges. Son travail invite à multiplier des études sur le CRP. Nous pouvons également citer quelques colloques sur le CRP ces dernières années. D'autres archéologues travaillent également sur cette thématique en publiant des rapports de fouilles, mais cela témoignant d'un manque d'intérêt de la part des historiens de la guerre. Un mémoire un de Master, écrit par Thomas Terrier, a été publié en 2014 avec pour titre « Le camp retranché de Paris pendant la Grande Guerre, organisation et enjeux sur le territoire de l'actuel Val d'Oise en forêt de Montmorency ». Enfin, les départements comme celui des Yvelines ont participé à la mise en lumière de ce patrimoine oublié avec la production d'un sentier pédagogique au centre de résistance des tailles d'Herblay en partenariat avec le service archéologique interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine.

La place de mon sujet dans ces historiographies

Les champs historiographiques abordés

Pour débiter ce propos, je rappelle que ce mémoire a pour sujet « *La forêt de Marly et la Grande Guerre, de 1875 à nos jours : administration, exploitation, économie, aménagements, patrimonialisation* ». Bien que s'inscrivant de toute évidence dans le champ de l'histoire environnementale et de la guerre, celui-ci peut aussi s'inscrire dans d'autres champs historiographiques que je justifierais par la suite. Ainsi, nous pouvons citer l'histoire économique, l'histoire industrielle, l'histoire politique, l'histoire comparée, la microhistoire et l'histoire des techniques entre autres.

Dans un premier temps j'aimerais aborder les deux grands courants historiographiques qui se réfèrent à mon sujet. Ainsi, l'inscription dans l'historiographie de la guerre est parfaitement logique au vu du contexte global dans lequel se situe mon sujet. De plus, l'étude porte plus précisément sur l'exploitation de produits ligneux à destination de l'armée pour soutenir ses besoins sur le front. Sur cet aspect, je me placerais dans la continuité des travaux sur la Grande Guerre puisque mon sujet n'est pas un questionnement direct sur ce conflit mais seulement le

contexte global. Pour autant, mon travail s'attardera sur les aspects défensifs de la guerre puisque la forêt de Marly est indissociable, à cette époque, de son système de fort et batteries s'inscrivant dans le dispositif du camp retranché de Paris.

Aussi, l'histoire environnementale sera abordée à travers l'observation des conséquences de ces exploitations. Sans tirer dès lors de conclusions, cette approche sera plus subtile et moins marquante que des travaux réalisés sur les destructions forestières directement sur le front. Mais je pense qu'il est important aussi, de dire que l'histoire environnementale ne doit pas forcément être une critique négative des actions humaines envers la nature mais peut également pouvoir mettre en avant les actions des hommes menées en faveur de l'environnement ou tout du moins, avec une gestion responsable. Ainsi, mon travail se placera dans une dynamique d'analyse totalement neutre mettant ce qui a été positif ou négatif pour les espaces forestiers étudiés.

En second temps, je vais également développer l'intérêt des autres champs historiographiques pouvant et / ou allant être abordés dans mon sujet. Tout d'abord, il est difficile de passer à côté de la dimension économique puisque le ministère des armées avait payé les Eaux et Forêts pour bénéficier des produits ligneux. À ces dépenses, il faut ajouter d'autres charges qui sont pertinentes à étudier pour avoir un ordre d'idée des coûts durant les temps de guerre et la fluctuation des prix allant à la hausse au fur et à mesure que la guerre s'éternise. Dans les fonds consultés, les procès-verbaux de dénombrement sont nombreux à nous renseigner sur les coûts des produits en fonction de leur nature.

L'histoire industrielle est également l'une des dimensions de ce sujet. Bien que sous-jacent, les produits des coupes en forêt ont été plus ou moins transformés à des fins militaires, soit pour la construction de tranchées et d'abris, soit pour des armes et même pour l'aviation.

L'histoire politique a également sa place dans ce sujet car les réformes au sein des Eaux et Forêts vont impacter l'exploitation du bois, souvent dans le but d'une meilleure efficacité sur le terrain et pour protéger les espaces forestiers en proie à de mauvaises gestions au début du conflit.

L'histoire comparée, autre démarche historique serait pertinente en deuxième année de master pour essayer d'étudier deux autres forêts. En effet, cette démarche permettrait d'avoir une meilleure vue d'ensemble et comprendre si la forêt de Marly s'inscrit dans un modèle d'exploitation forestière classique ou si elle est une exception vis-à-vis d'autres forêts du même secteur géographique.

Un autre champ d'étude naturellement inscrit dans ce mémoire par le choix du sujet est la microhistoire. Né en Italie dans les années 1970, cette démarche consiste à appréhender un phénomène de grande échelle par le biais d'un espace et un temps restreint, à taille humaine. Dans mon cas, la forêt de Marly est parfaitement adaptée à cette démarche puisque qu'elle est une forêt de taille modeste en faisant l'objet d'une étude spécifique.

Enfin, dernier exemple d'une liste qui pourrait être encore complétée, l'histoire des techniques. Cette dimension permettrait d'étudier dans ce cas avec quels moyens la forêt de Marly a été exploitée durant cette période, comment le bois a été transporté et quelles en sont les conséquences (environnementale, efficacité, rendement, coûts).

Ces champs se croisent et se recroisent tout en se complétant les uns avec les autres sans ordre d'importance ni hiérarchie. La forêt est un espace qui possède de multiples facettes et donc de nombreux angles pour l'interroger. Écrivant sur un sujet restreint par sa taille géographique et sa durée sur le temps, je souhaite ainsi multiplier les questionnements à travers ces champs historiographiques précédemment évoqués.

Les spécificités de ce sujet

La première des spécificités de ce sujet est l'absence d'étude sur cet espace ou une forêt équivalente dans un secteur géographique élargi. Il est donc difficile de trouver des travaux équivalents permettant d'avoir des points de repère et des comparaisons à faire. De ce fait, il s'agit d'un travail inédit qui se concentre sur un espace restreint. Pour autant, d'autres travaux sur des espaces géographiques bien définis ont déjà été réalisés, que ce soit durant la Première Guerre mondiale ou à d'autres époques. De plus, il sera question dans un second temps (en Master 2) de réaliser un travail comparatif entre l'avant-guerre et durant la guerre, pour comprendre si un changement dans le taux d'exploitation a eu lieu, rendant l'étude encore plus pertinente. Cela sera accompagné d'une étude sur l'aménagement militaire de la forêt, ce qui permet de s'interroger sur la symbiose possible entre défense du territoire et forêt et finir sur la dimension patrimoniale. Ce constat présente un avantage et une difficulté. L'avantage est de ne pas avoir à se soucier d'un quelconque plagiat sur des potentiels travaux précédents. En revanche, ce sujet présente le défaut de sa qualité ne donnant que peu de bases sur lesquelles se reposer bien que la méthodologie de d'autres travaux soit aisément réutilisable et pertinente selon moi.

La seconde spécificité de mon sujet est qu'il aborde la question de l'arrière pendant la Guerre. La question sur les dégradations des peuplements forestiers se posera donc uniquement s'il y a

une surexploitation / des mauvaises méthodes d'exploitations et non à cause de destructions violentes engendrées par les combats. Cette différence géographique engendre une pression moindre sur la forêt rendant l'analyse des conséquences environnementale plus fines et peut-être moins visibles, moins spectaculaires. Il faut également prendre en compte que, contrairement au front (zone des armées), l'espace géographique étudié était sous le contrôle de l'État (zone de l'intérieur). Ainsi, les politiques ne sont pas les mêmes et l'armée n'a pas de contrôle sur les forêts exploitées appartenant à l'État par l'intermédiaire de l'administration des Eaux et Forêts. Il y a donc une multiplication des acteurs physiques ou institutionnels auxquels il faut apporter une attention particulière pour comprendre leurs rôles.

Enfin, cette étude sur la forêt de Marly est l'occasion de travailler sur la base d'une variété de sources, ce qui n'est pas toujours le cas pour d'autres sujets, notamment ceux sur des périodes plus anciennes. En ce qui concerne les sources écrites, j'ai eu l'occasion de consulter des rapports, des procès-verbaux, des cahiers des charges, des cahiers de ventes, des correspondances administratives, des notes, des inventaires entre autres. J'ai également eu l'occasion de consulter des cartes, des plans et des cadastres. Enfin, j'ai travaillé sur la base d'archives photographiques et filmiques.

Démarche, méthodologie et évolution du mémoire

Définition du sujet

La première étape que j'estime nécessaire est la définition du sujet étudié, « *La forêt de Marly et la Grande Guerre, de 1875 à nos jours : administration, exploitation, économie, aménagements, patrimonialisation* ». Cette étape permettra de lever le doute sur mes intentions d'étude et clarifier les termes du sujet tout en donnant ses limites, tant spatiale que temporelle. En commençant par le début du titre de ce mémoire, « La forêt de Marly » représente notre espace géographique étudié. Cet espace pourra être, de temps à autres, dépassé pour des besoins de comparaison ou pour englober des aménagements réalisés dans les proches environs de la forêt. « La Grande Guerre, de 1875 à nos jours » peut sembler contre-intuitif à première vue. Nous commençons en 1875 car certains aménagements réalisés à la fin du XIX^{ème} siècle, en forêt de Marly, auront un impact sur la forêt durant la Première Guerre mondiale. De plus, cela permet de comprendre l'intérêt de l'armée pour ce secteur géographique et d'éclairer les logiques du Camp Retranché de Paris. Nous poursuivons l'histoire de ces aménagements durant la Grande Guerre et jusqu'à nos jours puisque des vestiges existent aujourd'hui, tout cela se rattache aux deux derniers mots du titre : « aménagements, patrimonialisation ». « Exploitation, administration et économie » seront des mots clés de ce mémoire car relatif à nos deux premières parties. Il sera question du prélèvement du bois en forêt de Marly, que ce soit par les civils ou les militaires, le tout, supervisé par l'administration des Eaux et Forêts. Nous étudierons les règles de ventes, les règles d'exploitation, des délits, les prix de ventes, les revenus pour l'État et les conflits entre tous ces acteurs.

Genèse du sujet et choix du thème

Le choix de ce sujet est le fruit d'une longue réflexion bien avant mon passage en Master. Dès la fin de la 3^{ème} année de licence d'histoire, j'ai réalisé une liste de différents sujets que j'aurais voulu étudier à travers mon mémoire de master. En effet, des sujets traitant d'archéologie de la Grande Guerre, du patrimoine pendant la première mondiale ou encore des questions religieuses pendant cette même période m'auraient beaucoup intéressé. Finalement, mon choix s'est porté définitivement sur les forêts de la Grande Guerre pour différentes raisons. Tout d'abord, comme cela se remarque dans ma liste de sujets de mémoire, la période de la Grande Guerre m'intéresse tout particulièrement et constituait le contexte global dans lequel je voulais réaliser une étude.

C'est une période qui m'est familière car j'ai eu l'occasion de lire de nombreux livres et articles sur cette guerre. J'ai également visité de nombreux musées, des expositions et plusieurs lieux de mémoire dont les anciens champs de bataille et des nécropoles. Ainsi, cela m'a aidé à me plonger plus facilement dans mon sujet ayant de ce fait, de bonnes bases sur le contexte du sujet. Le choix de faire une étude sur la forêt n'est pas un hasard non plus. Au lieu d'avoir suivi une filière générale au lycée, j'ai réalisé ces trois années en bac professionnel avec pour spécialités la gestion et les travaux forestiers. Bien que j'aie décidé de bifurquer de voie d'étude, j'ai voulu mettre à contribution mes connaissances sur la forêt dans ce mémoire et réaliser une étude croisant domaines qui me tiennent à cœur.

Une fois ce choix très général fait, ma première démarche a été d'affiner mon sujet. Pour cela, j'ai commencé à constituer une première bibliographie et à effectuer des premières lectures pour comprendre les grandes problématiques abordées et savoir quels avaient déjà été les sujets étudiés. Sans surprise, les travaux déjà effectués sur le thème de la forêt et de la Grande Guerre traitaient principalement des zones du front. L'exemple le plus révélateur est l'ouvrage de Jean-Paul Amat « *les forêts de la Grande Guerre de 1815 à nos jours* » car il traite principalement des forêts dans la zone des armées et parce qu'il aborde les trois grands objets d'étude liés à cette thématique qui sont l'histoire, le patrimoine et la mémoire. Il faut également ajouter à ces trois objets d'étude la dimension environnementale que l'on retrouve dans de nombreuses études, y compris dans le livre de Jean-Paul Amat. Dans un second temps, j'ai également commencé à consulter les fonds d'archives et les archives en ligne pour essayer d'avoir un premier aperçu de ce que je pouvais trouver. C'est ainsi que j'ai notamment repéré des fonds intéressants aux Archives Départementales des Yvelines, aux Archives Nationales, aux Archives de la Défense, mais aussi déjà en ligne comme sur Gallica avec des revues forestières et des documents militaires.

Comprenant à présent les enjeux, les travaux déjà effectués et les sources disponibles, j'ai décidé de revoir peu à peu l'espace géographique que j'allais étudier. En effet, si au départ mon souhait était d'effectuer une étude sur des forêts dans la zone des armées comme le département de l'Oise, pour des raisons pratiques, j'ai décidé de me recentrer sur un sujet plus local se localisant donc dans la zone de l'intérieur au niveau de l'ancien département encerclant Paris : la Seine-et-Oise. De ce fait, en choisissant cette zone géographique, mon travail n'allait pas avoir d'équivalent puisque aucune étude n'a été réalisée sur ce secteur et très peu sur les forêts de l'arrière en général. Mon attention s'est alors portée sur la forêt de Rambouillet actuellement située dans la partie sud du département des Yvelines. Très vaste et demandant de traiter de très

nombreuses sources, c'est en allant aux archives départementales des Yvelines et en consultant les fonds d'archives que mon attention s'est à nouveau portée sur une autre forêt, celle de Marly.

Cette forêt située dans le nord des Yvelines représente un espace géographique plus restreint, une proximité géographique plus proche avec mon lieu de résidence et une grande variété de sources a étudié, ce que j'ignorai encore, en partie, à ce moment-là. Ce choix a donc été le fruit d'un recentrage et d'une réduction de l'espace étudié pour que cela soit réalisable en quelques mois. Une fois ce choix définitif fait, mon travail consistait à présent étudier toutes les sources relatives à cette forêt durant la Grande Guerre.

Dans le même temps, j'ai précisé peu à peu mon objet d'étude et devant une évidence avec la géographie du sujet : celui-ci porterait sur l'exploitation des ressources forestières pour les besoins de l'armée. Cette forêt de Marly se situant sur les lignes du Camp Retranché de Paris, j'ai également inclus par la suite la dimension militaire de la forêt.

Démarche, méthodologie de travail et recherches de sources pour mon sujet

Ma première démarche pour commencer les recherches sur mon sujet a été de consulter toutes les bases de données universitaires pour savoir si un travail avait déjà été effectué sur la forêt de Marly. Ainsi, j'ai pu me rendre compte qu'aucune étude n'avait été réalisée sur ce lieu me permettant d'éviter tout souci de plagiat. Puis, j'ai cherché sur les fonds d'archives en ligne tout ce qui pouvait se rattacher de près ou de loin à cette forêt. Les archives départementales des Yvelines présentaient des fonds particulièrement intéressants puisque ce lieu regroupe tous les dépôts relatifs à l'ancien département de Seine et Oise. C'est ainsi que j'ai principalement concentré mes recherches dans ce centre d'archives en m'y déplaçant à trois reprises durant cette première année de master. Dans la série « Forêts de Seine-et-Oise : intendance des domaines du Roi et Direction générale des Eaux-et-Forêts [1775-1984] (1800-1966) : série : 7P 1-87, 8P 1-502 » une cote était particulièrement intéressante : la 8P 364 et ayant pour contenu la « Gestion des bois pendant la guerre, états des coupes exploitées par l'armée ». Concrètement, il s'agit de la cote permettant de savoir quelles ont été les forêts exploitées pendant la guerre en Seine et Oise et comportant de nombreux procès-verbaux de dénombrement, des commandes et demandes de bois, des rapports et des tableaux très détaillés de l'exploitation de certaines parcelles. En plus de cette cote, j'ai travaillé avec les cotes suivantes : 8P 383 : Coupes de bois, ventes, cahiers des charges, adjudications (1913-1917), 8P 384 : Coupes de bois, ventes, cahiers

des charges, adjudications (1917-1917), 8P 385 : Coupes de bois, ventes, cahiers des charges, adjudications (1918). Ces cotes complètent la 8P 364 car elles permettent de voir quelles ont été les parcelles retirées du marché public pour être vendue à l'armée pour les besoins de la guerre. De plus, ces cahiers comportent les réglementations de la vente des bois sur le marché. Ma démarche a donc été de prendre en photo à deux reprises tous les documents d'archives se rapportant à la forêt de Marly. Ceci réalisé, je me suis retrouvé avec plus de 300 photographies à trier sur mon ordinateur et que j'ai reclassées chacune dans des dossiers différents avec ma propre classification pour faciliter mon travail d'analyse par la suite. Cette classification de chaque photo a été l'une des parties les plus fastidieuses par le temps que cela a demandé et le manque de praticité qu'a été le transfert des photos sur l'ordinateur. Pour mon master 2, je procéderai autrement en transférant avec Google Drive mes photos et plus par câble. De plus, copier chaque photo et la coller dans le bon dossier a aussi été une procédure très lente et demandant beaucoup d'attention pour éviter de perdre une photo dans un des mauvais dossiers ou même oublier d'extraire une des photos vers un dossier.

Cette période de travail sur les archives a également été l'occasion de continuer les lectures tout en sachant mieux ce que je devais consulter pour répondre aux questions que je me posais vis-à-vis de ce que j'avais vu lors de mon passage en archives. C'est également aux archives départementales des Yvelines, lors de ma consultation d'un classeur répertoriant toutes les cotes de la série sur les forêts, que j'ai trouvé dans ce dernier une bibliographie très complète. Cette dernière comportait de nombreuses références sur les Eaux et Forêts que je n'avais pas trouvées ou pas cherchées lors de la constitution de ma propre bibliographie. Cela m'a permis de compléter mes lectures mais aussi de m'aider dans mon travail d'écriture du bilan historiographique.

Une fois que je me suis senti prêt à le faire, j'ai commencé à étudier les photos de mes archives pour en tirer toutes les informations utiles pour mon sujet. Cette partie du travail pour le mémoire, bien que très longue, a été l'une des plus intéressantes que j'ai eues l'occasion de réaliser. En effet, il s'agit de l'essence même du métier d'historien et pouvoir extraire les données, les comparer, se poser des questions, émettre des hypothèses a été très satisfaisant. Pour cela, j'ai ouvert un dossier Word et ai commencé à rédiger toutes les informations importantes qui ressortaient de ces archives. Ainsi, ce dossier comporte des informations textuelles que j'ai retranscrite, des questionnements que je me posais, des indications et annotations que je me suis faite et des tableaux pour les données numériques. Les données numériques ont été les plus longues à traiter car j'ai volontairement vérifié les calculs pour

savoir si aucune erreur n'avait été faite. De plus, la graphie de certains chiffres ou encore la dégradation du papier n'aidaient pas toujours à être efficace. Le produit de cette analyse est un document Word d'une quinzaine de pages avec un condensé de toutes les informations importantes que j'ai pu extraire des archives. Avoir réalisé ce long travail d'analyse et d'extraction de données m'a simplifié la tâche par la suite pour être efficace lors de la rédaction du mémoire sans avoir besoin de relire les sources primaires dans leurs intégralités.

En parallèle, j'ai consulté les bases de données d'archives en ligne pour trouver d'autres fonds possibles. C'est ainsi que j'ai découvert le site de l'ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense) qui m'a également fourni de nouvelles sources primaires quant à l'histoire de la forêt de Marly pendant la Grande Guerre. J'y ai ainsi découvert la présence du fort du « Trou d'Enfer », un fort construit à la suite de la guerre Franco-prussienne de 1870 pour défendre Paris. Ce qui m'a amené à m'intéresser au dispositif du camp retranché de Paris pendant la guerre de 1914-1918 ainsi qu'à son fonctionnement et sa répartition en île de France. Cela m'a permis de faire un rapprochement avec les archives des Yvelines que j'avais prises en photo et de mieux les comprendre. J'ai par exemple pu faire un parallèle entre des travaux d'aménagement dans la forêt de Marly relatif à la disposition de camp retranché de Paris et dont le fort fait bien sûr parti. Le site de l'ECPAD m'a permis aussi de découvrir que le fort du trou d'enfer avait été pendant une partie de la guerre un camp d'entraînement, de formation et de tests pour les premiers chars Français.

Toutes ces données supplémentaires m'ont permis de remettre en perspective mon sujet qui était aux premiers abords très axés sur l'exploitation de la forêt. Cela m'a fait prendre conscience d'enjeux plus importants.

Durant mes recherches, j'ai également pu m'appuyer sur des travaux déjà réalisés par amateurs passionnés, notamment le site « forum PAGES 14-18 : les combattants et l'histoire de la Grande Guerre ». L'une des pages de discussion du forum porte sur le film réalisé au trou d'enfer et que l'on peut retrouver sur le site du « CNRS Images ». Bien que peu conventionnel, cette page a été une mine d'informations intéressantes et vérifiables avec la liste des sources utilisées. Il est intéressant de se rendre compte que même des pages web difficilement trouvables peuvent grandement servir dans la démarche de recherche.

Ma démarche pour trouver des informations de plus en plus précises ont été payantes puisque en cherchant sur YouTube des potentiels contenus sur le fort du Trou d'Enfer et sur la forêt de Marly, j'ai découvert qu'il existe une société historique à Marly-le-Roi portant le nom de « la

société historique du Vieux Marly ». C'est ainsi que j'ai visionné une vidéo de présentation du fort et que j'ai découvert par extension qu'une exposition avait eu lieu en 2016 dans l'ouvrage militaire à propos du camp retranché de Paris, du site, des chars d'assaut, mais aussi de l'utilité de la forêt pendant la Grande Guerre. J'ai ainsi pris contact avec l'association pour avoir des renseignements et surtout obtenir leur revue de l'année 2016 consacrée à ce qui avait été exposé au fort.

C'est à ce moment que j'ai choisi d'arrêter la collecte de sources supplémentaires pour la première année de Master, estimant que ce que j'avais déjà rassemblé représentait suffisamment de matière à étudier pour ce mémoire de première année.

En deuxième année, mes recherches se sont portées sur un approfondissement des fonds archivistiques que j'avais trouvé l'an passé et en ouvrant de nouveaux cartons. En somme, il y a eu peu de nouvelles découvertes mais plutôt des éclaircissements et un élargissement du sujet allant au-delà de l'exploitation forestière par l'armée. Comme en première année, la série « Forêts de Seine-et-Oise : intendance des domaines du Roi et Direction générale des Eaux-et-Forêts [1775-1984] (1800-1966) : série : 7P 1-87, 8P 1-502 » m'a été la plus utile. J'ai également découvert et utilisé le fonds Albert Thomas aux archives nationales relatif aux chars d'assauts. Enfin, cette année a été pour moi l'occasion de visiter les vestiges militaires de la forêt de Marly et de constituer un fond photographique de leurs états actuel ainsi que d'essayer de retracer leur histoire méconnue. Cette année a été l'occasion d'échanger et rencontrer des passionnés explorant ou préservant ces sites patrimoniaux.

Structuration et évolution des parties du sujet et problématisation

J'aimerais me pencher à présent sur le choix de l'ordre de rédaction des trois parties de mon mémoire ainsi que de leur structuration et leur évolution. Ce mémoire s'articule donc en trois grandes parties : Les historiographies dans lequel s'inscrit mon mémoire, ma démarche méthodologique et de recherche dans laquelle nous sommes actuellement et enfin le sujet d'étude sur la forêt de Marly.

Mon choix s'est orienté vers la rédaction de la partie historiographique pour commencer. Cela m'a permis de mieux appréhender le contexte global dans lequel je m'inscris et me donne ainsi des pistes de réflexion et des questionnements pour mon sujet de mémoire. De plus, cela m'a

également permis de connaître de nouvelles références bibliographiques que je n'avais pas identifiées lors de mes premières recherches pour constituer ma bibliographie. Cela s'explique par le fait que mes recherches initiales étaient davantage centrées sur le thème de la forêt et de la guerre et moins sur une histoire environnementale globale. Ce travail s'est effectué notamment à partir de trois articles historiographiques sur l'histoire environnementale. De plus, ces articles proviennent de périodes différentes, c'est-à-dire la fin des années 1990, la fin des années 2000 et la fin des années 2010, ce qui permet de cerner la pensée et les questionnements du moment quant au futur de cette discipline. Je ne m'étends plus longtemps sur cette partie puisque de nombreux choix argumentés sont déjà présents dans cette dite partie.

En deuxième temps, ma démarche a donc été de rédiger cette partie ci-présente. Elle est un grand récapitulatif de tout mon travail depuis mes premières réflexions. Cette partie est utile pour comprendre l'évolution de mon approche vis-à-vis de ce sujet de mémoire. Mais aussi de mes divers questionnements, ce qui me permet une meilleure réflexion sur les choix que je dois faire pour organiser le fond et la forme de mon argumentaire sur la forêt de Marly. Cette partie est vouée à être complétée par la suite, notamment après la rédaction de ma dernière partie et lors de ma deuxième année de Master. Le choix de ne pas la rédiger en dernier même si je dois y revenir est lié à ma volonté de pouvoir me consacrer complètement à la rédaction de mon sujet de mémoire sans être préoccupé par le temps que me prendrait la rédaction d'une partie entière. Cette partie reste relativement simple à écrire et est très personnelle. Mais elle met en avant l'utilité de garder ses notes de travail pour faire une rétrospective de ses démarches, questionnements et recherches.

La troisième partie se consacre à mon sujet : « *La forêt de Marly et la Grande Guerre, de 1875 à nos jours : administration, exploitation, économie, aménagements, patrimonialisation* ». Pendant un temps, mon choix c'était porté sur une étude comparée avec deux autres forêts situées dans le département des Yvelines. Ces dernières étaient la forêt de la Fausses-Reposes et la forêt de Saint-Germain en Laye, toutes les deux voisines de celle de Marly. Mais en me rendant compte de la richesse que comportait l'étude de la forêt de Marly mon travail de Master 2 se contentera d'un approfondissement sur l'histoire de cette forêt et comparant l'exploitation du bois avant la guerre et pendant la guerre tout en intégrant les exploitations civiles qui étaient jusque-là exclues de mon mémoire. Le hasard a voulu que je choisisse une forêt comprenant de nombreux aménagement militaire rendant cette dimension incontournable pour mon étude de cas. Pour ces multiples raisons, mon attention est totalement retenue sur cette espace géographique qu'est la forêt de Marly.

Quoi qu'il en soit, pour le mémoire de Master 1, le sujet traité était « La forêt de Marly exploitée pour les besoins de l'armée ». Cette étude comportait trois parties. Une première était sur les débuts de l'exploitation de la forêt pour les besoins du Camp Retranché de Paris. La seconde traitait de l'intensification de l'exploitation forestière entre 1916 et 1918. Enfin, la dernière partie était consacrée aux conflits entre les militaires et les forestiers.

Pour le Master 2, la partie réalisée en première année correspond à présent à la deuxième grande partie de l'étude de cas et est complétée par de nouveaux apports. La première partie qui la précède est uniquement consacrée à l'exploitation par les civils, que ce soit avant-guerre ou pendant la guerre avec la question des réglementations et des délits. Enfin, la troisième partie est consacrée à l'aménagement militaire de la forêt dont les forts Séré de Rivières, les aménagements de 1914 à 1915, les chars d'assauts et la patrimonialisation de ces vestiges. L'exploitation forestière, bien que centrale, n'est plus l'unique objet d'étude.

Difficultés et facilités rencontrées

À travers cette partie, je mettrai en avant les difficultés, facilités et diverses surprises, bonnes ou mauvaises que j'ai pu rencontrer durant cette année. Je découperai cette partie de façon très méthodique et en deux parties : en premier temps, les facilités puis en second temps, les difficultés.

Les facilités :

- Avec mon passé dans le milieu de la forêt, l'approche globale, les questionnements ont été plus simple. Aussi, ma familiarité avec le vocabulaire forestier et les méthodes de calculs, notamment sur les procès-verbaux de dénombrement du bois ne m'a pas présenté de réelles difficultés. Je garde tout de même une certaine distance pour garder une réflexion d'historien et ne pas transformer mon mémoire en compte-rendu d'un agent forestier. Il est question ici d'un équilibre. Je rajoute également qu'avec mon bac pro forêt, j'ai eu l'habitude de travailler avec certains outils numériques dont Géoportail ainsi que des ressources en ligne qui me sont utiles dans mon travail d'analyse, notamment les fiches détaillées du CRPF. Enfin, bien que je n'aie pas encore utilisé cette possibilité, je possède quelques contacts qui pourraient m'être utiles en cas de questions sans réponses.

- L'un des autres avantages est la proximité de mes sources avec mon lieu de résidence. En effet, au-delà des sources déjà en ligne, j'ai trouvé la majorité de ce dont j'avais besoin aux archives des Yvelines, soit à 30 minutes en voiture de chez moi. Les autres sources utiles pour mon mémoire se trouvent à Vincennes pour celle de la défense et à Pierrefitte sur Seine pour les archives nationales, ce qui est relativement simple en termes d'accessibilité.
- Toujours d'un point de vue des distances, les espaces géographiques que j'étudies existent toujours physiquement et sont proche de chez moi, à environ 30 minutes de route. Ainsi, se rendre sur les lieux pour faire des constats de ses propres yeux est tout à fait réalisable sans demander d'organiser un voyage.
- L'organisation de l'emploi du temps du Master est un véritable atout pour bénéficier de plusieurs jours consécutifs consacrés à la recherche pour notre mémoire. Cela permet de se déplacer pendant une journée entière ou plus sans être contraint par les cours ainsi que de consacré des journées entières à la rédaction, ce qui permet de se plonger pleinement dans son travail.
- En plus des retours de ma tutrice de mémoire, avoir pu discuter de mon mémoire et de mes recherches avec des amis et des proches m'a permis de me poser de nouvelles questions. Ce sont parfois des discussions avec des néophytes qui permettent de s'interroger sur des questions que l'on n'avait oubliées ou tout simplement pas imaginé. Cela permet aussi de mieux définir, illustrer et préciser des propos qui nous sont acquis mais que les non initiés à ce sujet ne connaissent pas.

Les difficultés :

- La première des difficultés est le manque de travaux sur ce sujet. Si les études sur les forêts directement impactées par les combats sont de plus en plus nombreuses ces dernières années, cela n'est pas le cas pour les forêts de l'arrière. Il est donc difficile de se reposer sur d'autres travaux.
- L'une des premières grandes difficultés à laquelle j'ai dû faire face est la classification des Archives Départementales des Yvelines. Avant de me rendre sur place, j'avais consulté les fonds en ligne. Cela dit, seul les séries étaient consultables et je n'avais aucun détail des cotes contenues dedans. Ainsi, je savais que quatre séries pouvaient comporter ce qu'il m'intéressait. Mais une fois sur place, je n'ai pas retrouvé la même classification que celle proposée sur le

site internet. C'est au bout de deux heures de recherches avec l'aide de la présidente de salle que j'ai compris que les quatre séries avaient finalement été reclassée en une seule et même série trois ans auparavant et que cela n'avait pas été préciser sur le site internet. Cela a été d'autant plus compliqué que la présidente de salle elle-même ne comprenait pas la classification vis-à-vis de ce qu'elle avait sur son ordinateur dans la base de données du centre d'archives. C'est ainsi que j'ai eu accès à un grand classeur qui détaillait le contenu de cette nouvelle série. J'ai donc passé une après-midi entière à la consultation de ce classeur pour retenir les cotes qui pouvaient être intéressantes pour mon travail sur la forêt pendant la Grande Guerre.

- Les difficultés aux archives ont également eu lieu lors de ma dernière consultation. La personne chargée d'aller chercher les cartons d'archives était un novice ce qui a grandement allongé le temps d'attente. De ce fait, et avec les autres personnes présente en salle, nous avons attendu près de 1h30 pour pouvoir consulter.

- Un autre problème était lié directement aux archives papier. Il se trouve que le classement d'époque a été mal réalisé ou alors mit en désordre plus tard. Ainsi, il était fréquent de devoir sauter plusieurs feuilles pour trouver la suite d'un document.

- Également lors de la consultation des documents, j'ai souvent eu la mauvaise surprise de rencontrer des documents en très mauvais état, notamment des rapports fait sur des papiers très fin. En général, l'état des fonds que j'ai consulté ont une dégradation non négligeable. Des papiers sont déchirés et il est impossible de lire certaines parties des documents. Ainsi, nous pouvons en conclure qu'il est urgent de travailler sur ces fonds malgré le fait que ces archives n'ont qu'environ 110 ans.

- Les abréviations dans les sources ont également représenter une difficulté dans ma compréhension des documents. Heureusement, au fur et à mesure du travail, j'ai pu les déchiffrer. Il y avait notamment l'abréviation « CRP », « CBP » et « GPG » qui veulent dire respectivement « Camp Retranché de Paris », « Centre des Bois de Paris » et « Grand Parc du Génie ».

Conclusion

La rédaction de ce mémoire a été l'occasion de découvrir pour la première fois ce qu'est le travail de l'historien. Les premiers mois de recherche n'ont pas été évidents puisqu'il m'a fallu acquérir des automatismes et m'habituer notamment au fonctionnement des archives, qu'elles soient physiques ou en ligne. Ce travail permet selon moi d'apprendre à mieux écrire, à développer ses idées, son esprit critique et à se plonger dans des lectures comparatives entre les différents auteurs, mais aussi entre les auteurs et ses propres sources. On devient alors un véritable acteur de la science historique.

Les petites erreurs d'organisation ont été multiples pour ma part me faisant perdre du temps, mais cela est sans regret et permettent de mieux s'y prendre les prochaines fois. La recherche est un véritable millefeuille et les possibilités d'études sont immenses même lorsque l'on pense partir d'un sujet déjà bien spécifique. Le contact avec les archives papier offre un sentiment unique, celui de se plonger directement dans le passé, d'être plus proche que jamais de cette époque passée.

La grande leçon de cette année de Master 1 a été, pour moi, l'apprentissage de l'importance de la régularité, notamment dans la rédaction. Écrire permet de formaliser sa pensée, d'avancer plus efficacement sur son travail et de se poser les bonnes questions lorsque l'on relit ses écrits. Cela permet aussi de changer au fur et à mesure des éléments de sa rédaction, permettant de peaufiner au mieux son mémoire. L'année de Master 2 s'est ouverte avec des perspectives plus claires ainsi qu'avec un plan déjà établie facilitant mon travail de recherche et mon organisation.

La forêt de Marly et la Grande Guerre, de 1875 à nos jours : administration, exploitation, économie, aménagements, patrimonialisation.

Introduction

Histoire générale de la forêt de Marly des origines à aujourd'hui

Située dans l'Ouest parisien à une vingtaine de kilomètres de la capitale⁴, la forêt vallonnée de Marly s'insère dans une région parisienne très urbanisée. En effet, de nombreuses communes se partagent cette forêt de 2348,8 hectares⁵ dont 1749 hectares⁶ domaniale et comprenant les villes de Marly-le-Roi, Louveciennes, le Chesnay-Rocquencourt, Poissy, Bailly, Bougival, Mareil-Marly, Noisy-Le-Roi, l'Étang-la-Ville, Saint-Nom-la-Bretèche, Saint-Germain-en-Laye et Chambourcy.⁷ Aujourd'hui, cette forêt est principalement un lieu de randonnée et de détente pour les habitants des communes aux alentours qui peuvent explorer les vestiges cachés en ce lieu.⁸ Des vestiges, car l'histoire de cette forêt remonte à plusieurs siècles. La forêt de Marly est un petit massif, vestige de la forêt d'Yveline qui couvrait durant l'antiquité l'actuel Ouest parisien entre la Seine et la Beauce comprenant toutes les forêts yvelinoises d'aujourd'hui dont les deux plus connues : la forêt de Saint-Germain-en-Laye et celle de Rambouillet.⁹ Subsistant durant l'époque Mérovingienne et Carolingienne, les grands défrichements du Moyen-Âge central segmentent ce grand massif forestier laissant place à de multiples forêts de tailles plus modestes dont la forêt de la Cruye, ancien nom de la forêt de Marly. En 1215, est édifié dans cette forêt le château de Retz, initiative de Barthélémy de Roye, conseiller de

⁴ ONF, *La forêt de Marly*, [En ligne] 2025, consulté le 13/05/2025. URL : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/forets-de-france/+175d::foret-domaniale-de-marly.html>

⁵ ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORÊT DE ST-GERMAIN ET MARLY, *La forêt de Marly*, [En ligne] 2025, consulté le 13/05/2025. URL : <https://www.amisforetsaintgermainmarly.org/foret-de-marly/>

⁶ ONF, *La forêt de Marly*, [En ligne] 2025, consulté le 13/05/2025. URL : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/forets-de-france/+175d::foret-domaniale-de-marly.html>

⁷ ONF, *Aménager la forêt de Marly*, [En ligne] 2025, consulté le 13/05/2025. URL : <https://www.onf.fr/%2Ba/A016617C?utm>

⁸ ONF, *La forêt de Marly*, [En ligne] 2025, consulté le 13/05/2025. URL : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/forets-de-france/+175d::foret-domaniale-de-marly.html>

⁹ GUYOT Alain, « Toponymes de nos régions », In : Bulletin n°4, 1999.

Philippe II dit « Auguste ». ¹⁰ Ce château faisait partie d'un ensemble de cinq ouvrages de la forêt de la Cruye et a servi durant la Guerre de Cent ans à défendre Paris des chevauchées anglaises. ¹¹ On comprend dès lors que cette forêt constituait dès cette époque un espace stratégique pour la défense de la capitale. À l'époque moderne, le rôle défensif se perd et la forêt devient un lieu de plaisance et de chasse pour la cour royale. Les châteaux médiévaux sont détruits et la forêt est transformée à la fin XVIIème siècle par Louis XIV en domaine de chasse qu'il intègre à son Grand parc alors même qu'il avait choisi Marly-le-Roi comme résidence secondaire en faisant construire le château de Marly et son parc. ¹² Les travaux sont également nombreux en forêt puisque l'espace est clôturé par des murs et y sont aménagés des routes et des carrefours. Louis XV et Louis XVI viennent également y chasser régulièrement et contribuent aux divers aménagements. ¹³

Malgré la Révolution, les destructions des bâtiments du domaine de Marly et la lente entrée en décrépitude du parc, la forêt quant à elle, garde sa fonction de domaine de chasse. Ainsi, de Napoléon I^{er} jusqu'à Chirac, nombreux ont été les dirigeants français venus en ce lieu pour y pratiquer l'art cynégétique. ¹⁴ Il faut tout de même noter que si le domaine de Marly (les anciens jardins et ses proches abords) ainsi qu'une partie de sa forêt nous parviennent dans un relativement bon état de conservation, cela est dû à l'action d'habitants de Marly et de Louveciennes souhaitant préserver et restaurer les vestiges présents en fondant en 1923 la société des « Amis du Vieux Marly ». ¹⁵

¹⁰ ALLARD Any, EUVE Henri, *Feucherolles Ste Gemme, 2000 ans d'Histoire*, Feucherolles, Marie de Feucherolles, 1992, pp. 210.

¹¹ ALLARD Any, EUVE Henri, *Feucherolles Ste Gemme, 2000 ans d'Histoire*, Feucherolles, Marie de Feucherolles, 1992, pp. 210.

¹² CHATEAU DE VERSAILLES, *Le domaine de Marly. Chasse, fêtes et promenades royales*, [En ligne] 2025, consulté le 13/05/2025. URL : <https://www.chateauversailles.fr/decouvrir/domaine/domaine-marly>

¹³ DÉPARTEMENT DES YVELINES, *Versailles, Soleil des Yvelines. Forêt de Marly*, [En ligne] 2025, consulté le 13/05/2025. URL : <https://www.destination-yvelines.fr/parcs-et-forets/foret-de-marly/>

¹⁴ CHATEAU DE VERSAILLES, *Le domaine de Marly. Chasse, fêtes et promenades royales*, [En ligne] 2025, consulté le 13/05/2025. URL : <https://www.chateauversailles.fr/decouvrir/domaine/domaine-marly>

¹⁵ MESTER DE PARAJD Gabor, « Le domaine de Marly aujourd'hui », In : Bulletin du centre de recherche du château de Versailles [En ligne] n°5, 2012, consulté le 13/05/2025. URL : <https://journals.openedition.org/crcv/11953?utm>

D'un point de vue administratif, la forêt de Marly est un massif domanial et donc une propriété de l'État, géré par l'administration des Eaux et Forêt. En 1926, La forêt de Marly est placée sous la même inspection que celle de Saint Germain en Laye.¹⁶

Dans son histoire très contemporaine, Marly a fait face à d'autres défi dont la tempête de 1999 qui a causé la perte de 1 158 arbres de haute tige.¹⁷ En 2003, la sécheresse a également entraîné le dépérissement de plusieurs arbres. Depuis 1997, la forêt est catégorisée comme ZNIEFF de type 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) grâce à ses nombreuses zones humides, sa diversité d'arbres feuillus et la cinquantaine d'espèces d'oiseaux qu'elle abrite. Cette catégorisation implique une étude renforcée avant tout travaux forestiers pour limiter les risques de dégradation du milieu. Depuis 2006, elle possède la certification de la gestion forestière durable PEFC qui implique un suivi accru des coupes, un respect de la biodiversité et des paysages.¹⁸ Aujourd'hui, la forêt de Marly est vieillissante et fait face à divers défis dont le changement climatique.¹⁹ Son patrimoine semble être peu à peu reconnu, notamment depuis le décret du 24 mai 2024 incluant le Domaine de Marly et une partie de sa forêt dans la liste des domaines nationaux protégés au titre du code du patrimoine.

La Grande Guerre, Une période oubliée de la forêt de Marly

La période de la Première Guerre Mondiale est une période peu étudiée de la forêt de Marly, souvent éclipsé par les prestigieux XVII^e et XVIII^e siècles, période faste pour ce massif forestier. À la fin du XIX^e, la forêt de Marly retrouve une fonction défensive avec l'édification du Fort du Trou d'Enfer accompagné de six autres batteries, le tout s'inscrivant dans le plan Séré de Rivières pour la défense de Paris à la suite du siège de 1870-1871 par les prussiens et pour contrecarrer le plan Schlieffen à l'aube de la Première Guerre Mondiale. Le choix de cet

¹⁶ MELLERIO André, *Marly-le-Roi : histoire, curiosités et promenades, le château de Louis XIV, la forêt*, Marly-le-Roi, Edition Léon Desveau, 1926. pp. 105.

¹⁷ MESTER DE PARAJD Gabor, « Le domaine de Marly aujourd'hui », In : Bulletin du centre de recherche du château de Versailles [En ligne] n°5, 2012, consulté le 13/05/2025. URL : <https://journals.openedition.org/crcv/11953?utm>

¹⁸ MARLY-LE-ROI, *Forêt de Marly* [En ligne] 2025, Consulté le 13/05/2025. URL : https://www.marlyleroi.fr/contenu/77/?utm_source=chatgpt.com

¹⁹ ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORÊT DE ST-GERMAIN ET MARLY, *La forêt de Marly*, [En ligne] 2025, consulté le 13/05/2025. URL : <https://www.amisforestsaintgermainmarly.org/foret-de-marly/>

emplacement est aussi dû à une topographie favorable à la défense avec un plateau oscillant entre 170 et 200 mètres d'altitude. De plus, les troupes d'invasion venant de l'Ouest avaient à leur disposition trois voies de pénétration vers Paris : une première entre la forêt de Montmorency et les crêtes de Corneilles, une deuxième par la vallée de la Seine entre les hauteurs de Corneilles et celles de Marly-Saint-Cloud, et la troisième par la plaine de Versailles, entre les hauteurs du plateau de Marly et celles de Satory-Meudon.²⁰ Ces fortifications de la forêt de Marly faisaient alors partie de la deuxième ligne de défense de la capitale comprenant en tout 18 forts, 5 redoutes et 34 batteries, tous édifiés entre 1874 et 1881.²¹

En ce début de XXème siècle, la forêt de Marly²² est exploitée pour son bois par l'intermédiaire du service public des Eaux et Forêts. Représentant environ 2 254 hectares²³, elle est principalement composée d'essences nobles dont des chênes, des hêtres, de frênes et des châtaigniers. Ce massif forestier de futaies irrégulières et de taillis sous futaies représente une quantité importante en bois d'œuvre de qualité et constitue aussi des réserves indispensables en bois de chauffage et en charbon de bois, ressources importantes pour la population dans les années 1900 bien que déclinantes au profit de la houille.

L'entrée en guerre de la France le 3 août 1914 n'a pas d'effets directs sur la forêt de Marly mais des hommes y sont mobilisés pour occuper et améliorer le système défensif du camp retranché de Paris. La victoire de la Marne au début de la guerre permet d'éviter le risque d'un contournement de Paris rendant peu stratégique le secteur sud-ouest du camp retranché de Paris dès l'année 1915 et dans lequel se situait Marly.²⁴ La forêt quant à elle est l'objet d'exploitations durant toute la durée du conflit. Outre les coupes régulières civiles, des prélèvements sont également réalisés pour les besoins de l'armée très demandeuse en bois. Activité inattendue en ce lieu, la naissance en 1916 des chars d'assaut français redonne au Fort du Trou d'Enfer un intérêt stratégique, grâce à sa situation géographique et à son environnement. C'est en effet au

²⁰ SOCIÉTÉ HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE DU VIEUX MARLY, *Revue du Vieux Marly*, Le Vieux Marly, société historique, archéologique et culturelle, Marly-le-Roi, 2016. pp. 11.

²¹ SOCIÉTÉ HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE DU VIEUX MARLY, *Revue du Vieux Marly*, Le Vieux Marly, société historique, archéologique et culturelle, Marly-le-Roi, 2016. pp. 19.

²² **Annexe N° 1** : Plan de la forêt de Marly en 1908.

²³ MELLERIO André, Marly-le-Roi : histoire, curiosités et promenades, le château de Louis XIV, la forêt, Marly-le-Roi, Edition Léon Desveau, 1926. pp. 104.

²⁴ MELLERIO André, Marly-le-Roi : histoire, curiosités et promenades, le château de Louis XIV, la forêt, Marly-le-Roi, Edition Léon Desveau, 1926. pp. 113.

Trou d'Enfer que l'État-major décide de créer et d'implanter le premier Centre d'instruction pour les équipages des nouveaux chars d'assaut.²⁵ Après la guerre, un temps conservé sous servitude par l'armée, le fort du trou d'enfer et ses batteries tombent en lente désuétude avant d'être totalement abandonnés. Aujourd'hui, ces vestiges militaires appartiennent à l'Office National des Forêts et représentent un patrimoine trop souvent oublié et négligé.

Épargnée par les combats, la forêt de Marly a connu de nombreuses transformations et a été le théâtre d'une activité militaire relativement importante sur son territoire durant cette période de conflit. Ces activités ont-elles eu des conséquences sur l'environnement ? Quelles en sont les traces encore visibles ? Quel est la place du patrimoine encore existant ? À quel point la forêt de Marly a-t-elle contribué à l'effort de guerre ? En comparaison, comment cette forêt était-elle exploitée avant-guerre ? Cette étude invite à questionner les séquelles et les pressions que peut laisser la guerre sur un territoire n'ayant connu aucun combat. Cela permettra aussi d'explorer la dimension mémorielle et patrimoniale de ces lieux peu reconnus de nos jours.

²⁵ SOCIÉTÉ HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE DU VIEUX MARLY, *Revue du Vieux Marly*, Le Vieux Marly, société historique, archéologique et culturelle, Marly-le-Roi, 2016. pp. 31.

I) Le bois de la forêt de Marly au service des civils

A) Les ventes, prix, réglementations, délits et charges en forêt de Marly

1) Le déroulement des ventes de bois et la question des prix d'adjudication

L'administration des Eaux et Forêts est un millefeuille administratif ayant son propre découpage territorial. Ainsi, pour localiser la forêt de Marly au début du XX^{ème} siècle, cette dernière dépend de l'inspection²⁶ de Versailles elle-même dépendant de la première conservation.²⁷ À savoir que la France est alors découpée en 32 conservations depuis 1888 et à la suite de nombreux remaniement au cours du XIX^{ème} siècle.²⁸ Les autres principales forêts, en plus de celle de Marly, dépendant de l'inspection de Versailles sont celles de Versailles, Verrières, Bois d'Arcy, Saint-Germain-en-Laye, Meudon, Malmaison et Fausses-Reposes. Deux dernières subdivisions existe, la chefferie et en dessous, le cantonnement qui agissent au niveau local et directement sur le terrain. Dans ce contexte administratif, l'achat de coupes de bois dans les forêts de l'État est réalisé lors de ventes soumises à des dates fixées par le conservateur des Eaux-et-Forêts ayant fait une demande préalable au préfet. Dans le cas de la forêt de Marly, il s'agit d'une demande du conservateur de la première conservation au préfet de Seine-et-Oise. Cette vente qui dure une après-midi tombe sur un jour situer lors des deux premières semaines d'octobre et concerne toutes les forêts de l'inspection de Versailles. À savoir que d'autres ventes ont lieu dans l'année pour les forêts étant soumises à d'autres inspections.

La vente est communiquée par divers affiches²⁹ mais aussi par la distribution du cahier des ventes qui propose les articles à l'achat.³⁰ La vente a lieu à Versailles en salles des Assises en présence du préfet ou d'un de ses représentants, d'agents des Eaux et Forêts, des directeurs des domaines, du trésorier-payeur général ou l'un de ses représentants, des maires administrateurs et receveur intéressés. Cette vente est soumise à divers réglementations précises dit « cahier des charges » et se référant au code forestier.

²⁶ **Inspection** : Circonscription territoriale plus petite que la conservation. Chaque inspection est sous la direction d'un inspecteur des Eaux et Forêts.

²⁷ **Conservation** : Circonscription régionale de l'administration des Eaux et Forêts regroupant plusieurs inspections. Chaque conservation est sous la direction d'un conservateur des Eaux et Forêts.

²⁸ ASSOCIATION DES OFFICIERS DES EAUX ET FORÊTS, *Revue des eaux et forêts : économie forestière, reboisement, commerce des bois, chasse, louveterie, pêche, pisciculture, régime des eaux, législation, jurisprudence, etc.* Paris : Berger-Levrault, janvier 1918. pp 97. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9737558f/f107.item.r=Saint%20Germain>

²⁹ **Annexe N°2** : affiche annonçant la vente de bois à Versailles.

³⁰ **Annexe N°3** : Première page d'un cahier d'adjudication.

Dans sa forme, le cahier des charges est long et chargé de nombreuses informations. Il représente 69 articles de réglementations sur un total de 14 pages. Pour ce qui concerne la vente, ce sont les 16 premiers articles qui nous intéressent.

Dans un premier temps, les potentiels acheteurs sont invités à prendre connaissances des coupes de bois en vente se trouvant dans le cahier d'adjudication.³¹ Ce cahier comporte plusieurs articles situés dans diverses forêts, dans notre cas, les forêts soumises à l'inspection de Versailles. Ces articles sont classés par secteur géographique, ainsi, toutes les coupes de bois en vente dans une même forêt se suivent dans le cahier d'adjudication. Chaque article fournit les informations utiles aux acheteurs dont : les espèces d'arbres, les circonférences et quantités, le régime sylvicole de la parcelle, la surface de la coupe de bois, le rendement potentiel de la coupe, les limites géographiques de la parcelle exploitée, le lieu de vidange des bois, les charges et enfin les conditions d'exploitation qui peuvent changer d'un article à l'autre (en complément des réglementations sur les exploitations inscrites dans le cahier des charges).

Le jour de l'adjudication, il est procédé à une vente dite au rabais. Ainsi, le conservateur ou l'un de ses délégués fixe un premier prix de vente puis, si aucun acheteur ne se propose, le prix diminue peu à peu. Cette baisse de prix est contrôlée et ne peut pas dépasser un certain seuil. Durant les diminutions successives, l'acheteur prononçant en premier « je prends » sera désigné comme ayant remporté la vente. Si deux ou plusieurs personnes se portent simultanément adjudicataires, la coupe est tirée au sort sauf si, l'un d'entre eux, réclame les enchères. Dans le cas présent, l'article 4 du cahier des charges impose une vente à la bougie. L'article impose les conditions suivantes :

« Dans le cas prévu à l'article précédent, l'adjudication aux enchères sera faite après l'extinction de trois bougies allumées successivement sur une mise à prix égale au chiffre du dernier rabais. Si pendant la durée de la dernière de ces trois bougies, il survient des enchères, l'adjudication ne sera prononcée qu'après l'extinction d'un dernier feu sans enchères survenue pendant sa durée. Les enchères ne pourront être moindres du vingtième de la mise à prix si elle est de 500 francs et au-dessous du vingt-cinquième si elle est de 501 à 1000 francs, et du quarantième si elle excède 1000 francs ».

En plus de ce cadre stricte et précis pour la vente, les garanties de solvabilités des acheteurs est un autre point important du cahier des charges. Ainsi, le fonctionnaire qui préside est juge de la solvabilité des adjudicataires, pouvant donc refuser ou accepter l'achat d'un article. Des

³¹ **Annexe N°4** : un exemple d'articles à la vente en forêt de Marly.

garanties dont des certificats de solvabilités peuvent être réclamés. Dans tous les cas, chaque acheteur doit, dans les 5 jours suivants la coupe, présenter une caution et un certificateur de caution reconnus solvables. Cette ou ces personne(s) seront solidaires de l'adjudicataire pour le paiement total de l'article de vente et des charges. Dans tous les cas, un retard de paiement entraînera des intérêts des 4% par an indexés sur la somme à payer.

Au prix d'achat s'ajoute les divers frais dont une taxe de 1.6% du prix de la coupe, des droits d'enregistrement de 2,5% du prix de la coupe, un droit de caution de 0,63% du prix de la coupe et 3.75 francs de droit fixe de certificat de caution. Il faut noter que les droits d'enregistrement s'appliquent uniquement sur l'achat du premier article, si un adjudicataire achète un deuxième ou plusieurs autres articles, il ne payera plus ces droits d'enregistrement. Aussi, l'adjudicataire doit se soustraire à une charge décrite dans le cahier des ventes qui l'oblige à des dépenses supplémentaires, nous y reviendrons dans la sous-partie dédiée à cette question.³²

Ces quelques lignes sur la réglementation de ventes et sur les prix sont un résumé clarifié d'une réglementation bien plus complexe et comportant de nombreuses exceptions. Il est décrit de nombreux cas de figure évitant ainsi des zones grises d'un règlement qui est lui-même déjà simplifié car s'appuyant sur le code forestier. En pratique, les archives montrent que les ventes se déroulent sans problèmes, sans doute car les acheteurs sont des professionnelles du secteur du bois. Il n'est donc pas rare de croiser d'une année à l'autre des mêmes noms d'adjudicataires. Les incidents lors des ventes sont donc rares.

Pour ce qui est des articles, les archives montrent des diminutions importantes des prix entre la première criée et l'achat par un des adjudicataires. Cela est valable sur toutes les années. Pour autant, il faut noter que les résultats chiffrés des ventes ne sont observables que pour la période 1915-1918, les résultats des autres années étant introuvables dans les archives à l'exception de l'année 1905. Si nous prenons pour exemples les années 1905 et 1917, nous obtenons les résultats suivants dans le tableau qui suit :

³² Voir page 45

Prix des articles en vente de la forêt de Marly de l'année 1905			
Numéro de l'article dans le cahier des ventes	Prix de vente à la première crie (en francs)	Prix d'achat final (en francs)	Diminution totale du prix (en pourcentage)
8	20 000	11 900	40,5
9	12 500	5 400	56,8
10	22 000	10 400	52,7
11	16 000	8 100	49,4
12	3 900	1 870	52,1
13			
14	13 100	5 700	56,5
15	13 100	4 350	66,8
16	25 000	7 700	69,2
TOTAL			62,5

Prix des articles en vente de la forêt de Marly de l'année 1917			
Numéro de l'article dans le cahier des ventes	Prix de vente à la première crie (en francs)	Prix d'achat final (en francs)	Diminution totale du prix (en pourcentage)
2	38 000	12 800	66,3
3	16 000	6 450	59,7
4	30 000	14 000	53,3
5	30 000	14 000	53,3
6	16 000	9 300	41,9
7	30 000	16 000	46,7
8	30 000	16 800	44,0
TOTAL			52,2

Le prix de départ n'est jamais celui du marché mais plutôt une mise en tension artificielle, l'administration des Eaux et Forêts souhaitant maximiser les recettes. Si un article était fortement désiré par des acheteurs, cela permettrait d'en obtenir un prix élevé en jouant sur le risque qu'un acheteur se fasse devancer par un autre. De l'autre côté, les potentiels adjudicataires qui connaissent bien le milieu forestier ont conscience des coûts d'une

exploitation en plus des divers charges et taxes. Ils ne peuvent donc pas se permettre d'acheter des coupes de bois à un prix trop élevés par rapport au marché. Aussi, ils sont avant tout des commerçants et cherchent à acheter des coupes au plus bas prix pour bénéficier d'une marge finale la plus élevée. Ces paramètres permettent, en partie, de comprendre la réduction d'un peu plus de moitié du prix entre la première criée et l'achat final. Une telle diminution est aussi significative d'un potentiel manque de concurrence entre les acheteurs, ne permettant pas une vente à des prix élevés. D'autre part, nous n'observons pas de grande différence entre l'avant-guerre et la période de guerre puisque sur le résultat des ventes montrent une diminution des prix de 62,4% pour l'année 1905 et de 52,2% pour l'année 1917. Ainsi, cela permet de se rendre compte que pour ce secteur géographique, la guerre n'a pas eu d'influence et que la forte diminution des prix est une caractéristique permanente des ventes de coupes de bois de l'État.

2) La stricte réglementation d'exploitation des forêts et la question des délits forestiers

Lorsqu'il est question de la réglementation, il faut alors distinguer deux paramètres. Le premier est la réglementation que nous pouvons trouver dans le cahier des charges. Celui-ci représente 53 articles détaillant les bonnes pratiques pour l'exploitation des bois. Le second paramètre est les conditions d'exploitations. Celles-ci sont présentes dans le cahier des ventes et spécifiques à chaque article. Pour autant, certains articles n'ont aucune condition d'exploitation explicitée. Ces conditions sont donc seulement des précisions données au cas par cas lorsque la situation s'y prête. Dans tous les cas, l'exploitant forestier doit se référer au cahier des charges pour réaliser ses travaux d'abatages. Pour revenir sur les réglementations présentes dans le cahier des charges, nous pouvons retenir quelques articles importants.

Un des points récurrent est le contrôle systématique des exploitations par les agents des Eaux et Forêts. Ainsi, le début d'exploitation, la réalisation des coupes de bois et la fin du chantier sont contrôlés. De plus, le moindre écart à ce qui est convenu dans la réglementation ou dans les conditions d'exploitation sera étudié par un agent forestier qui pourra sanctionner ou non l'incident. Une attention particulière est accordée à la conservation du peuplement forestier. Ainsi, on distingue dans une coupe les arbres en délivrances, c'est-à-dire, ceux à abattre et les arbres de réserves qui sont conservés sur la parcelle exploitée. Un incident fréquent lors des abatages est l'encrouage d'un arbre, c'est-à-dire un arbre s'étant coincé dans un autre lors de sa chute. Bien que cette situation puisse se présenter fréquemment, elle devient problématique si

ledit arbre se coince dans un arbre de réserve. Cette situation impose l'intervention de l'agent des Eaux et Forêts pour constater l'incident. L'abatage de l'arbre de réserve est alors inévitable. Deux solutions sont alors possibles. La première est d'intervertir l'arbre de réserve abattu par un arbre qui devait être abattu si celui-ci à la même valeur marchande que le premier. La seconde solution est de s'acquitter d'une amande plus ou moins élevées selon la circonférence de l'arbre.

Cet exemple de réglementation illustre le contrôle total que souhaite l'administration sur la pratique des exploitants forestiers. Et cela s'applique également pour les outils utilisés et de quelle manière, la façon d'abattre les arbres, la gestion des déchets de coupes (sciure de bois, branchages), la manière d'entreposer les produits de la coupe, la protection des jeunes arbres, la gestion des animaux (chiens et chevaux), le dégagement des chemins forestiers, les délais d'exploitation et le contrôle du personnelles travaillant sur place.

Cette rigueur dans les textes illustres la vision de la forêt héritée du XIXème siècle, à une époque où l'administration des Eaux et Forêts a pris son essor. La forêt française est alors perçue comme un milieu clé de l'économie pour les ressources qu'elle apporte. Cela entraîne donc des plans de gestion à long terme avec une vision plutôt conservatrice comme le souligne un des rédacteurs de la *Revue des Eaux et Forêts*.³³ Cette même vision qui sera confrontée à la réalité de la guerre totale à partir de 1914.

De prime abord, nous pourrions penser que cette rigidité administrative pourrait effrayer un exploitant se rendant compte de toutes les contraintes qu'impose ce cahier des charges. Cela est à tempéré car en pratique, les agents forestiers pouvaient faire preuve de souplesse et certaines règles étaient parfois contournées.³⁴ Ce qui explique aussi la limitation des délits forestier par les exploitants est leur statut professionnel. Vivant du commerce de bois, ils ne peuvent pas se permettre de concéder de forte amande voir, dans les pires cas et comme le prévoit le code forestier, d'être exclu temporairement ou définitivement des ventes de bois des forêts de l'État. Les quelques procès-verbaux allant à l'encontre des exploitants sont souvent le fait d'erreurs involontaires. En effet, si nous nous intéressons au sommier des procès-verbaux³⁵ nous pouvons

³³ ASSOCIATION DES OFFICIERS DES EAUX ET FORÊTS, *Revue des eaux et forêts : économie forestière, reboisement, commerce des bois, chasse, loutellerie, pêche, pisciculture, régime des eaux, législation, jurisprudence, etc.* Paris : Berger-Levrault, janvier 1916. pp. 54-55. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9736072p?rk=1266100;4#>

³⁴ André Corvol, *L'Homme aux bois*, Paris, Fayard, 1987. pp. 320.

³⁵ **Sommier des procès-verbaux** : Registre administratif de synthèse rapportant les délits commis en forêt.

connaître la nature des délits commis en forêt de Marly. Ainsi, sur la période allant de 1904 à 1913, nous pouvons dénombrer en forêt de Marly les infractions suivantes :

Tableau des délits commis par les civils en forêt de Marly (1904-1913)					
Année des délits	Nombre de délits liés au braconnage ou contournement des règles de chasse	Nombre de délits liés à la coupe et/ou au ramassage de bois en forêt	Nombre de délits liés au non-respect du cahier des charges	Nombre de délits pour des affaires divers	Nombre total de délits sur l'année en forêt de Marly
1904	13	1	2	0	16
1905	12	0	0	2	14
1906	6	0	0	2	8
1907	7	0	0	1	8
1908	11	0	1	1	13
1909	4	1	1	0	6
1910	8	0	0	2	10
1911	9	0	0	2	11
1912	21	1	2	3	27
1913	18	0	1	1	20
TOTAUX en %	81,3%	2,2%	5,2%	10,4%	100%

Ce relevé sous forme de tableau confirme les faibles infractions commises par les adjudicataires lors de l'exploitation, cela ne représentant que 5,2% des délits sur une période de dix ans. Dans la majorité des cas, les agents forestiers doivent s'occuper des affaires liées à la chasse qui représentent donc 81,3% des délits. Les archives montrent que ces infractions liées à la chasse sont souvent dues à des poses de pièges et à la prédation avec fusil sans permis et / ou de nuit et / ou dans des zones interdites.

Nous reviendrons sur la période allant de 1914 à 1918 dans la partie dédiée aux besoins en bois de chauffage des communes durant la guerre tout en gardant en tête qu'avant-guerre, le vol de bois en forêt de Marly ne représente que 2,2% des infractions.³⁶

³⁶ Voir page 65 et 66.

3) Les charges d'exploitation : la participation à l'entretien des forêts

Outre le paiement de la coupe de bois, des divers taxes et frais, les acheteurs étaient tenus de s'acquitter de diverses charges en nature comme expliqué à travers six articles dans le cahier des charges (cahier des réglementations). Ces charges ont pour but premier l'entretien de la forêt et sont à réaliser par l'exploitant forestier et ses employés. Celles-ci sont spécifiés dans le cahier des ventes, à la fin de chaque article avec un prix estimé des travaux que l'exploitant doit réaliser à ses frais. Les travaux demandés et donc le prix est plus ou moins élevés selon la valeur de la coupe de bois même s'il n'existe pas d'échelles précise, le choix des charges imposés restent à la direction de l'administration des Eaux et Forêts. Ainsi, une coupe ne fournissant que 5m³ de bois d'industrie peut avoir des charges limitées à 100 francs, à l'image de l'article 13 de l'année 1905. A l'inverse, une coupe fouinant 263m³ de bois d'industrie peut avoir une charge de 700 francs, à l'image de l'article 8 de l'année 1905.

Généralement, les charges demandées sont les suivantes :

- La fourniture de bois de chauffage à un poste forestier. Selon le prix estimé de cette fourniture de bois, l'exploitant connaît la quantité qu'il doit fournir. Ce bois provient directement de sa propre coupe de bois.
- Des matériaux d'empierrement pour réparer les routes forestières endommagés et la réparation des voies de vidanges. Lors des passages de véhicules et d'animaux transportant le bois, les routes forestières sont endommagées et doivent donc être entretenues. Dans ce cas-là, une entreprise extérieure réalise les travaux au frais de l'exploitant forestier.

D'autres charges existent mais sont moins systématiques :

- L'émondage des arbres de réserve. L'exploitant doit réaliser un entretien des arbres de réserve en retirant les branches mortes ou cassées et en coupant les branches basses gênantes sur les plants d'avenir dans le but d'avoir du bois de qualité.
- Défoncé et plantation. Lors de l'abatage, le débardage et l'extraction des divers produits, le sol peut être retourné, il faut donc remettre de niveau la terre déplacée. Aussi, les jeunes plants doivent être remplacés car, inévitablement, les travaux en détruisent une partie.

En plus des charges obligatoires, certains des articles du cahier des charges liés à l'exploitation montrent que l'exploitant forestier participe à l'entretien des forêts de l'État. Cela se remarque notamment dans l'article 24 précisant ceci :

« Au fur et à mesure de l'abatage, les adjudicataires devront, dans les coupes de taillis [...] couper rez-terre les brins trainants ou abroustis, les épines, ronces, mort-bois, arbustes et arbrisseaux nuisibles ».

Cette action contrainte de sylviculture agit indirectement sur la croissance des arbres au détriment des plantes jugées comme nuisibles. En effet, des broussailles trop épaisses et trop haut pourraient ralentir la croissance des jeunes arbres voir, dans le pire des cas, les faire périr. Aussi, cela facilite la circulation dans les parcelles lorsque les agents s'y rendent pour y effectuer des relevés ou du martelage. Ces travaux contraints traduisent une volonté de contrôle sur les opérations forestière. L'administration veille à la préservation du peuplement et des infrastructures tout en rappelant la subordination constante des acteurs privés à l'autorité des Eaux et Forêts. Les agents forestiers ne sont alors que des administrateurs qui supervisent, surveillent et préparent les coupes de bois des exploitants privés. En revanche, l'administration des Eaux et Forêts devient en partie dépendante des ventes de bois puisque l'exploitant et ses employés réalisent les travaux d'entretien que l'effectif trop limité de ladite administration ne pourrait pas réaliser.

Les ventes, les prix, les réglementations, les délits et charges sont des aspects incontournables du quotient de la forêt et de l'exploitation forestière. Bien que complexe, ces éléments permettent de comprendre les relations entre l'administration des Eaux et Forêts et les adjudicataires, ces derniers étant à la fois soumis à de nombreuses contraintes mais jouant aussi un rôle essentiel pour la santé des peuplements et plus généralement l'entretien de la forêt. Ainsi il est important pour l'administration forestière de proposer à la vente des produits de qualité en ayant de nombreux acheteurs. Ces articles présents dans le cahier des ventes méritent une attention particulière tant ils contiennent des informations précieuses sur les peuplements forestiers de cette époque mais aussi sur le marché du bois.

B) Les résultats des ventes en forêt de Marly (1904-1918)

1) 1904-1913 : des ventes routinières et constantes

Les cahiers d'adjudication sont les principales sources qui nous sont parvenues à travers les archives. Pour autant, sur cette période d'avant-guerre, les résultats des ventes ne sont pas connus. Cette impossibilité de connaître les résultats des ventes nous empêche alors de réaliser une analyse économique et de déterminer les acheteurs réguliers de ces coupes de bois. Seule l'année 1905 permet de connaître ces informations car les prix et le nom des acheteurs ont été annotés dans la marge du cahier des ventes. À partir de 1915, ce problème lié aux sources disparaît puisqu'un carnet consigne les résultats des ventes avec de nombreux détails économiques ainsi que la mention du nom des acheteurs. Quoi qu'il en soit, la matière fournie par les articles eux-mêmes est déjà une source utile pour connaître et comprendre la nature des produits proposés. Ainsi des informations clés sont consignées et sont les suivantes : la surface de la coupe, l'âge des arbres, le nombre d'arbres, la production potentielle de bois de service et d'industrie en M³, le type de coupe à effectuer et le régime sylvicole.³⁷

Ces informations seront la base de notre analyse pour identifier des constantes et variantes d'une année à l'autre. Les résultats seront à mettre en perspective avec la sous-partie suivante sur les ventes durant la Grande Guerre.

Les articles sont analysés en étant regroupés par année et non pas détaillés article par article. Une analyse article par article ne permettrait pas de saisir des variations quantitatives et qualitatives représentatives. Aussi, cela serait fastidieux puisque nous comptons un total de 102 articles sur la période 1904 – 1913. Enfin, ces analyses statistiques sont à prendre avec du recul, comme le disait en 1944 le forestier P. Fourchey au sujet de l'Inventaire Daubrée (inventaire publié en 1912 par Lucien Daubrée, directeur général des Eaux et Forêts de 1888 à 1911) « Il ne faut se risquer qu'avec prudence dans les statistiques forestières, même les plus modernes et soignées, car toutes présentent une large marge d'approximation et d'incertitude, marge absolument inévitable ».³⁸

³⁷ **Annexe N°4** : exemple d'articles à la vente en forêt de Marly

³⁸ FOURCHEY P, « Remarques sur la question du déboisement dans les Alpes », In : *Revue de géographie alpine*, XXXII, 1944, pp. 113-128

a) La question des articles en ventes et de la composition de la forêt

Tableau récapitulatif des moyennes annuelles par rapports aux articles proposés à la vente sur la période 1904-1913 en forêt de Marly									
Année	Nombre d'articles vendus	Moyenne superficie des coupes (Hectares, ares)	Moyenne du nombre de chênes en ventes	Moyenne des arbres divers en ventes	Moyenne de production de bois d'industrie et de service en M ³	Prix moyen des charges en francs	Nombre de coupes étant des futaies	Nombre de coupes étant des taillis-sous futaies	Nombre de coupes étant des futaies jardinées
1904	9	11, 48	63	286	32, 3	424	4	5	0
1905	9	10, 30	176	119	108, 1	427	6	3	0
1906	8	7, 76	87	94	110,5	463	5	3	0
1907	11	5, 23	64	98	126, 9	454	6	5	0
1908	14	6, 30	94	111	124, 8	438	8	6	0
1909	8	6, 43	78	138	149	493	5	4	0
1910	10	4, 55	36	149	126, 4	444	7	3	0
1911	8	6, 18	64	108	182, 6	623	5	3	0
1912	11	7, 46	164	170	177, 6	628	3	3	5
1913	14	8, 42	92	186	116, 3	417	5	3	6
Total	10,2	7, 41	92	146	125, 5	481	5,4	3,8	1,1

Le tableau ci-dessus étudie tous les articles confondus, peu importe le régime sylvicole (futaie, taillis sous futaie, futaie jardinée) dans le but d'avoir une moyenne globale des ventes sur l'année. Bien sûr, une analyse différenciant les régimes sylvicoles permettrait une étude plus fine mais irait au-delà de nos objectifs qui sont avant tout des comparaisons d'avant et durant

la Première Guerre mondiale. Il faut également garder un certain recul sur les résultats liés au M^3 de bois. En effet, pour les années 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1912, 1913, ce résultat correspond uniquement au potentiel de production des chênes alors que pour les années 1909, 1910, 1911, cela comprend les chênes et les arbres divers. Il s'agit d'un changement que l'on peut lire dans le cahier des ventes qui ne dure que sur ces trois années. Pourtant, sur les années où il n'est pris en compte que les chênes, les autres arbres ont sans doute du potentiel pour produire du bois de service et d'industrie. Il est important de garder à l'esprit qu'un arbre produisant $X M^3$ de bois de service ou d'industrie produit en plus 25 à 30% de X en bois de feu.

À partir de ces résultats, nous pouvons avoir deux pistes d'analyses : l'une sur l'exploitation et donc le type d'articles vendus, l'autre sur la composition sylvicole de cette forêt.

En commençant par notre première piste, le constat est que, sur cette période, il y a une régularité globale. Durant ces dix années témoins, entre huit et quatorze articles de la forêt de Marly sont vendus chaque année donnant une moyenne de dix articles sur la décennie. De plus, sur ce total de 102 articles, seuls 6 articles non pas été adjugés et remis en vente l'année suivante entre 1904 et 1913 montrant l'intérêt des acheteurs pour les coupes de bois en forêt de Marly. Sur cette période et sur la base des totaux, un article type provenant de la forêt de Marly serait probablement : Une futaie de 7 hectares 41 ares. Elle serait composée d'environ 92 chênes et 146 arbres divers avec une capacité de production de $125M^3$ de bois de service ou d'industrie. Enfin, l'adjudicataire devrait dépenser environ 480 francs de charges s'il souhaitait acheter cette coupe.

D'un point de vue des charges, on remarque que, sans être linéaire, la moyenne a tendance augmenter lorsque le nombre de M^3 augmente. Cela démontre bien que, plus une coupe de bois est lucrative pour l'acheteur, plus les charges sont exigeantes. Bien sûr, les résultats sont beaucoup plus linéaires lorsque l'on regarde article par article.

En ce qui concerne la superficie des exploitations, elles peuvent être mise en comparaison avec le nombre de M^3 de bois et donc déterminer l'intensité de l'exploitation. Plus la parcelle est grande avec peu de M^3 de bois exploité, plus la coupe est sélective. Plus la parcelle est petite avec beaucoup de M^3 bois exploité, plus l'extraction de bois est intense. Prendre les moyennes dans le tableau précédent ne serait pas représentatif car cela mélange différents régimes sylvicoles, il faut s'y intéresser article par article et seulement pour les futaies. Les coupes avec les extractions de bois les plus importantes par hectare sont les coupes définitives comme celle de

l'article 8 de l'année 1911 avec 238 M³ de bois de service et d'industrie obtenu sur seulement 2,91 hectares. Avec une extraction supérieure à 80 M³ par hectares, cela confirme bien la nature définitive de la coupe, c'est-à-dire en ne laissant aucun arbre. Sur cette période, les coupes définitives représentent 22,6% des coupes vendues. Un pourcentage normal selon les cycles sylvicoles de cette époque qui ne reflète pas la pénurie de bois d'œuvre observée depuis le début des années 1900.³⁹

D'un point du massif forestier, nous remarquons qu'il est toujours proposé à la vente des futaies et des taillis sous futaies, prouvant la mixité des régimes sylvicole dans ce massif forestier et la possibilité de mettre en vente cette variété. En fonction des objectifs de l'exploitant forestier, cette variété d'article est donc plus à même d'intéresser un large panel d'acheteur. Nous remarquons qu'il existe aussi quelques coupes de futaies jardinées⁴⁰ vendues en 1912 et 1913. Ces futaies jardinées sont plus rares car peu pratique à exploiter avec un rendement plus faible au départ et une grande variété de produit. Ce régime est plus adapté pour les petites forêts et / ou forêts de particuliers qui ne souhaitent pas un rendement industriel.⁴¹

Deux autres données révélatrices de la composition arborée de cette forêt est le total des chênes et des arbres divers proposés dans les articles. Sur cette période la moyenne de chênes par article est de 92 chênes et de 146 arbres divers. En pourcentage, cela représente 38,7% de chênes pour 61,3% d'arbres divers. Cela démontre que la forêt de Marly est composée en grande proportion de chênes, une essence des plus recherchées en exploitation forestière pour ses divers débouchés. Pour ce qui est des autres essences, nous pouvons nous appuyer aussi sur les articles à la vente. En effet, quelques lignes sont consacrées aux arbres de réserves ainsi que des précisions sur d'autres arbres pouvant être abattu. Cela permet de dresser avec une certaine précision les essences présente dans cette forêt. Ainsi, nous retrouvons régulièrement la mention de frênes, certainement la seconde essence la plus présente, mais aussi de charmes, d'ormes, de châtaigniers et bouleaux entre autres. La présence de conifères dans cette forêt est minime.

³⁹ PERRON Daniel, *La forêt française, une histoire politique*, Paris, Éditions de l'Aube, 2021. pp. 480.

⁴⁰ **Futaie jardinée** : Régime sylvicole de futaie irrégulière caractérisés par la présence d'arbre de tout âge, taille et espèce exploités au fur et à mesure, sans coupe définitive et donc pas de rupture du couvert forestier.

⁴¹ CNPF OCCITANIE, *La futaie irrégulière ou futaie jardinée*. URL : https://occitanie.cnpf.fr/sites/occitanie/files/2022-04/futaie_irreg_complet_2.pdf

b) La question du prix du bois et du rendement de la forêt de Marly.

Ci-dessous, nous trouvons le tableau du résultat des ventes de l'année 1905, seule année d'avant-guerre dont nous avons les prix. La colonne dite bois d'œuvre correspond au bois de service et d'industrie. Le ligne de couleur verte représentent les articles étant des futaies, celle en jaune, les taillis sous futaies. Nous avons étudié dans la partie précédente la baisse des prix entre la première criée et l'adjudication ainsi que la question des charges à partir d'une comparaison entre les résultats des ventes de 1905 et 1917.⁴² À présent, nous allons essayer répondre à trois grandes questions : quels est le prix du M³ du bois d'œuvre vendus sur pied ? Y a-t-il une évolution dans le temps du prix du bois vendus sur pied ? Quels est le revenu annuel pour l'État lors des ventes de coupes de bois en forêt de Marly ?

Tableau du résultat des ventes de l'année 1905					
Année	Numéro de l'article	Nom de l'acheteur	M ³ de bois d'œuvre	Prix à la première criée	Prix d'adjudication
1905	8	MAHY	263	20 000	11 900
	9	PASCAL	145	12 500	5 400
	10	PASCAL	257	22 000	10 400
	11	PASCAL	208	16 000	8 100
	12	PASCAL	27	3 900	1 870
	13		5		
	14	HENLOV	X	13 100	5 700
	15	MAHY	17	13 100	4 350
	16	MAHY	51	25 000	7 700
TOTAL 1905			973	125 600	55 420
MOYENNE			108	13 956	6 158

⁴² Voir page 44

Pour déterminer le prix du M³ de bois d'œuvre vendu sur pied, nous prendrons seulement en compte les lignes en vert, c'est-à-dire les futaies. Les futaies sont le régime sylvicole produisant du bois d'œuvre avant tout. Les taillis sous futaie fournissant en partie du bois de chauffage, cela fausserait donc notre calcul (nous ne connaissons pas le prix du stère de bois de taillis sur pied). Ainsi, nous obtenons les résultats suivants :

Calcul = prix de l'adjudication ÷ les M ³ de bois d'œuvre	
Numéro d'article	Prix pour 1M ³ de bois d'œuvre sur pied après adjudication (bois de chêne)
8	45
9	37
10	40
11	39
12 et 13	58
MOYENNE	44

Nous obtenons une moyenne de 44 francs par M³ de bois de service et d'industrie pour l'année 1905. Si les prix peuvent varier de 21 francs, cela est en partie due à la qualité des chênes vendus. En effet, même si ces chênes sont tous censés produire du bois d'œuvre, il existe des qualités de bois pouvant avoir des débouchés plus prestigieux. Ainsi, un chêne pouvant produire du bois pour du parquet sera moins prestigieux qu'un autre chêne pouvant produire du merrain, c'est-à-dire du bois pour la tonnellerie. Plus le tronc est haut et sans branches latérales, plus la valeur de l'arbre augmente. L'absence de branches sur le fût garantit l'absence de nœuds dans le tronc et donc une meilleure qualité de bois.

Pour cette année 1905, l'état peut donc envisager un revenu moyen de 44 francs par M³ de bois d'œuvre vendu sans compter les bénéfices supplémentaires acquis par les droits de caution et droit d'enregistrement. À partir de cette information, nous pouvons essayer d'estimer les revenus pour les autres années d'avant-guerre dont nous ne connaissons pas les prix. Mais avant ça, vérifions avec l'année 1905 dont nous connaissons le résultat. Nous savons donc que le prix total des adjudications des futaies en 1905 est de 37 670 francs. Si nous prenons la moyenne calculée de 44 francs en la multipliant par le total de M³ de bois produit par les futaies qui est de 905 M³, alors nous obtenons 39 820 francs. Cela correspond à une différence de 2 150 francs, soit 5,7% de plus que le prix réel. Le problème principal de cette extrapolation est de ne pas

prendre en compte les évolutions des prix qu'il existe entre chaque article, 44 francs pour l'année 1905 n'étant qu'une moyenne. La difficulté pour estimer ces changements de prix est aussi liés à des marchés aux prix très fluctuant selon les régions et les coupes. Les sources n'offrent pas toujours les prix du marché du bois sur pied dans la région qui nous intéresse et sont souvent des fourchettes larges, nous ferons donc en sorte de prendre le prix moyen du marché. En gardant notre moyenne de 44 francs pour l'année 1905, nous pouvons, à partir des sources, essayer de créer une échelle évolutive des prix entre 1904 et 1913 pour compléter le tableau suivant :

Calcul = total des M ³ de bois d'œuvre de chêne sur l'année × prix du bois de l'année					
Année	Nombre d'article vendus	Prix estimé du M ³ de chêne sur pied ⁴³	Total des M ³ de bois d'œuvre exploités sur cette année	Revenue sur l'année pour l'État (hors taxes)	Moyenne des revenus par article pour l'État (hors taxes)
1904	9	44	291	12 804	1 423
1905	9	44	973	42 812	4 756
1906	8	47	884	41 548	5 194
1907	11	49	1 396	68 404	6 219
1908	14	51	1 711	87 261	6 233
1909	8	51	1 192	60 792	7 599
1910	10	53	1 264	66 992	6 699
1911	8	54	1 461	78 894	9 862
1912	11	55	1 954	107 470	9 770
1913	14	55	1 658	91 190	6 614
TOTAL			12 784	658 167	
MOYENNE TOTAL		50	1 278	65 817	

⁴³ COMITE DES FORÊTS, *Bulletin du Comité des forêts, syndicat central des propriétaires forestiers de France*, Paris : siège du comité des forêts, Tome I, n°2, mars 1914. pp. 443 URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65571840/f161.item>

Sur les bases de ce tableau, le revenu total de la vente des chênes sur pied pouvant produire du bois d'œuvre représente environ 658 167 francs sur la période 1904-1913. À cela, il faut rajouter les cautions (1.6% du prix de vente) et les droits d'enregistrements (2,5% du prix de la coupe + 0,63% du prix de la coupe pour droit de caution + 3,75 francs de droit fixe de certificat de caution). On obtient alors un revenu approximatif estimé à 689 675 francs pour la vente des de bois de chêne sur pied. Cela fait une moyenne de 68 967,5 francs par an sur ces dix années d'avant-guerre que nous pourrions comparer avec les années de guerre.

2) 1914-1918 : le déséquilibre crée par l'entrée en guerre de la France

a) La question des articles en ventes et de la composition de la forêt

Dans une démarche de comparaison, nous allons reprendre les méthodes d'analyses réalisées sur la période 1904-1913 pour comparer les résultats obtenus. Comme évoqué précédemment, sur les années 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918, les résultats liés aux quantités de M³ de bois de service et d'industrie ne prennent en compte que la production potentiel des chênes. D'un point de vue archivistique, cette période est plus complète avec notamment la documentation sur les prix de ventes et sur les acheteurs.

Tableau récapitulatif des moyennes annuelles par rapports aux articles proposés à la vente sur la période 1914-1918 en forêt de Marly.

Année	Nombre d'article vendus	Moyenne superficie des coupes (Hectares, ares)	Moyenne du nombre de chênes en ventes	Moyenne des arbres divers en ventes	Moyenne de production de bois d'industrie et de service (chêne) en M ³	Prix moyen des charges en francs	Nombre de coupes étant des futaies	Nombre de coupes étant des taillis-sous futaies	Nombre de coupes étant des futaies jardinées
1914	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1915	4	9, 17	73	162	42, 5	449	1	3	0
1916	2	10, 63	37	267	35, 5	480	0	2	0
1917	7	5, 45	107	169	70, 4	451	2	5	0
1918	8	10, 92	124	212	138, 9	497	3	5	0
Total	4, 2	7, 20	68	154	57, 4	375	1, 2	3	0
Total sans 1914	5, 3	9, 00	85, 3	203	71, 8	469	1, 5	3, 75	0

Le premier élément ressort en regardant ce tableau est l'absence de ventes sur l'année 1914. Si, avant-guerre, nous pouvions apprécier une certaine stabilité quant aux nombres d'articles délivrés chaque année, les bouleversements liés au conflit mondiale influent directement sur les marchés, dont celui du bois. Parmi les ventes de coupes de bois ayant lieu habituellement début octobre, y figure celles de la forêt de Marly. L'administration des Eaux et Forêts, prise de court, avec la mobilisation de certains de ses agents mais aussi de certains acheteurs, a été contrainte à l'annulation de cette séance de vente. Un document d'époque écrit par un brigadier des Eaux et Forêts fait mention de la mobilisation de 14 préposés sur les 18 dans le cantonnement de Saint-Germain dont dépend la forêt de Marly. Par ailleurs, ladite administration avait déjà préparé ses cahiers de vente pour l'année 1914. De ce fait, lors des ventes en 1915, il a été réutilisé le cahier de vente prévu pour l'année 1914, une simple feuille étant collée sur la

première page pour modifier la date. Pour autant, la reprise des ventes après un an de guerre est limitée avec peu d'articles vendus, comme en témoigne l'année 1915 et ses quatre ventes, ces coupes représentant l'offre maximale en forêt de Marly. En 1916, le nombre de vente s'est encore dégradé avec seulement deux coupes adjugés. Au total, 6 coupes avaient été proposés cette année-là mais quatre d'entre elles ont été réservées pour l'armée. Il faut attendre 1917 et 1918 pour observer un nombre de vente à la hausse même si toujours limités par les événements de guerre. Tout au long du conflit mondial, les ventes de bois ont donc été limitées par une administration des Eaux et Forêts en manque de personnel et devant assurer l'encadrement des exploitations civiles et militaire au sein de la forêt de Marly et plus généralement, au sein des forêts françaises de l'arrière. Les chiffres sont sans appel, de 1904 à 1913, il y avait en moyenne dix articles vendus par an en forêt de Marly, durant la guerre et même en excluant l'année 1914, cette moyenne tombe à cinq.

Durant cette période, l'article type provenant de la forêt de Marly serait probablement un taillis sous futaie plutôt qu'une futaie comme ce l'était avant-guerre. Ce changement démontre des besoins différents sur les marchés du bois. En effet, il n'est plus question d'obtenir de grande quantité de bois de service et d'industrie mais plutôt du bois de chauffage qu'offrent les taillis en grande quantité. Cela correspond à une période de pénurie où les civils ont beaucoup de mal à se fournir en charbon et / ou bois de chauffage faisant donc évoluer les demandes du marché. Cela représente une dynamique globale inverse par rapport à l'avant-guerre puisqu'au niveau national, le bois énergie était en régression du marché.⁴⁴ Ainsi, entre 1904 et 1913, les taillis sous futaies représentaient 37% des ventes contre 71% entre 1915 et 1918. Cela se confirme aussi lorsque l'on regarde la moyenne de production de M³ de bois de service et d'industrie qui passe de 125,5 M³ entre 1904 et 1913 à seulement 71,8 M³ entre 1915 et 1918. Une donnée qui est en revanche toujours stable est la moyenne des charges avec 469 francs durant la guerre contre 481 avant-guerres.

Par ailleurs, nous remarquons que la moyenne du nombre de chênes exploités par article est de 85,3 pour 203 arbres divers soit une moyenne de 42,1% de chênes pour 57,9% d'arbres divers. Cela renforce l'analyse faite avant-guerre sur la composition arborée de cette forêt avec une forte présence de cette essence noble. Si l'on fait la moyenne de ces quinze années d'étude sur le peuplement de ce massif forestier, nous obtenons la proportion de 40,4% de chênes.

⁴⁴ PERRON Daniel, *La forêt française, une histoire politique*, Paris, Éditions de l'Aube, 2021. pp. 480.

Tableaux des résultats des ventes durant la guerre (1915-1918)					
Année	Numéro de l'article	Nom de l'acheteur	M³ de bois œuvre / service	Prix à la première criée	Prix d'adjudication
1915	8	MAHY	85	8 100	2 930
	2	MAHY	21	35 000	14 300
	4	JARDIN	43	10 100	6 300
	5	FRANCOIS	21	20 000	11 300
TOTAL 1915			170	73 200	34 830
MOYENNE			42, 5	18 000	8 708
1916	2	CHAPUT	53	25 000	11 300
	5	BURET	18	13 100	6 000
Total 1916			71	38 100	17 300
MOYENNE			35, 5	19 050	8 650
1917	2	MAHY	276	38 000	12 800
	3	MAHY	143	16 000	6 450
	4	BERGEON	0	30 000	14 000
	5	AURRAIE	4	30 000	16 400
	6	MATIGNON	0	16 000	9 300
	7	PASCAL	57	30 000	16 000
	8	BURET	13	30 000	16 800
TOTAL 1917			493	190 000	91 750
MOYENNE			70, 4	27 143	13 107
1918	2	MASSON	202	30 000	16 000
	3	MATIGNON	221	35 000	19 200
	4	LARPENTEUR	120	20 000	10 400
	5	AURAY	325	80 000	50 000
	6	MATIGNON	55	60 000	44 000
	7	BURET	71	60 000	40 000
	8	LAMOTTE	50	70 000	52 000
	9	HOFFMANN	67	60 000	33 500
TOTAL 1918			1 111	415 000	265 100
MOYENNE			138, 9	51 875	33 138

b) La question du prix du bois et du rendement de la forêt de Marly.

Sur la page précédente, nous trouvons le tableau des résultats des ventes entre 1914 et 1918, période durant laquelle nous possédons tous les prix. Comme pour le tableau de l'avant-guerre, les lignes de couleur verte représentent les articles étant des futaies, celles en jaune, les taillis sous futaie. Tout comme pour la période 1904-1913, nous nous poserons de nouveaux les questions suivantes : quels est le prix du M³ du bois d'œuvre vendus sur pied ? Y a-t-il une évolution dans le temps du prix du bois vendus sur pied ? Quels est le revenu annuel pour l'État lors des ventes de coupes de bois en forêt de Marly ?

Déterminer le prix du M³ de chêne (bois d'œuvre / service et industrie) sur pied ne sera pas chose aisée pour ces années de guerre. La vente des futaies, qui nous permettent d'avoir une estimation de ces prix, sont peu nombreuses à avoir été vendues sur cette période ce qui rend l'estimation peu représentative. Comme expliqué précédemment, la cause est la pénurie de bois de feu incitant les exploitants forestiers à acheter des taillis sous futaie qui fournissent cette ressource. Bien sûr, cette volonté est partagée par l'administration des Eaux et Forêt mettant d'avantage des taillis sous futaie en vente. Si nous essayons de faire cette estimation, nous obtenons les résultats suivants :

Calcul = prix de l'adjudication ÷ les M ³ de bois d'œuvre	
Numéro d'article et année de la vente	Prix pour 1M ³ de bois d'œuvre sur pied après adjudication (bois de chêne)
8 (1915)	34
2 (1917)	46
3 (1917)	45
2 (1918)	79
3 (1918)	86
4 (1918)	87
MOYENNE	62

Ces résultats laissent percevoir une grande différence de prix selon les années. Les prix élevés sur les années 1917-1918 sont sans doute la corrélation des prix du marché qui sont certes montants tout au long de la guerre, mais également le fait d'arbres de haute qualité. Plus généralement, les prix sont aussi élevés pour les taillis sous futaies en raison de la forte demande

de frênes se trouvant dans ces parcelles.⁴⁵ A l'inverse le faible prix de la futaie vendues en 1915 s'explique sans doute par des arbres de qualité moindres et à une période où les achats de coupes de bois en forêt publique sont faibles, permettant à l'adjudicataire de tirer les prix vers le bas. Le prix obtenu de 34 francs est faible pour le marché de cette époque et devrait plutôt être aux environs de 45 à 50 francs.⁴⁶

Nous sommes donc en droit de nous demander si les prix de ventes en forêt de Marly sont représentatifs du marché du bois en France durant la guerre. Elas, cette estimation est difficile tant les prix sont fluctuant selon les régions. En 1916, le chêne est une essence peu demandée ce qui favoriserait une stabilité des prix de ventes en forêt de Marly par rapport à l'avant-guerre.⁴⁷ Pour autant, le prix du chêne augmente en 1917 et 1918 si bien que, durant la dernière année de guerre, le chêne se vend 60 à 80 francs le M³ sur pied.⁴⁸ Au vu de la composition des futaies de l'année 1918, les coupes de chênes ont donc été vendus au-dessus des prix du marché. Cependant, cette montée des prix en fin de guerre est contrebalancée par un marché peu actif en début de conflit. De ce fait, la moyenne des prix du chêne sur la période 1904-1913 est d'environ 50 francs contre 62 francs durant la guerre. Cette hausse moyenne est loin d'être spectaculaire et concerne surtout la fin du conflit mondial où l'on remarque alors une importante montée des prix et qui se stabilisent même après-guerre.⁴⁹

⁴⁵ COMITE DES FORÊTS, *Bulletin du Comité des forêts, syndicat central des propriétaires forestiers de France*, Paris : siège du comité des forêts, Tome II, n°10, mars 1916. pp. 1068 URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6557221t/f118.item>

⁴⁶ COMITE DES FORÊTS, *Bulletin du Comité des forêts, syndicat central des propriétaires forestiers de France*, Paris : siège du comité des forêts, Tome II, n°3, mars 1914. pp. 1068 URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6557117k/f3.item>

⁴⁷ COMITE DES FORÊTS, *Bulletin du Comité des forêts, syndicat central des propriétaires forestiers de France*, Paris : siège du comité des forêts, Tome II, n°10, mars 1916. pp. 1069 URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6557221t/f119.item>

⁴⁸ COMITE DES FORÊTS, *Bulletin du Comité des forêts, syndicat central des propriétaires forestiers de France*, Paris : siège du comité des forêts, Tome III, n°13, octobre 1919. pp. 1069 URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t54205127t/f108.item.zoom>

⁴⁹ Idem

En ajoutant ce que les chênes peuvent produire en bois de service et / ou industrie dans les taillis sous futaie, nous obtenons le tableau suivant :

Calcul = total des M ³ de bois d'œuvre de chêne sur l'année × prix du bois de l'année					
Année	Nombre d'article vendus	Prix estimé du M ³ de chêne sur pied ⁵⁰	Total des M ³ de bois d'œuvre exploités sur cette année	Revenue sur l'année pour l'État (hors taxes)	Moyenne des revenus par article pour l'État (hors taxes)
1915	4	35	170	5 950	1 488
1916	2	45	71	3 195	1 598
1917	7	46	493	22 678	3 240
1918	8	84	1 111	93 324	11 666
TOTAL			1845	125 147	
MOYENNE TOTAL			461	31 286	

Sur les bases de ce tableau, le revenu total de la vente des chênes sur pied pouvant produire du bois d'œuvre représente environ 125 147 francs sur la période 1915-1918. À cela, il faut rajouter les cautions (1.6% du prix de vente) et les droits d'enregistrements (2,5% du prix de la coupe + 0,63% du prix de la coupe pour droit de caution + 3,75 francs de droit fixe de certificat de caution). On obtient alors un revenu approximatif estimé à 131 144,75 francs pour la vente des de bois de chêne sur pied. Cela représente en moyenne 32 786,2 francs par an sur ces quatre années. En comparaison avec l'avant-guerre, la moyenne de revenu annuel pour l'État est descendue de 52,46%. Le responsable est la diminution moyenne des ventes de chêne sur pied passant de 1278 M³ par an à 461M³ par an (production diminuée de 64%). Gardons tout de même en tête que cela n'est représentatif que pour bois de service et d'industrie issu du chêne.

N'ayant pas les prix de ventes d'avant-guerre, il est impossible de comparer la différence entre ces deux périodes. Mais, sachant que le M³ de chêne sur pied a été vendu pour un total de 125 147 francs hors taxe durant la guerre et que le total des ventes représentent sur cette même période représente 408 980 francs hors taxes. Alors cela montre que les revenus de ces ventes

⁵⁰ COMITE DES FORÊTS, *Bulletin du Comité des forêts, syndicat central des propriétaires forestiers de France*, Paris : siège du comité des forêts, Tome I, n°2, mars 1914. pp. 443 URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65571840/f161.item>

de bois sont avant tout liés à l'adjudication des taillis sous futaies et des frênes qui sont alors très demandé. En chiffre, les ventes de chênes produisant du bois d'industrie et de service ne représente que 30,6% des revenus sur cette période de guerre. En comparaison avec la seule année d'avant-guerre avec les résultats des ventes, en 1905, la vente des chênes produisant du bois d'industrie et de service représentaient 77,3% du prix total. (42 812 francs pour 55 420 francs). Cette comparaison est certes limitée mais s'additionne avec les autres conclusions auxquels nous sommes arrivées sur la comparaison entre l'avant-guerre et la Grande Guerre. Encore une fois, ces chiffres ne sont que des estimations permettant surtout d'avoir des indices chiffrés plutôt que des résultats faisant office de vérité absolue.

Quant à savoir si les revenus de l'État via les ventes de bois en forêt de Marly ont été impactés, cela se discute. 1915 et 1916 ont été des années de très faibles ventes, donc peu de revenus sur cette période. Mais, lorsque l'on compare les quatre meilleures années d'avant-guerre avec celles allant de 1915 à 1918, il est possible d'en déduire des résultats similaires. Les quatre meilleures années d'avant-guerre donnent un total d'environ 365 000 francs pour le bois de service et d'industrie sans compter le prix des taillis. En comparaison, le total durant la guerre avait été de 408 8980 francs. Si l'on ajoutais le prix des taillis au total d'avant-guerre, nous aurions des totaux plus ou moins similaires. Pour expliquer ce résultat alors qu'il y a eu moins de coupes durant la guerre, il faut nous rappeler que le prix du mètre cube de bois de service et d'industrie était élevé en 1917 et 1918. Cela s'explique par le contexte économique mais surtout parce que les arbres abattus avaient un bois d'une qualité exceptionnelle.

C) Les besoins des communes en bois de feu durant la guerre

1) La pénurie de bois et les délits commis par la population

Les ressources ont été l'une des principales préoccupations de la guerre, que ce soit pour l'armée ou pour les civils. Si la France peut compter sur ses réserves de bois durant la première année du conflit, la diminution de l'exploitation des forêts couplée aux besoins de l'armée ont pour conséquences, une pénurie en bois de feu pour les civils.

Le 4 octobre 1915, le ministre de l'Agriculture, Fernand David, fait parvenir un courrier au préfet de Seine-et-Oise. Dans cette lettre, le ministre explique qu'il y a une forte diminution des réserves de bois de feu. Il précise que l'armée consomme de grande quantité de ce bois et que l'exploitation des forêts privées est au point mort. Fernand David a réussi à obtenir auprès du ministre des Armées la démobilisation des ouvriers forestiers qualifiés pour reprendre l'exploitation des forêts. Enfin, il demande au préfet un état des lieux des stocks de bois dans son département. De cette demande, naît deux études, l'une réalisée par les Eaux et Forêts et l'autre par le syndicat des marchands de bois de Seine et Oise. Les résultats sont les suivants :

Étude sur les stocks de bois de feu par l'administration des Eaux et Forêts daté du 20 octobre			
Nature du produit	Estimation des quantités produites jusqu'à la fin de l'hiver (stère)	Estimation des besoins jusqu'à la fin de l'hiver (stère)	Prix d'achat sur les places de dépôt (ports, gares)
Bois de chauffage	23 000	11 000	15 à 22
Boulanges	23 000	8 600	14 à 20
Charbonnette	16 400	6 300	6 à 10
Charbon de bois (en quintaux)	150 quintaux	250 quintaux	25 à 30
Il est annoté que cette estimation ne prend pas en compte les arrondissements de Mantes et Rambouillet. Il faut donc majorer les besoins. Par ailleurs, les estimations de productions sont incertaines et pourraient grandement varier selon la disponibilité de la main d'œuvre. Enfin, les exploitations de bois de particulier sont réduites de 30% à 90% selon les secteurs.			

Étude sur les stocks de bois de feu par le syndicat des marchands de bois de Seine et Oise daté du 19 octobre			
Nature du produit	Estimation des quantités produites jusqu'à la fin de l'hiver (stère)	Estimation des besoins jusqu'à la fin de l'hiver (stère)	Prix d'achat sur les places de dépôt (ports, gares)
Chauffage	10 000	6 000	18
Boulanges	11 000	6 000	18
Charbonnette	10 000	6 000	18
Charbon de bois (en quintaux)	X	X	30
Il est estimé que la production est réduite de 50% dans les forêts de particuliers. Cette étude prend en compte tout le département de la Seine et Oise.			

En complément de ces relevés, deux courriers d'ingénieurs des ponts et chaussées font savoir qu'ils n'existent plus de dépôts de bois dans les ports de leur service. Dans l'ensemble, les capacités de production de bois sont faibles bien que ces études estiment les quantités suffisantes pour fournir la population jusqu'à la fin de l'hiver. L'étude réalisée par les Eaux et forêts est plus complète mais aussi plus optimiste sur les productions dans la mesure où le syndicat des marchands de bois estiment que les réserves de bois de feu sont deux fois moins élevées. L'estimation des Eaux et Forêts est plus optimiste car il doit être pris en compte les produits ligneux en attente d'enlèvement dans les forêts. Dans l'ensemble, la situation est alarmante car l'utilisation du bois ne se limite pas à la saison hivernale est la production des forêts de particuliers est réduite de 50 à 60% en moyenne pendant qu'en forêt publique, les ventes de l'automne 1914 ont été annulées. De plus, les mines de charbons du nord de la France occupée ne peuvent plus extraire de houille ce qui va accroître les besoins en bois de feu. Ce paramètre ne semble pas être pris en compte puisqu'il n'y a pas de projection des transferts des besoins dans cette étude.

À la fin de l'année 1913, le bulletin du comité des forêts confiait à ses lecteurs que le bois de feu et charbon de bois étaient produit en excès et que les ventes de taillis ne trouvaient pas preneur. A Paris, il avait été constaté que 175 000 sacs de charbon de bois n'avaient trouvé preneur que très tardivement.⁵¹ Au printemps et début d'été 1914 le marché reprend de la vigueur, le bois de charbonnette se vendait environ 7 francs le stère, le bois de boulange 10 à 11 francs.⁵² Entre l'avant-guerre et le début de la guerre, il y a donc une augmentation importante des prix. Cela met aussi en évidence la perte de vitesse du bois énergie du le marché au début du XIXème siècle.⁵³ La destruction des mines du nord de la France et l'occupation allemande ont contraint au retour du bois pour se chauffer et cuisiner. La population se retrouve donc confrontée à deux problèmes majeurs : des pénuries dans certains lieux de ventes et surtout, une hausse des prix dû à cette raréfaction et qui ne cesseront d'augmenter durant la guerre.

Par nécessiter de se chauffer et de cuisiner et dans l'impossibilité de se fournir en bois et / ou de payer pour s'en fournir, les forêts deviennent les cibles de citoyens dans le besoin. Nous avons vu dans la première partie que les délits lors de la période allant de 1904 à 1913 en forêt de Marly étaient en grande majorité liés à la chasse, ce même tableau permet alors une comparaison sur ces deux périodes.⁵⁴ Dans le tableau suivant, nous prendrons surtout en compte le résultat excluant l'année 1914 sur laquelle les effets de la guerre ne se sont pas encore fait ressentir.

⁵¹ COMITE DES FORÊTS, *Bulletin du Comité des forêts, syndicat central des propriétaires forestiers de France*, Paris : siège du comité des forêts, Tome I, n°2, décembre 1913. pp. 279. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6557202g/f121.item>

⁵² ASSOCIATION DES OFFICIERS DES EAUX ET FORÊTS, *Revue des eaux et forêts : économie forestière, reboisement, commerce des bois, chasse, louverie, pêche, pisciculture, régime des eaux, législation, jurisprudence, etc.* Paris : Berger-Levrault, janvier 1914. pp 205 et 277. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97365213?rk=1244641;2>

⁵³ PERRON Daniel, *La forêt française, une histoire politique*, Paris, Éditions de l'Aube, 2021. pp. 480.

⁵⁴ Voir page 45

Tableau des délits commis par les civils en forêt de Marly (1914-1918)					
Année des délits	Nombre de délits liés au braconnage ou contournement des règles de chasse	Nombre de délits liés à la coupe et/ou au ramassage de bois en forêt	Nombre de délits liés au non-respect du cahier des charges	Nombre de délits pour des affaires divers	Nombre total de délits sur l'année en forêt de Marly
1914	20	0	3	1	24
1915	4	1	0	2	7
1916	3	6	0	0	9
1917	1	8	1	4	14
1918	2	1	0	1	4
TOTAUX en %	51,7%	27,6%	6,9%	13,8%	100%
TOTAUX en % (en excluant 1914)	29,4%	47,1%	2,9%	20,6%	100%

Au vu des résultats, nous pourrions penser que les vols de bois ne prennent pas de proportions exceptionnelles. Cela dit, lorsque l'on consulte le registre des délits, nous nous rendons compte qu'un vol (une ligne dans le registre esquivant à une affaire) correspond un délit commis par des groupes de civils organisés allant de cinq à quarante personnes et coupant de nombreux arbres. Pour exemple, le 13 avril 1917, un vol de bois est constaté en forêt de Marly avec la présence de 35 personnes sur place. Pour les autres délits, seule une ou deux personnes sont mises en cause par affaire. Ainsi, sur l'année 1917, la déprédation de bois concerne plus de 210 personnes soit 97% des mis en cause pour délits en forêt de Marly.⁵⁵ Des centaines d'autres individus commettent les mêmes infractions dans les forêts voisines dont le massif forestier de Saint-Germain-en-Laye qui a été lourdement impactée par ces coupes sauvages. Pour rappel, le vol de bois et les coupes sauvages représentaient 2,2% des cas avant-guerre.

Ce phénomène de coupes sauvages et de vols de bois dans les forêts publiques mais aussi privée s'est mis en place à partir de l'année 1916 correspondant à l'épuisement des faibles stocks que nous avons constatés avec l'étude des Eaux et Forêts et celle du syndicat des marchands de bois de Seine et Oise. Cette situation ne manque pas de faire réagir les autorités locales, l'administration des Eaux et forêt et les maires. Dans une lettre du 27 février 1917, Le sous-

⁵⁵ **Annexe N°5** : Extrait du sommier des procès-verbaux en 1917.

préfet de Pontoise écrit au préfet de Seine et Oise pour lui exposer la situation. Il se déroule des pillages importants dans les forêts de son arrondissement. La police est dépassée et en manque d'effectifs. Selon lui, l'état d'esprit est de plus en plus inquiétant chez la population et « les plus mauvais éléments donnent libre court à leur instinct naturels ». Dans la même lettre, il rapporte que dans le bois de la commune de Groslay, le garde champêtre est intervenu pour empêcher la déprédation de 200 ou 300 personnes venues des communes voisines. Ce garde champêtre a été reçu par des quolibets. Il précise que ce qui se passe sur le territoire de Groslay se passe également partout où il existe des bois. Enfin, il revient sur l'incident de Asnières-sur-Oise. Le 13 février, il écrit avoir reçu la lettre suivante du maire de ladite commune :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître le fait suivant : Par suite de la pénurie complète de charbon, non seulement dans Asnières, mais dans toute la région, quelques habitants de notre commune ont été faire du bois dans la forêt de Carnelle (bois de l'État). Le garde forestier TESSIN leur a fait un procès-verbal que j'ai refusé de signer et d'affirmer. J'ai refusé parce qu'actuellement, par cette température, extrêmement rigoureuse, il y a inhumanité à laisser mourir de froid les gens sans chauffage, alors qu'il n'y a aucun moyen pour eux de se procurer du charbon complètement inexistant dans notre région. Moi-même, je possède quelques petits bois ; on me les coupe et je ne dis rien. Sur ce, le garde forestier m'a fait à moi un procès. Je vous sou mets le cas. Si, il y a la moindre suite au procès qui m'a été fait, je vous envoie immédiatement ma démission, nous voulant pas être tracassé dans l'exercice de mes fonctions très lourdes et surchargés au-delà de toutes limites, surtout quand on s'en occupe constamment comme je fais. Actuellement, l'usine chô me partiellement faute de charbon, et les habitants sont dans une misère excessive, peu de travail, et peu de chauffage ».

Cette situation généralisée mêlant pénuries, vols et tensions atteint toutes les communes dont celle de Marly-le-Roi. Dans un rapport d'un inspecteur des Eaux et Forêts de début 1917, des perquisitions ont eu lieu chez 57 particuliers de la commune de Marly-le-Roi. 125 stères de bois vert ont été découvert provenant de la forêt de Marly. Les fautifs ne sont pas punis car excusés par la pénurie de charbon et le grand froid ne devant payer que le prix du bois coupé et les frais des procès-verbaux. Par ailleurs, ces perquisitions ont été vues d'un mauvais œil de la part du conseil municipal, l'inspecteur des Eaux et Forêts rétorquant que le conseil municipal n'a aucune qualité pour intervenir dans l'affaire et que la délibération dudit conseil n'a pas à être prise en compte. Quelques temps plus tard, un rapport du brigadier Aubert fait état d'un nouveau vol comprenant 290 stères de bois.

Face à cette situation qui risque de continuer tant que la guerre durera et avec un manque d'agents forestiers pour effectuer les surveillances nécessaires, l'administration des Eaux et Forêts, en accord avec les autorités, se devait de trouver une solution pour satisfaire les besoins de civils et donc encadrer ces prélèvements.

2) La délivrance de bois de chauffage pour les civils et les conditions d'exploitations imposées par l'administration des Eaux et Forêts

Dans une lettre du 31 janvier 1917, le conservateur des Eaux et Forêts confirme au préfet de Seine et Oise qu'il a eu un entretien avec le ministre de l'Agriculture et que celui-ci donne le pouvoir au conservateur de mettre à disposition des coupes de bois pour les communes. Cette décision est arrivée tardivement alors que des demandes avaient déjà été soumises, notamment par ma ville de Marly-le-Roi dès août 1915. Mais face à la situation de précarité et aux déprédations en forêt, cela devenait une évidence. Ces délivrances de coupes de bois sont soumises à des conditions particulières auxquelles les communes doivent se soumettre.

En premier lieu les maires doivent formuler une demande de délivrance auprès du conservateur et du préfet de Versailles. Suite à cette demande, une quantité précise de stère de bois exploitable est délivré à la commune, cette quantité est décidée selon le nombre d'habitant des communes. L'exploitation des coupes comprend tous les taillis à l'exception des baliveaux⁵⁶ qui ont été au préalable marqué par les agents des Eaux et Forêts. En somme, les arbres d'avenir en gros arbres ne doivent pas être abattu pour ne pas compromettre l'avenir du peuplement et la qualité du couvert forestier. Dans tous les cas, l'exploitation est réalisée sous la surveillance des gardes des Eaux et Forêts. Pour réaliser ces coupes, les communes doivent former des équipes rémunérées de bûcherons, de préférence des civils cultivateurs ayant l'habitude de ces travaux. Les communes doivent également fournir le matériel pour les travailleurs. Selon l'estimation de l'administration des Eaux et Forêts, le rendement d'un bûcheron est d'un stère de bois par jour. Les villes peuvent faire des demandes au gouverneur militaire de Paris pour obtenir l'aide des travailleurs militaires pour exploiter les coupes. Cela se ferait alors au frais de la commune qui doit également les loger et les entretenir. En réalité, ces demandes de travailleurs militaires sont souvent refusées en raison du manque d'effectif en plus d'être plus exigeant financièrement

⁵⁶ **Baliveau** : Jeune arbre de réserve conservé pour devenir un arbre d'avenir.

pour les communes. Enfin, pour le bois exploité, des prix sont fixés par l'administration des Eaux et Forêts au frais des communes qui peuvent payer en deux fois, une première moitié au 31 décembre 1917, puis au 31 décembre 1918. Ce prix final est déterminé en fin d'exploitation après la finalisation du procès-verbal de dénombrement réalisé par l'agent des Eaux et Forêts et signé par le maire.

Prix par stère de bois selon sa nature		
Nature du produit	Si exploité par la commune	Si exploité par les Eaux et Forêts
Le stère de bois vif	7 francs	11 francs
Le stère de bois sec	5 francs	8 francs
Le stère de charbonnette	4 francs	X

La délivrance des bois sera faite par des préposés des Eaux et Forêts aux habitants porteurs de bons nominatif délivrée par la maire. Les bons seront remis aux préposés et comptabilisés pour connaître la somme due par la ville. Libre à la commune de choisir la répartition de délivrance des bois par foyer, pour vue qu'il n'y ait plus d'abus en forêt.

Le prix du stère du bois de feu reste raisonnable pour cette époque de disette. L'administration des Eaux et Forêts ne pouvait, de toute façon, pas imposer des prix trop élevés aux communes au vu des conditions économiques et sociales. Il restait aux communes le devoir de payer leurs ouvriers. Si aucun document ne règlemente le salaire des travailleurs désignés, le *Bulletin du Comité des Forêts*, un syndicat de propriétaires forestiers, avait consacré un article en 1916 sur le prix de la main d'œuvre en forêt durant la guerre.⁵⁷ Avant-guerre, l'ouvrier était payé 1 francs par stère dans les régions bon marché, en 1916, le prix est de 2 à 2,50 à francs le stère de bois de feu. Pour les travailleurs militaires, le prix est déterminé par jour à 1,50 francs pour un sous-officier, 1,25 pour un caporal et 1 francs pour un soldat. Cela ne prend pas en compte le logement, la nourriture et les extras que doivent assurer les communes et qui peut être estimé à environ 2 francs par jour et par militaire. Nous garderons ces chiffres de cotés pour évaluer les coûts totaux de chaque commune ayant fait une demande coupe de bois en forêt de Marly.

⁵⁷ COMITE DES FORÊTS, *Bulletin du Comité des forêts, syndicat central des propriétaires forestiers de France*, Paris : siège du comité des forêts, Tome II, n°10, mars 1916. pp. 1036. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6557221t/f86.item.r=prix>

À présent, nous pouvons porter notre attention sur les quantités de bois délivrées aux communes à partir de début 1917. Les résultats des délivrances se trouvent dans le tableau à la page suivante.⁵⁸

Tableau des résultats des délivrance de bois de feu aux communes en 1917 en provenance de la forêt de Marly				
Commune	Date de la demande	Date de délivrance	Nombre de stères alloués	Remarques diverses
Marly-le-Roi	X	X	500	Cela s'ajoute aux vols de la population de cette commune qui avaient été régularisés avec le paiement de ce bois. (125 stères + 290 stères).
Port-Marly	18 février	X	200	La commune est habitée par un peu moins de 1000 personnes.
Mareil-Marly	19 février	8 mars	100	
Louveciennes	15 février	3 mars	200	
Saint-Nom-la-Bretèche	28 février	X	10	Les 10 premiers stères sont du bois mort accordés pour chauffer l'école communal qui aurait fermée sans ça. Le 21 mars, une demande de 600 stères est refusée car excessive selon conservateur.
	X	14 février	150	
	X	19 février	50	
	X	5 mai	100	
Rocquencourt	X	X	2400	Les trois communes se partagent les 2400 stères soit en moyenne 800 stères par communes. Des habitants de Bailly avaient volés 220 stères en forêt de Marly.
Bailly	X	X		
Noisy-le-Roi	X	X		
Fourqueux	X	X	110	Une deuxième demande de bois avait été formulée et accordée.
	X	X	100	
TOTAL			3 920	

Avant chaque délivrance, le brigadier réalise une enquête pour déterminer si les quantités de bois demandées par les communes sont raisonnables vis-à-vis de leur nombre d'habitants. Ces enquêtes sont nécessaires pour endiguer un phénomène lié à ces délivrances de bois : la surenchère des maires. Dans un rapport du 14 mars 1917 du brigadier Aubert, il fait remarquer que des demandes excessives de délivrance de coupe de bois sont formulées par certains maires dont ceux de Rocquencourt et Bailly, ce qui motive d'autres maires à faire également des demandes importantes. Il dit que si de telle quantité étaient délivrée, les communes

⁵⁸ Annexe N° : Une lettre d'un maire formulant une demande de coupe de bois

deviendraient de véritables entrepôts mais ferait aussi l'objet de spéculation et de gaspillage. De plus, cela mettrait en péril les peuplements forestiers. Il fait aussi remarquer que malgré les demandes et accord d'exploitations, très peu de bois a déjà été prélevé, ce qui montre que les besoins ne sont pas si urgents que ça.

À partir de ces informations, nous pouvons déduire deux éléments clés : le temps de travail ainsi que les bénéfices pour l'État. Pour rappel, un bucheron de fortune produit, selon le conservateur des Eaux et Forêts, un stère de bois par jour. Pour estimer les coûts / bénéfices totaux, nous déterminons que le prix moyen du stère de bois est de 5,50 francs et qu'un ouvrier coûte à la commune 2 francs par jour. Pour déterminer le temps de travail, nous partirons d'une estimation du maire de Marly-le-Roi qui pensait pouvoir faire exploiter ses 500 stères de bois en 30 jours. Cela demanderait donc 17 bucherons sur place.

Commune	Nombre de stère	Coût pour l'achat de la coupe de bois (5,50 francs le stère)	Jours de travail estimé	Nombre de bucherons	Coût des bucherons (2 francs par jour par bucheron)	TOTAL à payer (prix du bois + salaire des bucherons)
Marly-le-Roi	500	2 750	30	17	1 020	2 870
Port-Marly	200	1 100	12	17	408	1 508
Mareil-Marly	100	550	6	17	204	754
Louveciennes	200	1 100	12	17	408	1 508
Saint-Nom-la-Bretèche	310	1 705	18	17	612	2 317
Rocquencourt	800	4 400	47	17	1 598	5 998
Bailly	800	4 400	47	17	1 598	5 998
Noisy-le-Roi	800	4 400	47	17	1 598	5 998
Fourqueux	210	1 155	12	17	408	1 563
TOTAUX	3 920	21 560			7 854	29 414

L'estimation du temps de travail a été certainement différent dans la réalité dû au manque d'ouvrier disponible. Il est probable que certaines coupes se soient effectuées sur plusieurs mois en vue de préparer l'hiver 1917-1918. Cela permet tout de même d'estimer le coût des équipes de bucherons pour les communes. Ainsi, et selon les totaux, le budget pour ces coupes de bois

est reparti de cette façon : un peu moins de $\frac{3}{4}$ pour l'achat du bois et un peu plus de $\frac{1}{4}$ pour le paiement des équipes de bucherons. Pour l'État, ces coupes de taillis et bois morts représente un complément de revenus qui s'ajoute aux ventes régulières achetée par les exploitants forestiers. Selon les résultats du tableau précédent, cela représente environ 20% des revenus de l'année 1917 pour les coupes civiles en forêt de Marly.

Les communes peuvent espérer des réserves suffisantes pour leur habitants durant le prochain hiver. Pourtant, ce dispositif a ses limites et ne peut pas endiguer totalement les pillages en forêt.

3) Un dispositif aux effets contrastés

Nous avons lu que le brigadier des Eaux et Forêts avait fait remarquer que, malgré les coupes de bois accordés aux communes, beaucoup d'entre elles n'étaient pas encore exploitées. Pour tempérer cette remarque, il faut garder en tête que la main d'œuvre est rare, ce qui rend donc difficile l'exploitation des coupes de bois. C'est notamment ce qu'explique le maire de Marly-le-Roi dans une lettre datée du 29 juin et adressée au préfet de Seine et Oise. Il dit ne pas avoir pu recruter le personnel nécessaire pour faire l'abattage. Il demande donc soit de la main d'œuvre militaire, soit des prisonniers de guerre. Dans les faits, ce processus de récolte et de distribution du bois a été long. Entre la décision du 31 janvier d'accorder des coupes aux communes et la distribution du bois aux habitants, ce sont deux voire trois mois qui ont été nécessaires. Pendant ce laps de temps, des civils ont continués les pillages en forêt. Ainsi, on observe en forêt de Marly des vagues de pillages jusqu'à la mi-avril avant une disparition totale.

Pour autant, la forêt de Marly est loin d'être la norme et la situation est différente dans le massif forestier voisin de Saint-Germain-en-Laye. Le 12 février, dans une lettre du conservateur des Eaux et Forêts au préfet de Seine-et-Oise, le forestier se félicite des dispositions prises. En visite en forêt de Saint-Germain-en-Laye, il estime que les résultats sont très positifs puisqu'il n'y aurait plus de pillage dans la forêt depuis la mise à disposition de ces coupes de bois. Les communes de Poissy, Achères, Sartrouville, Maisons-Laffitte exploitent leurs coupes sans difficultés avec des services de distribution fonctionnant chaque jour. Cette affirmation hâtive l'obligera le 3 mai 1917 à affirmer le contraire auprès du préfet. Il dit que de nombreux pillages sont constatés dans les forêts de Meudon, Fausses-Reposes, Marly, Versailles et que personnel forestier est trop peu nombreux pour surveiller. Il demande au préfet de mobiliser les gendarmes

aux abords des forêts. Il demande à ce que les communes accélèrent l'exploitation de leurs concessions pour satisfaire les besoins de la population.

La période estivale marque une diminution des pillages en général. Malgré les dispositions prises en janvier, les pillages reprennent dès l'automne et notamment dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye contreraient à la forêt de Marly. Ainsi, ce sont 30 affaires des vols et coupes de bois en forêt de Saint-Germain-en-Laye qui sont relevés sur l'année 1918. Il faut aussi prendre en comptes les nombreux autres vols en forêt de Marly et de Saint-Germain-en-Laye qui sont passés à travers les patrouilles réduites des agents forestiers et des gendarmes. Le chef de cantonnement de Saint-Germain-en-Laye avait fait remarquer le 20 juillet 1918 que les délits commis par des gens de Maisons-Laffitte prenait des « proportions désastreuses » et que les quelques procès-verbaux dressés contre ces gens n'endiguient pas la dégradation du peuplement forestier. Il affirme aussi que certains revendent le bois volé plus tôt en forêt.

Finalement, la lenteur d'exploitation de ces coupes dû au manque de personnel n'a pas permis d'arrêter efficacement les pillages, même plusieurs mois après la mise en place de ce dispositif. Cette situation se poursuit jusqu'à la fin de la guerre avec des vols de bois ponctuels tandis que les approvisionnements sont irréguliers.

Cette observation locale n'est que le reflet d'une situation plus globale. Dans leur revue, en 1918, l'association des officiers des eaux et forêts font savoir que la surveillance s'est relâchée avec la guerre et que les délits se multiplient. « Dans les régions où les délinquants forestiers étaient devenus un mythe quasi légendaire, on en voit aujourd'hui surgir de toutes parts [...] ». « Certains massifs isolés ont presque disparu sous la hache des maraudeurs [...] ».⁵⁹ Dans les zones occupées par l'armée allemande, la problématique des vols de bois est la même. Dans la forêt de Mormal dans l'actuel département du Nord, à la frontière avec la Belgique, on observe des coupes de bois vif par les civils que l'armée du Kaiser sanctionne d'une amende de cinq marks, tolérant tout de même l'enlèvement des bois morts.⁶⁰

⁵⁹ ASSOCIATION DES OFFICIERS DES EAUX ET FORÊTS, *Revue des eaux et forêts : économie forestière, reboisement, commerce des bois, chasse, louveterie, pêche, pisciculture, régime des eaux, législation, jurisprudence, etc.* Paris : Berger-Levrault, janvier 1918. pp 241. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9737558f/f107.item.r=Saint%20Germain>

⁶⁰ ASSOCIATION DES OFFICIERS DES EAUX ET FORÊTS, *Revue des eaux et forêts : économie forestière, reboisement, commerce des bois, chasse, louveterie, pêche, pisciculture, régime des eaux, législation, jurisprudence, etc.* Paris : Berger-Levrault, janvier 1917. pp 318. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9746745g/f356.image.r=depredation>

Conclusion de la première partie

La forêt de Marly, comme toutes les forêts publiques, est administrée par les Eaux et Forêts. Chaque année, des coupes sont vendues à des exploitants forestiers lors d'adjudications publiques. La vente des articles se déroule au rabais, le premier à se désigner remportant la coupe. Le prix entre la première cirée et la vente est généralement divisé par deux voir davantage. Au prix d'achat s'ajoute les divers frais dont une taxe de 1.6% du prix de la coupe, des droits d'enregistrement de 2,5% du prix de la coupe, un droit de caution de 0,63% du prix de la coupe et 3.75 francs de droit fixe de certificat de caution. Lors de la coupe des arbres, les exploitants sont soumis à des règles strictes avec le passage régulier d'agents forestiers pour surveiller les travaux. Ainsi, l'administration contrôle au mieux ses forêts et oblige également les adjudicataires à entretenir les massifs par le biais des charges. En contrepartie, l'État dépend des bons résultats des ventes pour s'assurer des revenus constants et doit donc proposer des articles de qualité et attractifs.

Les articles de vente nous permettent de nous renseigner sur la forêt de Marly. Avant-guerre, celle-ci est une productrice importe de bois d'œuvre, notamment du bois de chêne, une essence représentant environ 40% du peuplement forestier, le reste étant complété par des frênes et des hêtres notamment. La production de bois de service et d'industrie par la coupe de ces chênes représentait en moyenne 1278M³ par an. Lors de l'entrée en guerre en 1914, ces habitudes ont été contrecarrées avec l'arrêt total des ventes puis avec un lent retour à la norme basse. De ce fait, la production moyenne n'était plus que de 461M³ par an, même en excluant l'année 1914, soit une baisse de 64%. En contrepartie, ce sont les coupes de taillis sous futaies qui ont été mises à l'honneur pour répondre aux besoins en bois de feu. Ainsi, entre 1904 et 1913, les taillis sous futaies représentaient 37% des ventes contre 71% entre 1915 et 1918. Au vu des diminutions constatées et de la priorités mise sur les taillis, Il est certain que les ventes de coupes bois auprès des exploitants pendant la guerre n'a pas participé à une surexploitation ou une dégradation du milieu forestier.

La guerre ne semble pas avoir impacté économiquement les revenus de l'État. La vente du chêne en tant que bois de service et d'industrie représente un masse financière importante. Les revenus pour l'exploitation de ces arbres ont alors chuté de 52%. Le revenu total pendant la guerre, toutes coupes confondues, a été de 408 980 francs hors taxes. Pourtant, les quatre meilleures années de ventes d'avant-guerre, seulement pour les coupes de bois de service et d'industrie, avait rapporté environ 365 000 francs. A cela, il faut ajouter les ventes des taillis dont nous ne connaissons pas les prix. Mais il est raisonnable d'imaginer qu'avec ce

complément, nous nous retrouvions avec des résultats plus ou moins similaires. Cela s'explique notamment par le contexte économique faisant monter les prix et des ventes de bois de qualités exceptionnelles en 1917 et 1918 avec une forte valeur marchande.

Avec la mobilisation et les besoins du front, les civils se sont rapidement trouvés à court de ressources pour se chauffer et cuisiner. Si l'administration des Eaux et Forêts avait réussi à reprendre les ventes de coupes de bois, elle n'était pas prête à endiguer les vols dans ses forêts à partir de fin 1916. Le manque de personnel venait renforcer cette problématique puisque la surveillance des massifs était majoritairement délaissée. Alors que le vol de bois ne représentait que 2,2% des délits en forêts de Marly avant-guerre, cette tendance s'inverse complètement à partir de 1916. En 1917, le vol de bois représente 97% des mis en causes pour des délits en forêt de Marly. L'administration des Eaux et Forêts fût contrainte de céder des coupes aux mairies, seule solution pour endiguer les pillages. Mais la lenteur d'exploitation de ces coupes ne permet pas l'arrêt total de ces vols, bien que ces mesures ait eut un relatif succès pour la forêt de Marly. Cette situation n'aura pas manqué de créer de vives tensions entre la société civile, l'administration des Eaux et Forêts et les administrateurs de l'État.

Durant cette guerre, la forêt de Marly a connu une grande activité humaine. Cela comprends les coupes des exploitants forestiers, les pillages des civils, les coupes accordées aux villes environnantes mais aussi des exploitations de bois pour l'armée et par l'armée.

II) Le bois de la forêt de Marly au service de l'armée et l'interaction entre l'administration des Eaux et Forêts et les militaires

A) Le bois au service de l'armée

1) Des premières exploitations sous-traitées

3 août 1914, l'Allemagne déclare la guerre à la France et, par un jeu d'alliances, l'Europe entière se retrouve bientôt en guerre. En France, tous les hommes âgés de 20 à 48 ans aptes à se battre sont appelés sous les drapeaux.⁶¹ Ces départs entraînent immédiatement un manque de main d'œuvre dans les industries, en partie compensé par les femmes. En forêt, la même problématique se pose pour son exploitation alors que les métiers forestiers sont très exigeants physiquement et demandent des compétences et aptitudes techniques. Il en est de même pour les conservateurs et divers administrateurs garants de la science forestière et appelés également dans l'armée. De plus, les forestiers, du simple préposé au grade de conservateur forment le corps d'armée des chasseurs forestiers depuis le décret du Président de la République datant de 1875.⁶² Ainsi, afin de profiter au mieux de leur connaissance du terrain, les autorités militaires répartissent les préposés forestiers dans les régiments correspondant à leur zone d'activité.⁶³ Les cadres, quant à eux, possèdent un statut spécial : lors de leur recrutement, ils signent un engagement militaire de trois ans, les deux années de scolarité à l'École forestière de Nancy étant considérées comme une période sous les drapeaux.⁶⁴

Dès le début du conflit, l'armée manifeste un besoin en bois que l'on peut répartir en deux catégories : le bois de feu pour se chauffer et cuisiner et le bois d'industrie et de service qui est transformé selon les besoins de l'armée (piquets, caillebotis⁶⁵, traverses de chemin de fer, crosses de fusils, aviation). Cette pression sur les forêts s'intensifie lorsqu'à la fin de l'année 1914, le conflit passe d'une guerre de mouvement à une guerre de position qui demande la construction de tranchées majoritairement aménagées avec du bois (caillebotis au sol, planches sur les parois, poutres pour les abris). Lorsqu'en septembre 1914, les Allemands se retrouvent dans la Marne aux portes de Paris, l'état-major des armées françaises fait poursuivre les travaux

⁶¹ BECKER Jean-Jacques, *La Grande Guerre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017. pp. 25. URL : <https://shs-cairn-info.bibdocs.u-cergy.fr/la-grande-guerre--9782130792321?lang=fr>

⁶² PUYO Jean-Yves, "Les Conséquences de La Première Guerre Mondiale pour les forêts et les forestiers français." in : *Revue Forestière Française* v. 56, n°6, 2004, pp. 582. URL : <https://hal.science/hal-03449462/document>

⁶³ Idem

⁶⁴ Idem

⁶⁵ **Caillebotis** : Treillis en lattes de bois amovibles servant de plancher et laissant passer l'eau à travers.

du camp retranché de Paris dit « CRP » demandant une quantité importante de ressources ligneuses et mettant à contribution les forêts du département de Seine-et-Oise.

En forêt de Marly située dans la première conservation sous l'inspection de Versailles, les premiers prélèvements dans le cadre de ce conflit commencent dès août 1914.⁶⁶ Sur demande de l'armée, une entreprise du nom de « Carré », portant le nom de son entrepreneur, est mandatée par les Eaux et Forêts pour réaliser une coupe en forêt de Marly. Cela permet donc de pallier le manque d'effectif chez les forestiers des Eaux et Forêts. Aussi l'État-major fait réaliser en urgence des nouveaux dispositifs pour la défense du territoire. Ainsi, en forêt de Marly, en plus du fort du trou d'enfer et des six batteries (batteries de Noisy, de l'Auberderie, du Champs de Mars, de Marly, des Réservoirs et des Arches) sont aménagés à l'extrême ouest du massif forestier d'autres batteries portant les numéros 804, 805, 808, 809, 812, 814, 816 et 817. six centres de résistance (des abris bétonnés) dont deux dans les Tailles d'Herblay, un petit massif forestier accolé à la forêt de Marly. Enfin deux lignes de tranchées sont creusées à l'ouest de la forêt de Marly complétées par des lignes de fils barbelés. Nous reviendrons sur ces aménagements en dernière partie⁶⁷.

Les archives ne détaillent pas la date de début des travaux ni la fin, mais les différents procès-verbaux et notes permettent d'estimer une fin d'exploitation vers fin-août 1914. Un procès-verbal de dénombrement général est réalisé pour attester des quantités totales qui ont été exploitées sur la coupe n°5 et le règlement qui doit être effectué par l'armée auprès de l'entrepreneur et des Eaux et Forêts. Enfin, pour attester des quantités, un dénombrement de réception des bois est réalisé sur place en présence de l'agent local des Eaux et Forêts, de l'entrepreneur et du Maréchal des logis affecté au camp retranché de Paris. Cette réception auprès du camp retranché de Paris est réalisée en trois fois, respectivement aux dates du 25 octobre 1915, 11 décembre 1915 et 24 mars 1916. Il est également à noter que cette même entreprise a réalisé une coupe en forêt de Bois d'Arcy pour également approvisionner le camp retranché de Paris. Sachant que les travaux d'extension du CRP ont eu lieu jusqu'à la fin 1915, ce bois est arrivé tardivement et n'ont eu aucun intérêt stratégique. Il est même possible que ce bois n'ait finalement pas été utilisés pour le Camp Retranché de Paris et redirigés vers d'autres services.

⁶⁶ **Annexe N°1** : Plan de la forêt de Marly et de Saint-Germain en Laye daté de 1908.

⁶⁷ Voir page 121.

Tableau récapitulatif de la coupe de bois réalisée par l'entreprise Carré en forêt de Marly ⁶⁸			
Nature du produit	Quantité en stère	Prix Unitaire	Prix Totaux (francs)
Rondins 1m	1, 40	10	14, 00
Rondins 1,50m	7, 88	10	78, 80
Rondins 2m	61, 88	10	618, 80
Rondins 2,50m	84, 43	10	844, 30
Rondins 3m	258, 64	10	2586, 40
Rondins 3,50m	65, 09	10	650, 90
Rondins 4m	81, 81	10	818, 81
Rondins 5,50m	7, 33	10	73, 30
Rondins 6,50m	7, 75	10	77, 70
Rondins 7,50m	9, 10	10	90, 00
Totaux	578,31		4 852, 10

Deux éléments interpellent en voyant ce procès-verbal de dénombrement. Le premier est que, peu importe la taille des rondins, le prix unitaire reste fixe, ce qui est peu banal. En général, plus le bois brut est façonné, c'est-à-dire coupé en petites sections, plus le prix augmente puisque cela demande davantage de travail de découpe. N'ayant ni l'appel d'offre, ni le contrat entre l'armée, les Eaux et Forêts et l'entrepreneur pour cette exploitation, nous pouvons supposer qu'un tarif global a été négocié pour ce chantier expliquant donc ces prix unitaires constant. La seconde, est qu'il n'est jamais fait mention des essences exploitées alors qu'encore une fois, selon les essences et les qualités de bois, les prix fluctuent. Il est tout de même possible d'estimer les essences exploitées puisque nous connaissons à cette même époque les populations d'arbres dans cette forêt. Ainsi, il est très probable que des chênes, des hêtres, des frênes et des châtaigniers ont été exploités.

La suite des archives révèle, comme expliqué précédemment, qu'une fois les arbres coupés et les troncs façonnés, les rondins sont livrés en trois fois au service de l'intendance du camp retranché de Paris. Ainsi, la première livraison du 25 octobre 1915 comprend 73, 98 stères⁶⁹ de petits rondins auxquels il faut ajouter 98,50 stères de bois de feu soit un total de 172, 48 stères. La seconde réception du 11 décembre 1915 comprend 99,07 stères de rondins de bois. Enfin, la dernière livraison du 24 mars 1916 comprend un total de 312,16 stères de bois. Le total de ces livraisons au CRP s'élève à 583,71 stères alors que notre total selon le procès-verbal de dénombrement général (tableau ci-dessus) est de 578,31 stères. Bien que l'on pourrait penser

⁶⁸ **Annexe N°6** : Extrait du procès-verbal de dénombrement.

⁶⁹ **Stères** : Volume de bois équivalant à environ 0,8 m³ au réel.

qu'une erreur de calcul ait été faite, la raison semble plus rationnelle. En effet, on remarque que lors de la première livraison, 98,50 stères de bois de chauffage ont été ajoutés. Cela provient de deux facteurs. Premièrement des bois de trop mauvaise qualité pour en faire des rondins ont probablement été convertis en bois de chauffage. Quant à la différence entre les deux totaux de 5,4 stères, il est fortement probable que des branches du houppier⁷⁰ des arbres abattus ne pouvant pas être transformées en rondins aient été prélevées en second temps sur la parcelle pour en faire du bois de feu (le chêne est réputé pour faire des branches tortueuses, peu adaptées pour des rondins qui doivent être droits).

Cet approvisionnement en bois provenant de la forêt de Marly durant les trois premières années de Guerre a permis de fournir des ressources importantes au service de l'artillerie du camp retranché de Paris dans une période où ce dispositif en avait le plus besoin. Avec le recul des troupes allemandes et le début de la guerre de position, le CRP a perdu peu à peu en importance et l'état-major français a préféré concentrer les hommes et les ressources sur le front.⁷¹ Malgré tout, ces lignes défensives conserveront un rôle non-négligeable, notamment dans la surveillance des raids aériens sur Paris.

Une particularité de cette coupe est qu'elle n'apparaît ni dans les cahiers d'adjudication de l'exercice 1913 ni dans ceux de 1914. Ces cahiers servent principalement à la vente de lots de bois auprès d'acheteurs. Dans ces derniers, il est proposé du bois encore sur pied provenant de parcelles jugées aptes à être exploitées par les agents des Eaux et Forêts. Cette différence se remarque d'autant plus quand on constate que durant l'année 1916, des articles ont été retirés de la vente et réservés pour l'armée en forêt de Marly. De plus, les cahiers d'adjudications communiquent des informations précieuses sur les essences présentes, la gestion qui a été réalisée sur cette parcelle, l'estimation des quantités de bois après coupe, les limites géographiques de la coupe, les conditions d'exploitation et les charges à payer. Cette coupe est donc réalisée de façon extraordinaire. Cela dit, il n'est pas question d'une coupe faite sans étude et dans la précipitation, mais plutôt d'une exploitation réalisée dans un cadre peu habituel liée au contexte d'avant-guerre et début de guerre. Le bois exploité répondait aux besoins particuliers du camp retranché de Paris avec des arbres pouvant produire des rondins de bonne qualité.

⁷⁰ **Houppier** : Partie supérieure de l'arbre correspondant à ses branches

⁷¹ BOURACHOT André, *Le camp retranché de Paris 1792-1940*, Paris, B. Giovanangeli, 2014. pp. 262

Estimer la superficie exploitée reste difficile dans le cas présent. Sur le procès-verbal, il n'est ni fait mention de la superficie de la coupe exploitée, ni des routes délimitant cette dernière. Seule une position géographique approximative est indiquée.⁷² Nous retiendrons pour plus tard qu'un total de 578m³ de bois de service a été exploité, ce qui permettra de réaliser le total des quantités de bois prélevées en forêt de Marly.

Cette exploitation sous-traitée par l'armée est révélatrice des besoins en ressources ligneuses dès le début la guerre. Pourtant, cette coupe à destination du camp retranché de Paris n'est qu'une partie de ce qui est prélevé en forêt de Marly durant la suite de la Guerre alors que les forêts dans la zone des armées souffrent des combats et de la surexploitation en raison de leur proximité avec le front. Ainsi, les forêts dans la zone de l'intérieur sont bientôt mises à contribution.

2) Un besoin croissant en bois

Les deux premières années de Guerre ne se ressentent quasiment pas dans l'exploitation de la forêt de Marly, uniquement rythmée par les coupes civiles adjudgées lors des ventes annuelles et celles exceptionnelles de l'entreprise Carré. Un changement s'opère durant l'exercice 1916 que l'on remarque dans les cahiers de ventes de bois des Eaux et Forêts. En effet, quatre articles de la forêt de Marly sont marqués d'un tampon « Retiré pour les besoins de l'armée ».⁷³ De plus, ce bois n'est plus à destination du camp retranché de Paris qui est à proximité de la forêt mais exploité sur demande du Centre des Bois de Paris et certainement dans le but d'être acheminé vers des industries et/ou le front. Le Centre des Bois de Paris situé dans le 7^{ème} arrondissement au 94 boulevard Latour-Maubourg est une entité administrative permettant de répondre aux besoins de l'armée en bois. Ce centre permet de rationaliser et d'augmenter l'efficacité d'exploitation et d'acheminement des ressources ligneuses en formulant notamment les demandes d'exploitations auprès des inspecteurs des Eaux et Forêts. Il faut noter que ce Centre des Bois de Paris est ensuite déplacé au 147 rue de Courcelles, dans 17^{ème} arrondissement.

Les articles concernés par ce retrait des ventes pour l'armée sont les articles 3 et 4 situés sur la coupe numéro 7 et les articles 6 et 7 situés sur la coupe numéro 1. Les cahiers de ventes

⁷² **Annexe n°7** : Emplacement de la coupe

⁷³ **Annexe n°8** : Exemple d'un article retiré de la vente et réservé pour les besoins de l'armée

permettent d'obtenir d'autres informations sur ces articles. Ainsi, nous connaissons les limites précises des parcelles, les dimensions exactes des parcelles, le traitement forestier qui a été réalisé dessus, les essences d'arbres présentes et les charges à régler à l'administration des Eaux et Forêts après l'exploitation.⁷⁴ Ces informations sont à croiser avec les procès-verbaux de dénombrement en fin d'exploitation ce qui permettra notamment d'estimer la densité d'exploitation ainsi que les prix imposés par les Eaux et Forêts à l'armée.

Ces coupes de bois sont exploitées par l'armée au cours de l'année 1916, et terminée au plus tard début 1917. Les quatre procès-verbaux de dénombrement sont effectués entre octobre 1916 et avril 1917 par l'Inspecteur local des Eaux et Forêts et en présence du représentant du Centre des Bois de Paris. Sur les pages suivantes, nous pourrions observer à la suite les procès-verbaux des quatre articles retranscrits sous forme de tableaux, permettant de se faire une idée de ce qui a été exploité et en quelle quantité. Puis nous passerons à l'analyse détaillée de ces chiffres.

Dénombrement de l'article 6 forêt de Marly : parcelle n°1 : 5 hectares 94 ares (Dénombré en deux temps ce qui explique les deux tableaux)			
Nature	M ³ / stères	Prix unitaire	Prix total
Bois d'œuvre : chêne	5, 597	45	251, 86
Idem	3, 524	25	88, 10
Divers (industrie)	9, 295	35	325, 32
Idem	100, 255	20	2005, 10
Rondins 4 et 3,50	162, 519	16	2600, 30
Idem 2,50	78, 565	13	1021, 34
Piquets	272, 361	13	3540, 69
Bois de chauffage	411	10	4110
Charbonnette	159	5	795
Rebus	28	5	140
TOTAL	1230, 098		14 877, 71
TOTAL A PAYER (avec déduction des charges)			14 177, 71

⁷⁴ Annexe N°7 : Emplacement des coupes

Nature	M³ / stères	Prix unitaire	Prix total
Bois d'œuvre : chêne	1, 560	45	70, 20
Idem	17, 207	25	430, 17
Divers (industrie)	19, 209	35	672, 31
Idem	16, 265	20	325, 30
Rondins 4 et 3,50	47, 759	16	764, 14
Idem 2,50	35, 119	13	456, 55
Piquets	80	13	1040, 00
Bois de chauffage	165	10	1650, 00
Charbonnette	52	5	260, 00
Rebus	8	5	26, 00
TOTAL	442,116		5 704, 67
TOTAL A PAYER (Pas de déduction des charges)			5 704, 67

Dénombrement Article 7 forêt de Marly : parcelle n°1 : 9 hectares 60 ares			
Nature	M³ / stères	Prix unitaire	Prix total
Bois d'œuvre : chêne	1, 934	60	116, 04
Idem	20,080	45	903,60
Petites grumes	19,149	25	478,72
Divers (industrie)	7,205	35	252,17
Idem petites grumes	17,911	20	358,38
Rondins	85,570	16	1369,12
Idem	50,760	13	659,88
Piquets	164,294	13	2135,82
Bois de chauffage	343,75	10	3437,50
Charbonnette	93,50	5	467,50
Rebus	12,50	4,50	56,25
TOTAL	816,653		10234,98
TOTAL A PAYER (Pas de déduction des charges)			10234,98

Dénombrement Article 3 forêt de Marly : parcelle n°7 : 5 hectares 98 ares			
Nature	M ³ / stères	Prix unitaire	Prix total
Bois d'œuvre chêne, frênes, ormes, hêtres	30,800	60	1848
Idem	11,720	45	527, 40
Bois d'industrie	17,246	35	603, 61
Idem	48,157	20	936, 14
Rondins	136,337	16	2181, 39
Idem	96,131	13	1260, 10
Piquets	69,888	13	908, 54
Bois de chauffage	399,5	10	3995
Charbonnette	176,4	5	882, 50
TOTAL	986,176		13 169, 68
TOTAL A PAYER (avec déduction des charges)			12 459, 68

Dénombrement Article 4 forêt de Marly : parcelle n°7 : 8 hectares 49 ares			
Nature	M ³ / stères	Prix unitaire	Prix total
Bois d'œuvre : chêne, frênes, ormes	39, 312	60	2 358, 72
Idem	18, 186	45	818, 37
Idem	1, 363	24	34, 07
Bois d'industrie	9, 319	35	326, 16
Idem	99, 804	20	1 996, 08
Rondins	178, 463	16	2 855, 41
Idem	201, 163	13	2 615, 12
Piquets	450	13	5 850
Bois de chauffage	446	10	4 460
Charbonnette	321	5	1 605
TOTAL	1764, 21		22 918, 93
TOTAL A PAYER (avec déduction des charges)			21 963, 93

Pour une personne non habituée au système de calcul des forestiers, elle remarquera immédiatement ce changement d'unité passant du M³ au stère qui peut paraître étrange. Ce choix s'explique, car le petit-bois est plus facile à cuber une fois en tas. Les bois d'œuvre et d'industrie quant à eux, pourront être cubés individuellement car leur dimension le permet. Il

faut retenir qu'un stère de bois de feu est équivalent à environ 0,8 m³ (un tas de bois comporte toujours de l'air dedans).

La formule appliquée pour les m³ est : $V = \pi \times (D/2)^2 \times L$

La formule à appliquer pour les stères est : **longueur du tas × hauteur × profondeur**

Le calcul du stère est en réalité un peu plus complexe puisque selon la longueur de découpe choisi (1 mètre, 50 centimètres ou 33 centimètres en général) un coefficient est à prendre en compte car il y a moins d'espace vide lorsque le bois est coupé plus court et / ou fendu.

Un autre éclairage utile pour comprendre ces tableaux est la déduction de charges dans les totaux à payer. En effet, lors des coupes vendues par les Eaux et Forêts, des charges étaient imposées aux acheteurs, notamment pour les réparations liées aux routes forestières après l'exploitation. L'armée ne déroge pas à la règle et les charges sont réglées par le Centre des Bois de Paris auprès des Eaux et Forêts pour un total de 1 307,85 francs pour ces quatre articles. Ces prix sont fixes et déterminés avant même la vente de bois.

En 1916, la consommation de bois excède tout ce qu'il est permis d'imaginer selon *l'Echo Forestier* daté du 15 mars 1916.⁷⁵ Inévitablement, cette consommation excessive que l'on peut imputer à l'armée crée une forte inflation sur les prix du bois tout au long de la guerre. Ainsi, on note qu'un stère de bois de chauffage valait environ cinq ou six francs en 1913 contre quinze francs en 1916.⁷⁶ Pour le bois d'œuvre, l'inflation varie beaucoup selon l'essence de bois, la qualité et la provenance géographique. En moyenne, le prix a plus que doublé en 1916 par rapport à l'année 1913 comme l'affirme la *Revue des eaux et forêts* datée de janvier 1917.⁷⁷ On

⁷⁵ ASSOCIATION DES OFFICIERS DES EAUX ET FORÊTS, *Revue des eaux et forêts : économie forestière, reboisement, commerce des bois, chasse, louveterie, pêche, pisciculture, régime des eaux, législation, jurisprudence, etc.* Paris : Berger-Levrault, janvier 1916. pp. 182. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9736072p?rk=1266100;4#>

⁷⁶ AMAT Jean-Paul, « Le bois aux armées et la gestion de la ressource », In : *Les forêts de la grande guerre de 1815 à nos jours*, Paris, Sorbonne université presse, 2015. pp. 296

⁷⁷ ASSOCIATION DES OFFICIERS DES EAUX ET FORÊTS, *Revue des eaux et forêts : économie forestière, reboisement, commerce des bois, chasse, louveterie, pêche, pisciculture, régime des eaux, législation, jurisprudence, etc.* Paris : Berger-Levrault, janvier 1917. pp. 196. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9746745g?rk=1287560;0>

remarque tout de même que les prix payés par l'armée pour le bois exploité dans la forêt de Marly se situe dans la moyenne basse.

Pour l'exploitation de ces quatre articles, l'armée débourse un total de 164 540,97 francs pour environ 14 252 m³ de bois toutes catégories confondues. Nous noterons que l'armée bénéficiait de prix réduits par rapport au marché civil avec des tarifs indexés sur les moyennes basses du marché. Cela s'applique pour tout ce qui suivra également.

Une autre analyse possible comme évoqué précédemment est la densité d'exploitation de ces coupes pour savoir si une possible surexploitation ait pu être effectuée. Les données suivantes sont importantes pour cette analyse : les parcelles sont des taillis sous futaie.⁷⁸ Il s'agit de feuillus, nous connaissons la taille des parcelles. Nous avons les totaux exploités article par article par l'intermédiaire des procès-verbaux de dénombrement. Ainsi, nous pouvons réaliser un calcul permettant de connaître la moyenne de bois exploité par hectares. À savoir que pour un taillis sous futaie, le volume sur pied est habituellement compris entre 120 et 220 m³ par hectare pour un taillis de 25 ans. Exceptionnellement la densité peut-être plus élevée dans des conditions très favorables.

Récapitulatif d'exploitation des articles 6, 7, 3 et 4						
Numéro de l'article	Superficie	Traitement sylvicole	Age du taillis	Total m³ exploité	Moyenne M³ par hectares	Conclusion
6	9 hectares 60 ares	Taillis sous futaie	25 ans	1672,214	174,2	Prélèvement important
7	5 hectares 94 ares	Taillis sous futaie	25 ans	816,653	137,5	Prélèvement moyen
3	5 hectares 89 ares	Taillis sous futaie	25 ans	986,179	167,4	Prélèvement important
4	8 hectares 49 ares	Taillis sous futaie	25 ans	1764, 21	207,8	Prélèvement très important

⁷⁸ **Taillis sous futaie** : Régime sylvicole mélangeant le taillis et la futaie. On y retrouve donc deux niveaux de végétation avec des arbres de grandes tailles mélangés à des arbres plus courts avec des petits diamètres.

Bien que les chiffres puissent paraître importants, il faut tout de même rappeler que ces coupes étaient prévues à la vente avant d'être réservées pour l'armée. La forte densité de prélèvements s'explique par le choix d'une gestion longue sur des parcelles qui n'avaient sans doute pas connues d'exploitation depuis au moins 25 ans. Pour répondre au besoin de l'armée, ces quatre articles ont été choisis, car ils étaient capables de fournir une grande diversité de matériaux, du simple bois de chauffage jusqu'au bois d'œuvre. Il faut également remettre ce prélèvement à l'échelle de la forêt de Marly. En effet, ces parcelles représentent 29,9 hectares sur une forêt en faisant environ 2 300, soit 1,3 %.

Mais les prélèvements en forêt de Marly pour l'armée ne s'arrêtent pas à ces quatre articles. Bien que le Camp Retranché de Paris ait perdu en importance stratégique et que des pièces d'artillerie aient même été déplacées vers le front, des militaires sont toujours présents sur place continuant d'entretenir le dispositif et de surveiller les potentiels raids aériens. De ce fait, l'armée, par l'intermédiaire du service des vivres, doit être en capacité de ravitailler en bois de feu et en bois d'œuvre le CRP. Pour remédier à ce problème, trois parcelles sont choisies pour être cédées à l'intendance du camp retranché de Paris et donc passées sous servitude militaire à partir de l'année 1917. Les coupes désignées sont les numéros 1, 2 et 3.

Sur la page suivante, converti en tableau, les cinq procès-verbaux de dénombrement dressés après les coupes sur ces trois parcelles

Procès-verbal n°1 du 13 octobre 1917			
Nature du produit	Quantité exploitée (stères)	Prix unitaire (francs)	Prix total (francs)
Grands bois	1193	10	11930
Charbonnette	22	6	132

Procès-verbal n°2 du 30 octobre 1917			
Nature du produit	Quantité exploitée (stères)	Prix unitaire (francs)	Prix total (francs)
Grands bois	716	10	7160
Charbonnette	43	6	258

Procès-verbal n°3 du 1 ^{er} décembre 1917			
Nature du produit	Quantité exploitée (stères)	Prix unitaire (francs)	Prix total (francs)
Grands bois	355	10	3550
Charbonnette	23	6	138

Procès-verbal n°4 du 29 janvier 1918			
Nature du produit	Quantité exploitée (stères)	Prix unitaire (francs)	Prix total (francs)
Grands bois	920	10	9200
Charbonnette	19	6	114

Procès-verbal n°5 du 14 mars 1918			
Nature du produit	Quantité exploitée (stères)	Prix unitaire (francs)	Prix total (francs)
Grands bois	375,50	10	3755
Charbonnette	4	6	24

Plusieurs questions se posent face à ces procès-verbaux auxquels nous allons essayer de répondre. La première particularité de cette exploitation est que l'on retrouve peu d'information dans les archives. Ainsi, il n'est fait mention que de quantités de bois de feu dit « charbonnette » et des « grand bois ». Aucune information n'est donnée quant aux superficies des trois parcelles. Les procès-verbaux n'indiquent pas les quantités exploitées sur chaque parcelle, mais dénombrent ce qui a été prélevé au global sur les trois coupes selon différentes périodes de l'année entre 1917 et début 1918. Enfin, il n'y a aucune mention des essences exploitées ni du traitement sylvicole réalisé. Il est cela dit possible d'estimer la zone géographique dans laquelle ces coupes ont été réalisées puisque les procès-verbaux indiquent que cela se situe sur la commune de Noisy-le-Roi. Aussi, un tableau récapitulatif de l'exploitation indique les limites des coupes en question :

- Nord : la route plantée.
- Ouest : la route du vieux château.
- Sud : la route sans nom, de la route du vieux château à la route des dames.
- Est : la vieille route de Marly et la route allant à celle des dames.

En prenant une carte et en effectuant la mesure des longueurs avec comme limite les routes évoquées ci-dessus, nous obtenons environ 1,6 kilomètre de circonférence, soit trois parcelles faisant ensemble 16 hectares de superficie.⁷⁹

Tachons à présent d'estimer les prélèvements effectués sur ces 16 hectares. En additionnant les quantités exploitées, nous obtenons un total de 111 stères de charbonnette et 3 559,5 stères de grands bois. Soit un total de 3 670,5 stères. En conséquent, cela fait environ 228 stères de bois par hectare, ce qui représente une quantité importante de bois mais qui reste dans les normes. Cela nous permet surtout de supposer que les parcelles exploitées étaient des taillis de bonne densité, âgés d'au moins 30 à 40 ans. Comme évoqué précédemment, la forêt de Marly représente à cette époque une superficie totale de 2 300 hectares, cette exploitation a donc occupé 0,70 % de la surface forestière.

Bien que l'on pourrait croire à travers ces tableaux que les « grands bois » soient destinés à être employés comme bois d'œuvre et la « charbonnette » comme bois de feu, cela est en réalité différent. En effet, il est improbable que dans un taillis avec une forte densité, autant de produits aient été obtenus pour du bois d'œuvre et si peu pour du bois de feu. Cela est encore plus

⁷⁹ **Annexe N°7** : Emplacement des coupes

improbable car, dans sa majorité, le taillis destiné à la production de bois de feu, la charbonnette dans le cas présent, ne représente que 3,02 % par rapport aux grands bois. En croisant les procès-verbaux des autres exploitations, il se révèle que le terme « grands bois » désigne aussi du bois de feu, des bois de trop basse qualité ne pouvant être employé qu'à la combustion malgré leur taille.

Pour finir sur l'exploitation de ces parcelles sous servitude militaire, nous nous arrêterons sur le prix des bois. La catégorie des « grands bois » est difficile à déterminer puisque nous ne connaissons pas les essences en question ni la longueur et circonférence des bois qui fait fluctuer les prix. Cela dit, il est plus facile d'analyser le prix de la charbonnette et l'on remarque que le coût est, à peu de choses près, le même qu'avant-guerre.⁸⁰ L'exploitation totale aura coûté à l'armée 36 291 francs.

Dans le même temps, début septembre 1917, Louis Loucheur, ministre de l'Armement et des fabrications de guerre, demande par lettre à Fernand David, ministre de l'Agriculture, l'autorisation d'exploiter des frênes pour l'aviation et l'artillerie. Le 18 septembre, une réponse favorable est donnée et l'exploitation aura lieu en forêt de Marly sur les coupes 10, 11 et 12. Ces exploitations sont cédées à l'armée et extraordinaires. Avant l'abattage, les arbres à exploiter ont été désignés par le brigadier M. Aubert faisant office de chef de cantonnement et le capitaine M. Lauppinet, chef des services des bois durs de Paris et réalisé le 15 octobre 1917. Par la suite, le procès-verbal est dressé le 20 novembre pour estimer les quantités de bois et pour fixer le prix de vente.

En juin 1918, le Centre des Bois de Paris formule auprès du conservateur des Eaux et Forêts une demande pour obtenir de nouveaux des frênes en provenance de la forêt de Marly. Une réponse favorable est donnée et ce sont les coupes 13, 14 et 15 qui sont désignées. Encore une fois, ces exploitations sont cédées à l'armée et extraordinaires. Avant l'abattage, les arbres à exploiter ont été désignés par le brigadier M. Gimay faisant office de chef de cantonnement et le capitaine M. Delouche, chef des services des bois durs de Paris et réalisé le 12 août 1918. Le

⁸⁰ AMAT Jean-Paul, « Le bois aux armées et la gestion de la ressource », In : *Les forêts de la grande guerre de 1815 à nos jours*, Paris, Sorbonne université presse, 2015. pp. 295.

procès-verbal est dressé le jour même pour estimer les quantités de bois et pour fixer le prix de vente.

Dans ces deux cas, des conditions sont émises par l'administration des Eaux et Forêt avant l'exploitation et pendant l'exploitation qui sera effectuée sous la surveillance d'un agent forestier. Les conditions sont les suivantes :

- Avant l'exploitation :

- Les frênes à abattre seront désignés par le chef de cantonnement de St-Germain et un officier du service des bois (Service des bois de Paris).

- Ils seront cédés en bloc et sur pied par le service des Eaux et Forêts, il sera donc établi par le représentant de ces services un procès-verbal de martelage ainsi qu'une estimation en matière et en argent. Ce procès-verbal prescrira les mesures à adopter pour limiter les dommages que causeront les abattages et la vidange des arbres.

- Le prix des produits sera versé par voie de virement du ministère de l'Armement à celui de l'Agriculture.

- Pendant l'exploitation :

- L'abattage des arbres sera effectué à la cognée⁸¹ ou à la scie aussi près de terre que possible et de façon à laisser intacte l'empreinte du marteau fait à la racine.

- Tous les arbres devront être ébranchés et étêtés avant l'abatage.

- Tous les produits autres que les fûts des arbres et réservés par le service des bois durs seront débordés et mis en dépôt en bordure des routes.

- Si besoin d'ouvrir des faux chemins pour faciliter la vidange, ces derniers seront désignés par l'agent forestier ou son délégué. Les produits provoqués par ces ouvertures et les brins brisés pendant l'exploitation ou la vidange seront façonnés aux frais et par le service des bois durs et laissés à la disposition des services forestiers.

- Le délai d'abattage inscrit sur le procès-verbal de martelage de coupes marquées en délivrance sera à respecter.

⁸¹ **Cognée** : Hache

Bien que toutes ces conditions puissent paraître superflues, elles soulignent une volonté de préservation de la forêt. Elles soulignent également une méfiance des agents forestiers envers les pratiques des militaires, parfois peu précautionneux, nous rentrerons dans les détails de ces questions dans la dernière grande partie sur les « *administrations lentes et en tension* ».

Procès-Verbal de martelage de coupes marquées en délivrance du 20 novembre 1917			
Nature du produit	Quantités exploitées	Prix unitaire (francs)	Prix total (francs)
Fûts de frênes	498 m ³	80	39 840
Grands bois	500 stères	10	5 000
Charbonnette	100 stères	6	600
Bourrées	3000 stères	X	150
Totaux			45 590

Procès-Verbal de martelage de coupes marquées en délivrance du 12 aout 1918			
Nature du produit	Quantités exploitées	Prix unitaire (francs)	Prix total (francs)
Fûts de frênes	181 m ³	80	14 480
Grands bois	50 stères	10	500
Charbonnette	100 stères	6	600
Bourrées	1000 stères	X	50
Totaux			15 630

La première coupe est réalisée sur la commune de Fourqueux située au nord de la forêt de Marly.⁸² La superficie est de 50 hectares et 10 ares et 320 frênes ont été marqués pour être abattu dans un taillis sous futaie. En sachant qu'environ 498 m³ sera extrait pour les fûts de frênes, il est possible d'estimer que l'âge de ces arbres est compris entre 60 et 80 ans.

La seconde coupe est réalisée également dans des taillis sous futaie sur les cantons de Montaigu et du Val de Cruye, mais aucun détail n'est donné sur l'emplacement exact⁸³. 116 frênes ont été marqués pour être abattus. En sachant qu'environ 181 m³ de bois sera extrait de ces arbres, nous pouvons estimer que leurs âges sont également compris entre 60 et 80 ans. Cela dit, aucun détail n'est donné dans le procès-verbal sur sa position géographique ni sur sa superficie. En sachant que ces deux coupes ont des peuplements sensiblement similaires, nous pouvons estimer la superficie de cette parcelle en faisant une proportion avec les arbres désignés pour être coupés. Si nous avons donc 320 frênes sur 50 hectares 10 ares, il est probable que les 116 autres frênes étaient répartis sur environ 18 hectares.

Ces deux coupes ont donc occupé 68,1 hectares de terrain en forêt de Marly, soit 2,96 % de la superficie de la forêt. Il faut également noter que ces coupes ont été partielles puisque les taillis ainsi que les arbres d'avenir n'ont pas été coupés. Dans le cas présent, ce sont des frênes dans l'âge d'être exploités qui ont été abattus. Il est donc davantage à déplorer la perte soudaine de nombreux arbres de bonne qualité que d'une régression de la diversité écologique de la forêt. Ayant bénéficié de l'étroite surveillance des agents forestiers, moins d'un demi-siècle suffisait pour retrouver l'état d'avant coupe bien que ces abattages soient extraordinaires. Il est à noter que les autres produits inscrits dans les tableaux sont du bois obtenu lors de la coupe des frênes ou alors de certains taillis qu'il n'aurait pas été possible de garder pour mener à bien l'exploitation.

D'un point de vue économique, le prix des grands bois et de la charbonnette est toujours constant, comme vu précédemment et n'a pas évolué entre les deux procès-verbaux. Le prix du bois de frêne, de 80 francs par m³ est dans la moyenne basse nationale pour cette période.⁸⁴ Cela étant, un prix aussi bas pour du bois de qualité supérieure pour l'aviation et l'artillerie démontre

⁸² **Annexe N°7** : Emplacement des coupes de frênes

⁸³ **Annexe N°7** : Emplacement des coupes de frênes

⁸⁴ ASSOCIATION DES OFFICIERS DES EAUX ET FORÊTS, *Revue des eaux et forêts : économie forestière, reboisement, commerce des bois, chasse, loutellerie, pêche, pisciculture, régime des eaux, législation, jurisprudence, etc.* Paris : Berger-Levrault, janvier 1916. pp. 183. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9736072p?rk=1266100;4#>

bien que l'armée bénéficiait de réductions sur les prix du bois par rapport au marché civil ou une telle qualité pour des frênes aurait plutôt coûté entre 110 à 130 francs le mètre cube.⁸⁵

Pour terminer sur l'exploitation de ces coupes de frênes, l'armée s'est acquittée en deux temps des frais obligatoires liés à l'exploitation. Le 4 avril 1919, un procès-verbal note le versement des 1000 francs pour l'empierrement pour des coupes 13, 14 et 15. De même, un procès-verbal est dressé le 27 mai 1919 pour confirmer le versement de 2000 francs pour l'empierrement des routes des coupes 10, 11 et 12.

La deuxième partie de la Grande Guerre aura mis à contribution la forêt de Marly au profit de l'armée avec notamment la désignation de coupe exceptionnelle et le retrait de quatre articles des ventes civiles, témoignant des pressions émises par la guerre sur les ressources en bois et donc les forêts. Marly reste tout de même une forêt préservée dans son ensemble contrairement aux forêts dans la zone des armées qui ont davantage souffert. Sur l'ensemble de la Première Guerre mondiale, seulement et environ 7,74 % de la forêt a été exploitée pour les besoins de l'armée. Uniquement 6,44 % de façon exceptionnelle tout en bénéficiant d'une surveillance accrue des agents forestiers présents sur place, surveillance forçant la coopération entre militaires et forestiers qui n'a pas toujours été simple dans ce contexte de crise.

⁸⁵ Idem

B) Les relations conflictuelles entre les Eaux et Forêts et les militaires

1) Des administrations lentes et en tension pour exploiter la forêt

La Grande Guerre a eu pour conséquence de forcer la coopération de nombreux secteurs d'activités avec l'armée pour l'effort de guerre. Fournir en bois l'armée a été un défi logistique et administratif mettant en jeu plusieurs acteurs. Ces acteurs sont le ministère de l'Agriculture dont dépend l'administration des Eaux et Forêts, le ministère de la Guerre, l'armée puis d'autres services à partir de juillet 1917, dont l'Inspection Générale des Bois, les Centres Régionaux et le Comité Général des Bois.⁸⁶ Enfin, ce sont aussi et surtout des acteurs humains devant coopérer avec des exigences et des philosophies différentes le tout dans un contexte de crise. La forêt de Marly ne déroge pas à cette règle ou de nombreux retards ont été pris lors des coupes de bois et que de nombreuses frictions ont pu être constatées entre les agents des Eaux et Forêts et les militaires.

Avant toute chose, rappelons les rôles des principaux acteurs présents pour l'exploitation de la forêt de Marly :

- L'inspecteur des Eaux et Forêts : il supervise les forêts et les agents présents sur son territoire administratif. Il se situe sous le conservateur dans la hiérarchie.⁸⁷
- le brigadier des Eaux et Forêts : il fait office de chef de cantonnement de Saint-Germain auquel est rattachée la forêt de Marly, il s'agit d'une subdivision du territoire de l'inspection. Il encadre les coupes et la police forestière. Il rédige des rapports régulièrement à l'inspecteur et fait l'intermédiaire entre l'administration et le terrain.
- Le capitaine du Centre des bois de Paris : il assure des missions d'intermédiaire entre les Eaux et Forêts et l'armée pour répondre aux besoins en bois. Son grade de capitaine dans l'armée est équivalent à celui d'inspecteur adjoint dans l'administration des Eaux et Forêts à laquelle il appartient en temps de paix.
- Le chef d'équipe des bûcherons : il s'agit d'un bûcheron mobilisé dans l'armée le temps de la Guerre. Il a sous sa responsabilité une équipe de soldats, d'ouvriers civils voire des prisonniers

⁸⁶ AMAT Jean-Paul, « Le bois aux armées et la gestion de la ressource », In : *Les forêts de la grande guerre de 1815 à nos jours*, Paris, Sorbonne université presse, 2015. pp. 322.

⁸⁷ BUTTOUD Gérard, *Les conservateurs des Eaux-et-Forêts sous la troisième république (1870-1940)*, Nancy, laboratoire d'économie forestière de l'école nationale du génie rural des eaux et des forêts, 1981. URL : <https://www.foret-de-berce.fr/articles/pdf/conservateursrepublique1870-1940.pdf>

de guerre pour réaliser les travaux d'abattage, de façonnage et de débardage pour le compte de l'armée.

Pour faciliter la compréhension, nous allons reprendre l'ordre chronologique des événements et étudier les tensions et la lenteur administrative que l'on peut constater dans les archives liées à la guerre en forêt de Marly. Il est intéressant de remarquer que la majorité des documents présents dans ce fond, quand il ne s'agit pas de procès-verbaux, sont des notes et des rapports constatant divers problèmes liés aux délais et à l'exploitation de la forêt.

À partir de 1916, des premiers problèmes sont à relever avec l'exploitation déléguée à l'entreprise Carré commencé en 1914 pour le compte du Camp Retranché de Paris. Il faut avoir conscience, pour commencer, que l'exploitation d'une forêt est longue, et encore plus en 1914 avec des outils encore rudimentaires. Le temps que nécessite la coupe des arbres, le façonnage, le débardage, le transport et le procès-verbal de dénombrement une fois le bois livré crée inévitablement une attente importante qui se compte en mois et même en années. Ainsi, nous savons que cette coupe avait été réalisée lors de l'exercice 1914, que les livraisons ont été faites entre le 25 octobre 1915 et le 24 mars 1916 et que le procès-verbal a été dressé ce même dernier jour. Si ce délai ne semble pas avoir posé de soucis dans l'organisation des administrations, c'est le 16 août 1916 que le conservateur des Eaux et Forêts de Paris s'inquiète qu'aucun règlement de compte n'a encore été fait avec l'artillerie de la zone sud du Camp Retranché de Paris. Il s'inquiète aussi que le bois de chauffage extrait de cette coupe n'a pas encore reçu de destination et précise qu'il ne peut pas rester ainsi indéfiniment, il demande alors des propositions pour que ce bois soit employé. Dans une note deux jours plus tard, l'inspecteur de Versailles affirme avoir reçu les procès-verbaux de dénombrement et que le règlement a été effectué entre l'entreprise Carré et l'artillerie de la zone sud du Camp Retranché de Paris. Cela dit, il explique également que les procès-verbaux de dénombrement du bois de chauffage sont depuis fort longtemps entre les mains de l'intendance (intendance du Camp Retranché de Paris) malgré les nombreux rappels écrits et verbaux.

Cet exemple illustre parfaitement les problèmes de synchronisation entre les administrations et les retards accumulés. Nous remarquons que malgré cette période de crise, l'administration des Eaux et Forêts souhaite maintenir une structure efficace et claire avec un cadre qui est le même que celui d'avant-guerre. L'armée quant à elle semble davantage, et à juste titre, préoccupée par la guerre et la défense du territoire. Nous noterons également que certains responsables de l'armée sont peu enclins à coopérer, cela s'illustre dans une lettre datée de 1915. En s'adressant

à l'inspecteur des Eaux et Forêt de Versailles, Le Lieutenant-colonel Richard se dit très surpris de voir se présenter à Chalais deux brigadiers envoyés par ce premier. Ces brigadiers étaient venus demander des renseignements sur le rôle des forestiers employés à la garde des établissements aéronautiques. Le Lieutenant-colonel a précisé que ces renseignements sont d'ordres purement militaire et qu'il fallait s'adresser au ministre de la Guerre et au Gouverneur Militaire de Paris.

Les principales discordes interviennent lors de l'exploitation des frênes pour l'aviation et l'artillerie par l'armée durant les années 1917 et 1918. Dans une lettre datée de fin novembre 1917, l'inspecteur de Versailles fait savoir au capitaine Loppinet, chef de conservation des bois durs à Paris que des difficultés ont été observées pour réaliser le procès-verbal de la coupe 10, 11 et 12. En effet, le sous-lieutenant envoyé par le capitaine Loppinet qui a réalisé le martelage a éprouvé des difficultés à travailler avec M. Aubert, le chef de cantonnement de Saint-Germain. En effet, ce dernier a refusé de dresser le procès-verbal de martelage de coupes marquées en délivrance alléguant que l'exploitation devait être faite par unité de produit. Concrètement, le chef de cantonnement aurait préféré que les arbres soient désignés un par un et rapportés sur le procès-verbal plutôt que de tout estimer en une fois. Il est probable que le chef de cantonnement pensait bien faire en voulant désigner les arbres par unité comme cela a été déjà fait sur plusieurs autres procès-verbaux. Il se trouve qu'une instruction du ministre de l'Armement et de la guerre avait prescrit que le bois devait être désigné en bloc et non en unité de produit. Le chef de cantonnement n'avait pas dû être prévenu de cette instruction créant donc ce quiproquo.

En mars 1918, un nouveau problème intervient puisqu'un rapport indique à l'inspecteur de Versailles que les conditions d'abattage ne sont pas respectées. En effet et comme cité dans la partie précédente, une des conditions était qu'un ébranchage et un étêtage des arbres devaient être effectués avant qu'ils ne soient coupés. Cette condition avait pour but d'éviter d'abîmer les plus jeunes arbres lors de la chute des arbres et donc de limiter l'impact sur la forêt. De plus, cette condition était par extension bénéfique pour l'armée puisque cela permet d'éviter tout dégât sur les futs de frêne. Le seul inconvénient était le temps supplémentaire que cela demandait ce qui explique pourquoi les bûcherons sur place se seraient bien passés de cette étape sans doute fastidieuse à leurs yeux. En conséquent, L'inspecteur de Versailles s'empresse d'écrire une lettre au Capitaine Loppinet et fait savoir que le chef des bûcherons ne tient pas compte des conditions du procès-verbal ainsi que des remarques des services forestiers locaux, et que ce dernier fait preuve d'insubordination et de mauvaise volonté. L'inspecteur termine sa lettre en demandant explicitement un changement de chef des bûcherons pour quelqu'un de

plus compétent. Le capitaine lui répond en retour que le chef de l'équipe des bûcherons a été invité à surveiller attentivement l'exploitation tout en lui rappelant à lui et à son équipe les conditions à respecter. Il termine en disant que le personnel dont il dispose ne permet pas d'envisager le remplacement du chef d'équipe. En retour, l'inspecteur de Versailles précise qu'aucun autre abattage ne devait être réalisé si l'ébranchage et l'étêtage n'est pas effectué au préalable.

Même une fois les coupes terminées, M. Aubert, le brigadier des Eaux et Forêt faisant office de chef de cantonnement déplore, dans une note du 4 avril 1919 adressée à l'inspecteur de Versailles, que le Centre des Bois de Paris n'a toujours pas effectué le recépage et façonnage des jeunes arbres abîmés pendant l'exploitation. Comme le brigadier le rappelle, ces opérations sont imposées dans les conditions d'exploitations.

Ces trois incidents lors de l'exploitation des frênes illustrent parfaitement les préoccupations des agents de l'administration des Eaux et Forêts liées à la préservation du milieu forestier. Cette préoccupation est d'autant plus légitime lorsqu'on constate les dégâts liés à la surexploitation des forêts dans la zone des armées et le peu de précautions qui ont été prises au début de la guerre. Ces frictions mettent en évidence la différence fondamentale qui existe entre les militaires et les forestiers : la temporalité.

Les besoins du front sont constants et pressants demandant une grande réactivité et une capacité à acheminer rapidement le matériel nécessaire sur place. C'est ce qui explique la volonté de l'État-Major français d'obtenir des fournitures en bois rapidement tout en outrepassant les principes sylvicoles. En face, les forestiers réfléchissent sur le long terme face à des espaces forestiers évoluant lentement. Ces derniers n'envisagent pas le temps à taille humaine mais dans une optique de pouvoir léguer des forêts de qualité aux générations suivantes. Ces difficultés ne sont pas un cas à part ou même des cas isolés, dans *La revue forestière*, un forestier militarisé et rédacteur de la revue écrivant sous les initiales L. P. résume parfaitement cette situation début 1916 :

« Et surtout, la situation est très délicate car on rencontre quelques défiances et chez les militaires et chez les forestiers. Les militaires redoutent que les forestiers ne leur donnent trop parcimonieusement les bois qu'ils réclament. Pour beaucoup, les forestiers sont des conservateurs à outrance – et certes, s'ils ne le sont pas tous, tous aspirent... à le devenir ! Ils ne réfléchissent pas que, si les forêts n'avaient pas été administrées avec une sage prévoyance et dans le but de conservation, elles seraient bien loin de pouvoir supporter les lourdes charges

qu'on lui impose actuellement. Au lieu de nous reprocher d'être les conservateurs, les militaires devraient plutôt nous féliciter de l'avoir été. »⁸⁸

Le rédacteur tempère tout de même ses propos par la suite en comparant la France et sa forêt à quelqu'un ayant fait des économies pendant des années et devant dépenser davantage dans une période de crise. Enfin, il termine son article en appelant à l'unité :

« Mais pour ce faire, il faut que tous ceux, militaires et forestiers, qui s'occupent des exploitations actuelles s'unissent dans un même effort et travaillent, sans aucune arrière-pensée, dans une collaboration intelligemment patriotique »⁸⁹.

Il serait pourtant injuste de dire que les frictions étaient permanentes entre militaires et forestiers. Si nous reprenons notre étude de cas sur la forêt de Marly, sur la totalité des coupes délivrées à l'armée, soit la coupe sous-traitée par l'entreprise Carré, les quatre articles retirés des ventes, la coupe sous servitude et les coupes 10, 11, 12, 13, 14 et 15, seules les coupes pour les frênes ont posé des problèmes, notamment à cause des procédures inhabituelles et des conditions strictes imposées lors de l'exploitation. Aussi, l'armée s'est toujours acquittée dans des délais respectables des frais liés aux charges obligatoires après exploitation.

2) Les délits commis par les militaires en forêt

Au-delà des questions d'exploitations de la forêt, la présence des militaires amène divers désagréments que les agents forestiers ne manquent pas de relevés et de rapporter à leur hiérarchie. Parmi eux, les vols, les coupes de bois sauvages, la chasse ou encore les incendies. Cette situation se généralise rapidement dans de nombreuses forêts du camp retranché de Paris, ce qui incite le gouverneur de Paris, le général Galliéni, à faire un rappel écrit du règlement le 4 mars 1915. Cette lettre s'adresse alors aux commandants de la zone nord, de la zone est, et de la zone sud-ouest du camp retranché.

⁸⁸ ASSOCIATION DES OFFICIERS DES EAUX ET FORÊTS, *Revue des eaux et forêts : économie forestière, reboisement, commerce des bois, chasse, louveterie, pêche, pisciculture, régime des eaux, législation, jurisprudence, etc.* Paris : Berger-Levrault, janvier 1916. pp. 54-55. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9736072p?rk=1266100;4#>

⁸⁹ Idem

« Mon attention a été appelée sur la déprédation dans certaines forêts du camp retranché. La police forestière ressortit aux agents des Eaux & Forêts pour les forêts domaniales, communales et d'Établissements publics. Pour les forêts particulières, la recherche et la constatation des délits forestiers rentrent dans les attributions des fonctionnaires chargés de la police rurale et spécialement, aux termes de l'article 188 du Code Forestier, des gardes champêtres et des gendarmes. J'ai en conséquence l'honneur de vous demander de vouloir bien donner à la Prévôté tous ordres nécessaires et prendre de concert avec les municipalités toutes mesures utiles pour éviter le retour des abus signalés. »

Pour illustrer cette lettre de Galliéni, nous pouvons prendre pour exemple un incident survenu dans la forêt voisine de Saint-Germain-en-Laye. Deux militaires se sont permis d'abattre un chêne sans autorisation et ont été surpris par le brigadier forestier. Après avoir été dénoncé à leur hiérarchie, les deux contrevenant ont été sanctionner d'une semaine de prison.

La forêt de Marly est relativement épargnée par ces désagréments bien que de nombreux délits aient pu être commis sans être relevé par les agents forestier qui sont alors en sous effectifs et déjà bien occupés par les délits des civils et la surveillance des coupes vendues aux exploitants forestiers. Pourtant, des incidents réguliers sont relevés : des incendies. Nous savons que durant la guerre, la présence militaire était importante et cela coïncide avec une hausse exceptionnelle des feux de forêts. Sur les dix années d'avant-guerre, les incendies sont très peu nombreux. Mais entre 1915 et 1918, les incendies sont multipliés par trois en forêt. Dans le registre des délits, ces incendies sont consignés mais les responsables ne sont jamais identifiés. S'il ne faut pas accuser à tort l'armée et faire des conclusions hâtives, les négligences régulières des militaires en forêt ne sont plus à démontrer. Pour autant, un incident est bien identifié, celui du 17 juin 1918 qui a eu lieu dans la forêt de bois d'Arcy, à 5 kilomètres de la forêt de Marly, et raconté par le garde des Eaux et Forêts.

« J'ai l'honneur de rendre compte à mon brigadier, que dans ma tournée de 17 juin 1915 vers six heures du soir, j'ai aperçu une forte fumée. Je me suis dirigé vers l'endroit et j'ai constaté que c'était un incendie dans le bois de la batterie de Bois d'Arcy et qu'il n'y avait personne pour l'éteindre ; vu la proportion que l'incendie prenait et que les grands bois autour pouvaient être menacés, je me suis rendu aussitôt au Fort de St Cyr auprès du Commandant d'armes, et je lui ai demandé main forte ; cet officier s'est rendu avec moi aussitôt avec vingt hommes sur les lieux de l'incendie que nous avons arrêté de suite, et aussitôt je me suis rendu compte de la

contenance incendiée qui est de quatre-vingt ares environ, peuplement essence chêne et bouleau.

D'après mon enquête parmi les habitants voisins de la forêt, j'ai appris qu'une compagnie avait manœuvré dans cette partie de forêt. Je tiens à rendre compte que l'incendie durait depuis quelques heures et qu'il y a un gardien du matériel et du terrain, le soldat Perchel, et qu'il voyait l'incendie et qu'il m'a déclaré y être venu voir et qu'il n'a rien fait ni prévenu aucun officier pour faire arrêter cet incendie, chose que j'ai rendue compte au Commandant d'armes. Je n'ai pas fait de procès-verbal. J'attends les ordres ».

Ces multiples incidents sont les conséquences de la présence humaine et militaire en forêt. Les besoins humains, souvent pour se chauffer ou cuisiner, incite certains d'entre eux à commettre ces actions répréhensibles avec parfois des conséquences non négligeables. À la suite de l'incendie en forêt de bois d'Arcy, ce sont donc 80 ares de forêts soumises au régime forestier qui ont été brûlés.

C) Le Bilan de la Grande Guerre pour la forêt de Marly

1) La somme des bois prélevés en forêt de Marly

Avec les résultats obtenus dans la première partie puis dans la seconde, nous pouvons réaliser un tableau comparatif mettant en avant les quantités prélevées par les civils et celles par l'armée sur la période 1914-1918. Si le total des M³ de bois de service et d'industrie est aisé à calculer, il est plus difficile d'estimer les quantités pour le taillis exploités lors des ventes aux rabais. Cela étant, selon les traités forestiers de l'époque, il est estimé qu'un taillis sous futaie accroît sa matière en taillis de 3M³ par an et par hectares.⁹⁰ Sachant que les taillis sous futaie de la forêt de Marly sont exploités généralement vers 25 ans, alors les taillis peuvent produire 75M³ par hectares. Ayant en notre possession la superficie des parcelles, il ne reste plus qu'à faire une simple multiplication des totaux. Soit 126 hectares de taillis sous futaie exploités multipliés par 75. À cela, il faut ajouter 25% du total du bois de service et d'instruire car ces arbres abattus ont également fourni avec leur houppier une part de bois de feu. Cela est déjà pris en compte dans les procès-verbaux des coupes militaires.

Totalité des quantités de bois exploitées durant la guerre				
Nature du bois	Coupes par adjudications	Coupes des communes	Coupes militaires	TOTAUX
Bois de service et d'industrie (en M ³)	1 845	0	3 718	5 563
Bois de feu (en stères)	9 450 + 461	3 920	11 037	24 868

Si en moyenne, un stère de bois équivaut à 0,8 M³ de bois, alors le bois de feu issu des taillis représente 19 894, 4 M³ de bois, soit 93,4% de la masse totale exploitée. La forêt de Marly a donc été une grande productrice de bois de feu, que ce soit pour le compte de l'armée ou des civils. De plus, ce tableau ne prend pas en compte les divers vols de bois de feu, ce qui accentue cette conclusion. La pression en bois énergie de la part des civils a été plus importante par rapport aux militaires avec environ 20% de bois de feu en plus destiné à la population. A l'inverse, l'armée a été plus demandeuse en bois d'industrie. Les deux tiers des bois de service et d'industrie prélevés sont le fait de l'armée. Ces résultats sont parfaitement cohérent au vu des besoins du front mais aussi vis-à-vis des besoins des civils.

⁹⁰ CHANCEREL Lucien, *Traité pratique de sylviculture, exploitation forestière et boisement*, Paris, Imprimerie Gauthier-Villards et C^{ie}, 1920, pp 94. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1308752h/f104.item>

Les chiffres obtenus dans le tableau peuvent être à présent étudiés avec les résultats des ventes d'avant-guerre et effectués un comparatif en calculant les prélèvement moyen annuel. Nous utilisons la même méthodologie pour déterminer la quantité de bois de feu issu des taillis sous futaie. Soit 978 hectares de taillis sous futaie exploités sur les dix années avant-guerre multipliés par 75. Nous rajoutons, pour les coupes par adjudication, 25% du total du bois de service et d'instruire car ces arbres abattus ont également fourni avec leur houppier une part de bois de feu. Cela est déjà pris en compte dans procès-verbaux de l'armée.

Totalité des quantités de bois exploitées avant-guerre (1904-1913)		
Nature du bois	Coupes par adjudications	Moyenne anuelle
Bois de service et d'industrie (en M ³)	5 073	507
Bois de feu (en stères)	73 350 + 1 268	7 462

Si en moyenne, un stère de bois équivaut à 0,8 M³ de bois, alors le bois de feu issu des taillis représente 6 477 M³ de bois, soit 92,2%. Finalement, la part entre bois d'œuvre et bois de feu exploité avant-guerre et durant la guerre est très proche en forêt de Marly. Cela pourrait montrer que les besoins globaux de la société en guerre restent les mêmes quant aux répartitions des besoins. La différence se joue plutôt sur les quantités prélevées comme le démontre le tableau ci-dessous.

Moyenne des quantités de bois prélevés en Forêt de Marly avant-guerre et durant la guerre		
Nature du bois	Moyenne annuelle avant-guerre (1904-1913)	Moyenne annuelle durant la guerre (1915-1918)
Bois de service et d'industrie (en M3)	507	1391
Bois de feu (en stères)	7 462	6 217

Ce qui est étonnant au premier abord est la diminution de production moyenne annuelle de bois de feu. Alors que les demandes étaient importantes, surtout de la part des civils, l'administration des Eaux et Forêts a délivrés moins de bois issus des taillis. Bien que cela pourrait montrer une forme de surprotection de la forêt, au détriment des civils, nous avons vu que le problème principal étaient les structures en place et le personnel trop peu nombreux pour exploiter efficacement ces forêts. De plus, si les besoins avaient été très important pour l'armée, d'autres coupes militaires de taillis auraient été réalisés. Cela illustre surtout le déséquilibre de

prélèvement entre les forêts du territoire national, nous y reviendrons dans la sous-partie suivante. A l'inverse, il y a eu une augmentation très importante du bois de service et d'industrie qui est le fait de l'armée. En comparaison, les ventes par adjudications durant la guerre ont une moyenne de production annuelle de bois d'œuvre légèrement plus faible qu'avant-guerre passant de 507M³ à 461M³. Il est donc incontestable que la guerre ait demandé davantage de bois que prévu à la forêt de Marly sans pour autant provoquer des dégâts irréversibles. D'un point de vue du bois d'œuvre, la production a augmenté de 174%, soit multiplié par 2,7. Cela représente donc une anticipation de prélèvement de 2 à 3 ans par rapport à la normale. Le principal problème pour la forêt de Marly comme les autres forêts de la zone de l'intérieur est la pénurie de bois d'œuvre avant même la guerre. Ces prélèvements anticipés ne pouvaient donc pas améliorer la situation. Les forêts françaises devront donc amortir dans le temps ces coupes en excédent condamnant le pays à continuer les importations de bois d'œuvre depuis l'étranger et ses colonies.⁹¹

2) La forêt de Marly sur le plan national

Pour comparer la forêt de Marly sur le plan national, nous nous appuyons sur le programme forestier *La Guerre et les Forêts françaises* publié fin 1919 par Léon Dabat, le directeur général des Eaux et Forêts.⁹² Cette étude s'intéresse aux forêts françaises durant la Grande Guerre en distinguant la zone des armées de la zone de l'intérieur où se situe la forêt de Marly.

Léon Dabat fait remarquer que durant la guerre, dans les forêts domaniales, la proportion exploitée entre les catégories de bois de feu et bois d'œuvre n'a pas été grandement modifiée par rapport à avant-guerre, ce qui confirme les résultats que nous avons obtenus plus tôt. Ce qui a permis à la forêt de Marly de ne pas être exploitée en priorité est la politique de délivrance des bois aux armées. En effet, une priorité a été donnée sur l'exploitation des forêts de résineux. Aussi, la situation géographique a joué un rôle prépondérant dans ces prélèvements en plus des potentielles difficultés d'accès dans certaines forêts.⁹³ Le directeur général des Eaux et Forêts souligne que, selon les régions, les coupes ont été anticipées de façon plus ou moins importantes. Ainsi, dans la première conservation, celle où se trouve la forêt de Marly, les coupes ont été, en

⁹¹ DABAT Léon, *La Guerre et les Forêts françaises. Programme forestier*, Paris, imprimerie nationale, 1919. pp. 3.
URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5771991v/f12.item>

⁹² Idem

⁹³ Idem pp. 11.

moyenne, anticipées de 10 ans. Pour ce qui est de la zone de l'intérieur, il s'agit de la conservation ayant vu l'exploitation de ses forêts être les plus anticipées. Pourtant, nous l'avons vu, la forêt de Marly a été exploitée avec une anticipation de 2 à 3 ans maximum. Cela est la conséquence d'une région parisienne coupée en deux avec des prélèvements qui ont été bien plus sévères à l'Est de Paris qu'à l'Ouest, toujours pas soucis d'accessibilité et de rapidité pour l'armée.⁹⁴

Dans les forêts domaniales et communales de la première conservation, il a été prélevé au total de 466 000M³ de bois durant la guerre.⁹⁵ En forêt de Marly, il a été prélevé environ 20 457M³ de bois, soit 4,4% de la production de la première conservation. Pour ce qui est de la zone de l'intérieur, la première conservation est celle ayant délivré le plus bois durant la guerre juste après celle de Rouen (708 000M³ et en moyenne 8 ans d'anticipation).⁹⁶

Sur toutes les forêts françaises domaniales et communales de la zone de l'intérieur, il a été respectivement prélevé 15 471 000M³ et 20 752M³ de bois durant la guerre, soit 2 473 000M³ de bois en plus que la normale.⁹⁷ Le prélèvement en forêt de Marly correspond donc à 0,13% de tous les prélèvements faits dans les forêts domaniales. Un chiffre qui semble dérisoire mais qui aura participé à ce grand effort de guerre des forêts française. Sans surprise, à la sortie de la guerre, les forêts françaises souffrent d'un déficit de production, surtout pour le bois d'œuvre qui est appelé à se combler dans les 5 à 10 ans qui suivent. Les pénuries de bois de feu sont quant à elles liées à la crise des transports et au manque de main d'œuvre.⁹⁸ Cette guerre invite les forestiers à se questionner sur la culture de la forêt. Léon Dabat souligne les nécessités de changements que ce soit à court, moyen et long terme. Il propose une suite de réforme sylvicole pour répondre aux besoins de la France en bois d'œuvre et notamment d'étendre les zones forestières, ce que nous observons jusqu'à nos jours. Il conclut que, malgré la guerre, la production ligneuse n'a pas été gravement atteinte mais que les effets des destructions se feront ressentir dans les premières années. En comparaison avec ces réformes, la forêt de Marly a peu changé depuis cette guerre tant du point de vue sylvicole que d'un point de vue superficielle.

⁹⁴ DABAT Léon, *La Guerre et les Forêts françaises. Programme forestier*, Paris, imprimerie nationale, 1919. pp. 12. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5771991v/f12.item>

⁹⁵ Idem. pp. 12.

⁹⁶ Idem. pp. 12.

⁹⁷ Idem. pp. 10.

⁹⁸ Idem. pp. 16.

Conclusion de la deuxième partie

Les forêts de l'arrière ont subi un bien moins lourd tribut que celles situées dans la zone des armées. Ces dernières ont fait face aux combats, aux bombardements d'artillerie et aux prélèvements excessifs allant jusqu'à en faire disparaître certaines des cartes. L'historiographie aura mis en avant ces destructions spectaculaires laissant en retrait les forêts de l'arrière. C'est donc de façon plus discrète que les forêts de l'Ouest parisien, dont celle de Marly, ont contribué à l'effort de guerre pour fournir la précieuse ressource ligneuse. Pourtant, des forestiers, avant même la fin de la guerre, sont déjà conscients du rôle majeur qu'ont joué ces espaces forestiers en retrait des combats. Dans *La revue des Eaux et Forêts* de 1916, Charles de Lesseux, inspecteur principal des Eaux et Forêts nommé en 1912 explique :

« Bien que jouant un rôle moins brillant, les forêts du centre et de l'arrière sont elles aussi mises à contribution pour fournir le matériel bois aux armées combattant en dehors des régions forestières. Elles doivent aussi répondre aux demandes pressantes des ateliers de construction de matériel jusqu'à la confection des modestes galoches si utiles pour lutter contre l'humidité, voire l'inondation des tranchées. Les forêts françaises payent donc largement leur tribut à la guerre et leur rôle méritent mieux que la petite mention donnée jadis à l'École forestière ».⁹⁹

La forêt de Marly, comme ses autres consœurs situées dans la zone de l'intérieur, a bénéficié de cette géographie où l'exploitation forestière était soumise aux réglementations du régime des Eaux et Forêts. Cette surveillance accrue de la part des agents forestiers a permis de préserver ces ressources en imposant à l'armée un prélèvement raisonné et des conditions d'exploitation à respecter. Cela n'a pas manqué de créer de multiples tensions entre une philosophie forestière tournée vers l'avenir et les besoins immédiats en bois de l'armée.

Si nous pouvions nous questionner sur les possibles impacts de ces exploitations avant cette étude, il est à présent certain que les conséquences ont été minimales mais avec une contribution non-négligeable de la forêt de Marly. En récapitulant les données d'exploitation de cette forêt pendant la période 1914 à 1918 pour le compte de l'armée nous obtenons :

⁹⁹ ASSOCIATION DES OFFICIERS DES EAUX ET FORÊTS, *Revue des eaux et forêts : économie forestière, reboisement, commerce des bois, chasse, louveterie, pêche, pisciculture, régime des eaux, législation, jurisprudence, etc.* Paris : Berger-Levrault, janvier 1916. pp. 113-114. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9736072p/f126.item.r=arriere>

- 10 613 m³ de bois de feu,
- 4 441 m³ de bois de service et d'industrie.

Pour se donner une idée concrète mais complètement hypothétique de ce que cela représente, on sait qu'il fallait en moyenne 0,8 à 1m³ cube de bois par mètre carré de front.¹⁰⁰ Ce dernier faisait plus de 700 kilomètres. En additionnant le bois d'œuvre et d'industrie exploité en forêt de Marly et si on mettait chaque mètre cube bout à bout (ce qui n'est bien sûr pas réaliste), alors cela ne couvrirait que 4,4 à 5,5 kilomètres. Cela permet tout de même de se donner une idée de la quantité de bois qui étaient requise juste pour aménager la défense et alors même que ces données ne prennent pas en compte les réparations qu'il fallait réaliser sur ces ouvrages après leur destruction lors des pilonnages de l'artillerie.

À l'échelle de la forêt de Marly, c'est environ 7,74 % de la forêt qui a été exploitée pour les besoins de l'armée dont 6,44 % correspond à des coupes exceptionnelles. Nous pouvons donc raisonnablement conclure à un impact limité. Les pertes les plus notables sont les frênes exploités pour les besoins de l'artillerie et de l'aviation représentant 436 arbres d'un âge allant de 60 à 80 ans. Il est pourtant certain que sans la guerre et dans les années à venir, ces arbres auraient été exploités pour offrir leur bois d'œuvre, à la différence qu'autant de pieds n'auraient pas été abattus en si peu de temps.

En plus des coupes pour les besoins de l'armée, la forêt de Marly s'était déjà liée aux militaires depuis 1871. En effet, depuis la défaite lors de la guerre franco-prussienne, l'aménagement de du camp retranché de Paris s'est étendu dans un rayon de 30 kilomètres de la capitale, là où se trouve, entre autres forêts, celle de Marly.

¹⁰⁰ AMAT Jean-Paul, « Le bois aux armées et la gestion de la ressource », In : *Les forêts de la grande guerre de 1815 à nos jours*, Paris, Sorbonne université presse, 2015. pp. 300.

Mais le constat est clair, les forts de 1870 sont ceux de 1840, seul quelques redoutes et murs de fortifications ont été construits entre temps.¹⁰³ De plus, aucune modernisation n'a été réalisée sans compter l'état de dévalnement de certains dispositifs.¹⁰⁴ Lorsque l'État de siège est déclaré le 9 août, des batteries en terre et des tranchées reliant les forts sont construites dans la précipitation puis rapidement abandonnées. Lors de replis sur Paris, une politique de la terre brûlée est même pratiquée avec les tentatives peu fructueuses d'incendier des forêts de Seine-et-Oise dont celles de Bondy, Sèvres, Meudon, Boulogne et Saint Cloud.¹⁰⁵ Quant au bois de ces forêts, il vient inévitablement à manquer aux parisiens pour se chauffer et cuisiner lors de l'hiver rigoureux de 1870-1871. Cela n'est pas sans rappeler nos observations sur la Première Guerre mondiale et les conditions civiles. Lorsque les prussiens commencent à bombarder les forts extérieurs en décembre, tenir les forts devient difficile tant les dégâts sont importants. Des casernes sont évacuées et malgré les munitions disponibles, les Français ne répliquent qu'à de rare fois.¹⁰⁶

Nous ne nous attarderons pas sur la suite de ce court conflit dont nous connaissons la fin. Cela signe surtout la fin du second Empire sans compter les tragiques et destructeurs événements de la Commune. En plus des dégâts matériels dans Paris et dans sa banlieue, cette guerre permet un constat clair : le siège de la capitale française avait montré l'inefficacité de ce dispositif qu'il fallait réformer, moderniser et élargir. Par ailleurs, avec la perte de l'Alsace et de la Moselle lors du traité de Francfort, redéfinir la défense du territoire devient une priorité pour la troisième république.

Dès le 8 novembre 1871, un document militaire, aujourd'hui conservé en service historique de la défense, projette un plan d'extension des défenses de Paris.¹⁰⁷ Il ne fait alors aucun doute que l'État-major et le gouvernement français souhaite renforcer la défense de Paris dans les plus brefs délais. De nombreux projets sont proposés. C'est finalement le général Séré de Rivières et son projet qui est retenu, un plan qui ne se limite pas seulement à la capitale française puisque cela comprend aussi de nombreux aménagements à l'Est et Nord-Est de la France. Pour ce qui est du camp retranché de Paris, celui-ci est découpé en trois grandes zones : le CRP de l'Est, le CRP du nord, le CRP du Sud-Ouest dans lequel se trouve la forêt de Marly. Dès les

¹⁰³ BOURACHOT André, *Le Camp retranché de Paris 1792-1940*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2014. pp. 58

¹⁰⁴ Idem pp. 62

¹⁰⁵ Idem pp. 61

¹⁰⁶ Idem pp. 65

¹⁰⁷ Idem pp. 85

premières esquisses du projet de défense, le plateau de Marly est choisi pour qu'un fort y soit construit, ce qui ne sera pas vrai pour d'autres fortifications qui seront relocalisés.¹⁰⁸ Trois grands principes sont mis en avant pour la construction de cette nouvelle ceinture : la capitale ne doit pas être bombardée, Paris ne doit pas être bloqué, les civils doivent être éloignés des militaires.¹⁰⁹ Le 29 Mars 1874, le projet est voté contre l'avis de Thiers dont l'idéal était un camp retranché moins étendu et moins couteux tout en reconnaissant que certains forts du projet de Séré de Rivières étaient importants dont celui de Marly.¹¹⁰ Au total, ce sont 18 forts principaux qui émergent de ce projet sans compter les multiples batteries satellites à ces forts, notamment présentes à l'Ouest.

2) Aménager la forêt de Marly et ses environs de 1875 à 1881

Pour réaliser les aménagements nécessaires sur le plateau de Marly, Cela a demandé un travail de plusieurs années et en plusieurs étapes. Il est planifié la construction d'un fort central, aussi appelé « réduit du trou d'enfer » ainsi que la construction de six batteries satellites en soutiens de la position centrale. Certaines sources montrent même une septième batterie qui ne sera finalement jamais construite et qui aurait été aménagée dans le parc de l'ancien château de Marly, proche des anciennes glaciers. À partir de 1875 et 1876, tout s'accélère pour le secteur de Marly. Les divers emplacements sont étudiés, les parcelles de terrain sont cédées au ministère de la Guerre et les travaux commencent. Les batteries ne sont pas construites simultanément et celle de Noisy-le-Roi est érigée en première rapidement suivie des autres. Enfin, la batterie des arches est construite en dernière, en 1879. Il s'agit de celle la plus excentrée par rapport au fort principal mais aussi celle qui bénéficie de la vue la plus dégagée sur la vallée de la Seine. Elle se trouve au pied de l'aqueduc de Louveciennes qui servait à transporter l'eau dans les réservoirs du domaine de Marly. Il se trouve que cet aqueduc avec sa tour dite « du Levant » était un poste d'observation particulièrement utile. Cette utilisation n'est pas nouvelle puisque lors de la guerre Franco-Prussienne et le siège de Paris, le roi Guillaume I^{er} ainsi que le chancelier Bismarck s'en étaient servi comme d'un observatoire. Pour ce qui est du fort, il est érigé en dernier, entre 1878 et 1881.

¹⁰⁸ BOURACHOT André, *Le Camp retranché de Paris 1792-1940*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2014. pp. 90

¹⁰⁹ Idem pp. 91

¹¹⁰ Idem pp. 95

Tableau récapitulatif des dates de travaux et des coûts des batteries et du fort			
Nom de l'ouvrage	Date de début de construction	Date de fin de construction	Coût total en francs
Le Trou d'Enfer	1878	1881	2 460 000
Noisy	1875	X	477 600
L'Auberderie	1876	1876	37 727
Champs de Mars	1876	1876	16 651
Marly	1876	X	292 650
Des réservoirs	1876	1877	23 450
Des arches	1879	X	610 587
TOTAL			3 918 665

Comme observé dans le tableau ci-dessus, nous disposons du coût total de chaque ouvrage, ce qui permet déjà de comprendre quelles sont les batteries les plus importantes du dispositif. Au total, la position de Marly a coûté un peu moins de 4 millions de francs sans compter les équipements et l'armement. En comparaison avec le territoire national, ce sont 670 millions de francs qui ont été dépensés entre 1875 et 1886 pour la construction de 116 forts, 43 ouvrages secondaires et 250 batteries.¹¹¹ Du point de vue des équipements, les batteries de Noisy, de Marly, et des Arches ainsi que le fort disposent de citernes d'eau, de puits, de fours, d'infirmeries et de chambrées pour les besoins des soldats. A noter que le fort du Trou d'Enfer a été construit sur un aqueduc sous terrain permettant une autonomie en eau. La batterie de Noisy est équipée d'une citerne de 110M³ pouvant alimenter 300 hommes pendant deux mois et demi environ. La batterie de Marly possède une citerne plus modeste de 40M³ pouvant approvisionner 200 hommes pendant 40 jours environ. La batterie des Arches possède quant à elle une citerne de 2M³ mais qui semble directement reliée aux vieux réservoirs du domaine de Marly. Ces chiffres partent du postula, dans les sources historiques qu'un soldat consomme 5 litres d'eau par jour. Quant aux batteries de l'Auberderie, du Champs-de-Mars et des Réservoirs, elles sont avant tout des positions de tirs et ne sont pas faites pour accueillir de garnisons. Cela dit, elles sont équipées en armes et en magasins d'artillerie. Au total, la position de Marly pouvait accueillir 1 464 soldats.

¹¹¹ CORVIER André, *Histoire militaire de la France 3. De 1871 à 1940*, Paris, PUF, 1997. pp. 30

Tableau récapitulatif de la capacité en hommes et des équipements militaires						
Nom de l'ouvrage	Capacité en hommes	Pièces de remparts	Mortiers	Pièces de flanquements	Taille des magasins d'artillerie en M ²	Capacité des magasins à poudre en KG
Le Trou d'Enfer	800	23	7	10	345	200 000
Noisy	300	18	3	5	X	28 800
L'Auberderie	X	6	2	0	68	X
Champs de Mars	X	4	1	0	20	X
Marly	200	7	2	4	X	9 600
Des Réservoirs	X	5	8	0	25	X
Des Arches	164	8	6	4	55	50 000
TOTAUX	1 464	71	29	23		

En pratique, peu de choses changent sur ces forts par rapport à ceux de 1840. Certains sont plus grands, en général plus solide, parfois avec quelques innovations installées à posteriori comme les tourelles, ce qui n'est pas le cas sur la position de Marly.¹¹² Du point de vu de l'armement, sans être dans des proportions impressionnantes, cette position se trouve être plutôt bien équipée avec 123 pièces d'artilleries contrairement à d'autres zones du camp retranché de Paris, comme au fort de Villeneuve-Saint-Georges et ses cinq batteries annexes qui ne possèdent que 28 pièces d'artilleries + 44 autres en temps de mobilisation.¹¹³

La différence notable est plutôt la densité des ouvrages comme en forêt de Marly et dans ses alentours avec ces sept ouvrages sur une ligne de seulement 3,5 kilomètres. Le fort est quant à lui en capacité de couvrir les batteries puisqu'elles sont toutes comprises dans un rayon de 1,1 à 2,4 kilomètres. La circulation est également facilitée entre les batteries avec des distances courtes, avec parfois moins d'un kilomètre entre ces dernières. D'un point de vue logistique, la

¹¹² BOURACHOT André, *Le Camp retranché de Paris 1792-1940*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2014. pp. 102.

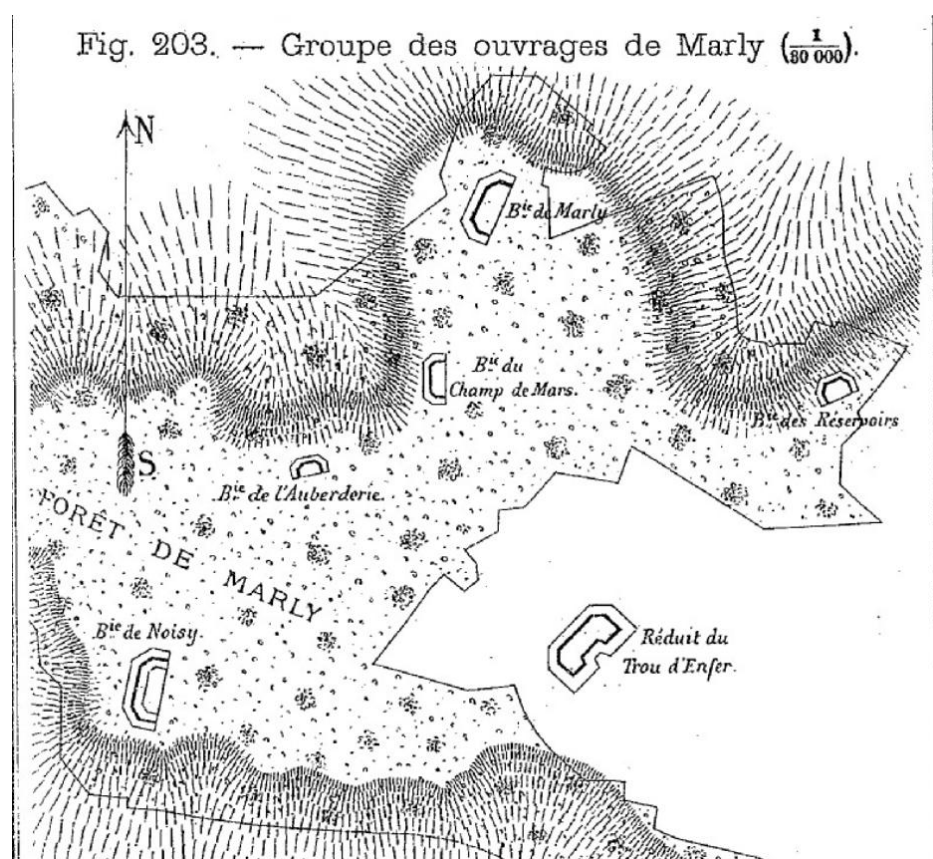
¹¹³ Idem pp. 113.

position de Marly permet un acheminement simplifié des hommes, des vivres et du matériel militaire avec la présence de la ligne ferroviaire de la grande ceinture. Trois gares à proximité existent déjà : celle de Bailly, celle de Noisy-le-Roi et celle de Saint-Nom-la-Bretèche.

Tableau récapitulatif des distances entre le fort du Trou d'Enfer et batteries	
Nom de la batterie	Distance entre la batterie et le fort
De Noisy	1,3 kilomètre
L'Auberderie	1,1 kilomètre
Du Champs-de-Mars	1,2 kilomètre
De Marly	1,5 kilomètre
Des Réservoirs	1,5 kilomètre
Des Arches	2,4 kilomètres

Tableau récapitulatif des Distance entre les batteries du sud vers le nord		
Nom de la batterie	Nom de la batterie	Distance
De Noisy	L'Auberderie	830 mètres
L'Auberderie	Du champs-de-Mars	600 mètres
Du Champs-de-Mars	De Marly	600 mètres
De Marly	Des réservoirs	1,4 kilomètre
Des Réservoirs	Des Arches	950 mètres
Des Arches	De Noisy	3,5 kilomètres

Nous pourrions alors nous demander pourquoi autant d'ouvrages sont présent en une zone géographique aussi restreinte alors même qu'elle se trouve dans l'Ouest Parisien, c'est-à-dire dans une zone de pénétration par l'ennemi moins à risque. Cela tient principalement à la géographie du terrain. Dans l'ouvrage *Manuel complet de fortification : rédigé conformément au programme d'admission à l'École supérieure de guerre* les auteurs, tous deux polytechniciens, expliquent qu'un fort seul sur un plateau est insuffisant et ne pourrait pas remplir son rôle. Il faut donc occuper plusieurs points stratégiques avec des batteries jouant le rôle de porte-canon. Le tout est alors soutenues au centre du plateau par un réduit disposé de manière à couvrir les ouvrages annexes.¹¹⁴ Malgré tout, il ne faut pas négliger la dimension stratégique du plateau de Marly qui a été choisi comme secteur à protéger en priorité. Pour rappel, d'autres secteurs géographiques n'ont pas bénéficié des ouvrages prévus ou alors partiellement. Ainsi, l'investissement financier et matériel sur cette position de Marly a été jugé nécessaire par le ministère de la guerre à cette époque.

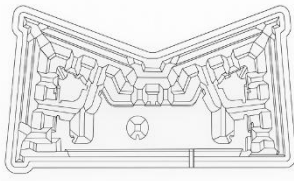
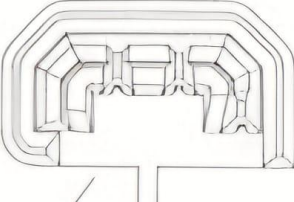
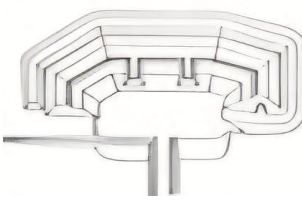
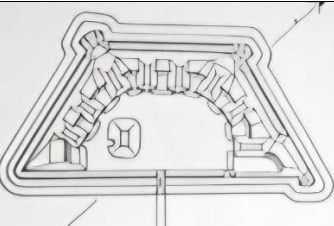
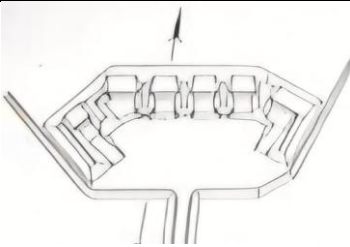
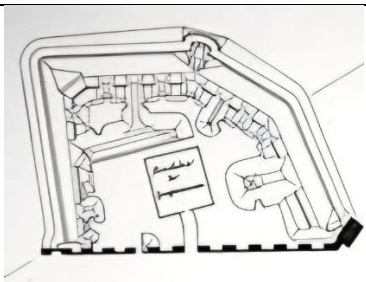


« Groupes des ouvrages de Marly » In : LEGRAND-GIRARDE Emile-Edmond, PLESSIX Hippolyte, *Manuel complet de fortification : rédigé conformément au programme d'admission à l'École supérieure de guerre*, Paris, Berger-Levrault, 1909. pp.449.¹¹⁵

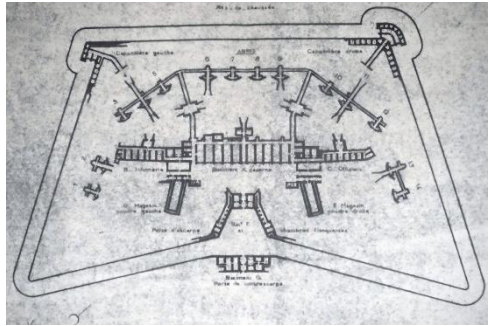
¹¹⁴ LEGRAND-GIRARDE Emile-Edmond, PLESSIX Hippolyte, *Manuel complet de fortification : rédigé conformément au programme d'admission à l'École supérieure de guerre*, Paris, Berger-Levrault, 1909. pp.448.

URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5675591g/f487.item.r=203>

¹¹⁵ . A noté l'absence de la batterie des arches situées au Nord de ce dessin.

Nom de la batterie et circonférence	Plan de l'ouvrage
Noisy 700 mètres	
L'Auberderie 330 mètres	
Champs de Mars 330 mètres	
Marly 500 mètres	
Des Réservoirs 330 mètres	
Des Arches 500 mètres	

¹¹⁶ Planches de dessin d'après les archives du colonel Truttman In : INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME, *Le Camp Retranché de Paris, un nouveau regard sur les franges de l'agglomération*, 2014 [En ligne]. URL : https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1159/Le_camp_retranche_de_Paris.pdf

Nom du fort et circonférence	Plan de l'ouvrage
Le Trou d'Enfer 1100 mètres	

117

Sur les deux tableaux précédents, nous pouvons apprécier la variété de forme et dans une moindre mesure, de la taille de ces ouvrages. Le fort / réduit du Trou d'Enfer est construit sur un modèle générique que l'on retrouve fréquemment. Cela se traduit par une forme polygonale, avec des escarpes et contre-escarpes et des caponnières.¹¹⁸

Pour ce qui est des batteries, il faut distinguer celles des arches, de Marly et de Noisy par rapports à celles de l'Auberderie, du Champs-de-Mars et des réservoirs. Comme nous l'avions vu précédemment, les premières peuvent accueillir une garnison de militaires, ce qui n'est pas le cas des dernières qui ne sont que des positions de tirs avec des magasins de stockage. Ainsi, les batteries de Noisy, Marly et des Arches peuvent être comparés à des petits forts. Cela s'illustre lorsque l'on regarde la taille des différents ouvrages puisque nos « petites batteries » des Réservoirs, du Champs-de-Mars et de l'Auberderie font environ 330 mètres de circonférence alors que celle De Marly et des Arches font environ 500 mètres et celle de Noisy un peu plus de 700 mètres. Le fort de Trou d'Enfer fait quant à lui un peu plus de 1100 mètres de circonférence. Il faut donc se rendre compte que la batterie de Noisy est plus de deux fois plus grandes que les trois plus petites batteries, se rapprochant presque plus du fort du Trou d'Enfer en termes de dimension. Les structures militaires de nos trois plus grandes batteries sont également similaires à celles du Trou d'Enfer avec notamment des caponnières et des escarpes et contre-escarpes maçonnées, ce qui n'est pas le cas de la batterie des Réservoirs, du Champs-de-Mars et de l'Auberderie. Il faut aussi rappeler que les archives montrent des premiers projets de fort à Noisy-le-Roi. Si ce secteur n'a finalement pas été choisi pour

¹¹⁷ JAMETI Claude, *Le fort du trou d'enfer : un patrimoine exceptionnel à sauvegarder*. [En Ligne]. URL : https://www.mairie-bailly.fr/wp-content/uploads/2019/06/Plaque-fort-du-trou-denfer_final.pdf

¹¹⁸ BOURACHOT André, *Le Camp retranché de Paris 1792-1940*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2014. pp. 100.

construire un fort principal, c'est un ouvrage important en taille et capacité d'armement qui a été choisi pour y assurer la défense. Ainsi, les trois plus grandes batteries de la position de Marly peuvent être considérées comme des petits fort car leur physiologie et leurs équipements s'en rapprochent davantage. Par soucis de compréhension et de cohérence avec les sources, nous garderons le terme « batterie » pour désigner ces ouvrages.

Pour ce qui est des situations géographiques, il est intéressant, lorsque l'on se rend sur le terrain, d'observer le positionnement de ces ouvrages. Mis à part le réduit central du Trou d'Enfer situé dans la plaine portant le même nom, les batteries se situent toutes sur des promontoires naturels. Ainsi, la batterie de Noisy domine Noisy-le-Roi et sa plaine ainsi que la commune de Bailly. La batterie de l'Auberderie fait office d'exception, étant notamment dans le même axe que le réduit central. La batterie du Champs-de-Mars dominait le lieudit du Val de Crüye, un vallon en forêt. La batterie de Marly domine quant à elle la vallée de la Seine, c'est aussi le cas de la batterie des Arches et dans une moindre mesure, celle des Réservoirs dominant notamment le parc du domaine de Marly. Il est intéressant de regarder le plan de la batterie des Arches puisque sa forme est plutôt atypique mais correspond tout à fait à la physiologie du terrain demandant un angle de tir important.¹¹⁹ Si la construction et l'aménagement du fort et des batteries était une première étape, il s'en est suivi une autre tout aussi importante : l'aménagement de la zone de servitude. Les servitudes militaires comprennent, en plus de l'ouvrage, une zone de dégagement délimitée par des bornes numérotées de 1 à 4.¹²⁰ et ¹²¹ Cédés le 9 mars 1876, ces terrains sont définitivement homologués par décret le 25 et 27 septembre 1888 et les maires des communes environnantes sont invités à le signaler par des affiches.¹²² S'en suit, début 1890, l'aménagement de ces zones avec la destruction d'infrastructures et l'abattage des arbres gênants. Certains des documents rapportant ces travaux nous sont parvenus et témoignent d'une collaboration entre l'armée et l'administration des Eaux et Forêts. Ainsi, l'inspecteur des Eaux et Forêts de Saint-Germain est désigné pour effectuer au nom de l'État les déclarations relatives aux constructions ou clôtures situées dans les zones sous servitudes. Enfin, la valeur monétaire de ces constructions qui devront être détruites est estimé dans le but de rembourser les propriétaires. Ces sommes sont donc des dépenses supplémentaires pour l'État alors que la construction des ouvrages du plan Séré de Rivières avait déjà été particulièrement onéreux.

¹¹⁹ **Annexe N°9** : Extrait de la carte de Mars 1915 sur les installations du CRP.

¹²⁰ **Annexe N°10** : Plan de la zone de servitude de la batterie de Marly.

¹²¹ **Annexe N°11** : Photo d'une borne délimitant une zone de servitude militaire.

¹²² **Annexe N°12** : Affiche portant sur l'homologation des ouvrages de la position Marly.

Constructions à détruire situées dans la servitude de la batterie de Marly		
Nature de la construction	Taille de la construction	Estimation du prix
Mur de clôture de la forêt	460 mètres de long sur 3 mètres de haut	900 francs
Porte en bois du mur de la forêt	1 mètres de large sur 2 mètres de haut	40 francs
Maison d'habitation	20 mètres de long sur 8 mètres de large	10 000 francs
Serre de culture	16 mètres de long sur 6 mètres de large	4000 francs

Constructions à détruire situées dans la servitude de la batterie des Réservoirs		
Nature de la construction	Taille de la construction	Estimation du prix
Mur de soutènement de la forêt	860 mètres de long sur 4 mètres de haut	3000 francs
Mur de clôture de la forêt	130 mètres de long sur 3 mètres de haut	

Constructions à détruire situées dans la servitude de la batterie de Noisy		
Nature de la construction	Taille de la construction	Estimation du prix
Mur de clôture de la forêt	240 mètres de long sur 3 mètres de haut	500 francs
Maison servant de loge à un garde forestier	12 mètres de long sur 5 mètres de large	10 000 francs
Dépendance avec un hangar, une écurie, une porcherie, un chenil, un poulailler	18 mètres de long sur 5 mètres de large	
Une citerne en pierre	6 mètres de profondeur	600 francs
Porte en pierre de la forêt	4,60 mètres de haut sur 3,40 mètres de large	600 francs

Les données dans les tableaux précédent permettent notamment de mettre en avant l'une des caractéristiques de cette forêt de Marly : Le mur d'enceinte de la forêt construit sous Louis XIV pour son domaine de chasse et qu'il fallait à présent démolir pour assurer la défense de ces positions. Ces murs sont souvent devenus limites de propriétés privées avec de nombreux bâtiments construits en lisière de la forêt, dont à Noisy-le-Roi, Marly-le-Roi et Bailly, comme en témoigne les cartes d'époque. Pour ce qui est des arbres, il est procédé aux abatages comme en août 1894 autour de la batterie de Marly avec la supervision de l'administration des Eaux et Forêts. L'entretien végétal de ces zones de servitudes fut une opération récurrente.

Une question que l'on peut légitimement se poser est de savoir pourquoi ces ouvrages (sauf celui des Arches) ont été construits dans une forêt, alors que le couvert forestier pourrait gêner la visibilité. Pourtant, la forêt n'est pas contradictoire avec ces installations mais plutôt complémentaire si bien utilisée. Premièrement, elle est un rideau opaque permettant de dissimuler le mouvement des troupes et les installations militaires bien que, cette utilité sera restreinte avec les débuts de l'aviation et le renseignement aérien.¹²³ La forêt est également un milieu rendant les déplacements de l'assaillant plus difficiles. Une fois dissimulés en forêt, les défenseurs peuvent adopter une position d'attente sans se livrer à l'ennemi. De même que pour les hommes, il est peu aisé de déplacer du matériel militaire imposant à travers une forêt pour l'assaillant. Ces avantages qu'offre la forêt n'empêchent pas les travaux de déboisement comme nous l'avons vu précédemment avec l'exemple de la batterie de Marly. Le fort du Trou d'Enfer est un cas intéressant puisque celui-ci n'a pas été construit directement en forêt mais dans la plaine portant le même nom, cette plaine étant cernée par la forêt de Marly. Pour renforcer la dissimulation du fort, deux lignes d'arbres ont été plantées, l'une à une cinquantaine de mètres d'avant l'ouvrage et l'autre juste au-dessus de l'escarpe, comme en témoigne quelques photos d'époque.

Après les derniers aménagements en forêt de Marly, l'innovation de l'artillerie militaire et l'arrivée de la Grande Guerre exige une nouvelle extension du CRP. La forêt connaît alors la construction de nouvelles batteries, d'un centre de résistance, de voies ferrées ainsi que de tranchées dans ses proches environs.

¹²³ AMAT Jean-Paul, *Les forêts de la Grande Guerre de 1815 à nos jours : histoire, mémoire, patrimoine*, Paris, PUPS, 2015. pp. 170.

B) L'extension du Camp Retranché de Paris en forêt de Marly et la reconversion du fort et des batteries

1) La nouvelle extension des positions de Marly puis le désarmement progressif

Ironiquement, les ouvrages Séré de Rivières qui devaient défendre Paris et la frontière de l'Est et Nord-Est étaient déjà devenus obsolètes en 1885, soit à la fin de l'édification des derniers forts. Le responsable de cette obsolescence précoce est l'évolution de l'artillerie et la création de l'obus dit « obus-torpille » dans les années 1880. Techniquement, il s'agit du remplacement de la poudre noire par la mélinite, provoquant une explosion dévastatrice sur les forts maçonnés comme en témoigne le test de 1886 sur le fort de Malmaison.¹²⁴ Pour répondre à cette nouvelle contrainte, deux solutions sont apportées : l'une tactique et l'autre architecturale. Premièrement, le rôle du fort est repensé. L'artillerie est sortie des forts et mieux répartie sur des batteries annexes. Cela enclenche une longue révolution de la pensée militaire, notamment sur la mobilité.¹²⁵ L'autre solution trouvée est le renforcement des forts avec l'emploi du béton puis, à partir du 1897, du béton armé. La tâche est simple : coulé une dalle de 1,5 à 2 mètres de ce matériau sur le fort pour protéger sa structure. Des nouvelles tourelles sont également installées pour résister à la puissance des nouveaux obus.¹²⁶ Pour ce qui est des travaux, ils seront essentiellement réalisés dans l'Est de la France à cause des coûts importants, tant est si bien que de nombreux forts du Camp Retranché de Paris gardent leurs caractéristiques d'origine.

Au tournant du XX^{ème} siècle, l'artillerie Allemande gagne encore en puissance et en distance de feu. Le constat est simple : Paris est à nouveau exposé aux tirs puisque de nombreux forts sont à 12 ou 13 kilomètres de la capitale et qu'en 1912, Joffre avait estimé la portée de tir des canons allemands à 13,5 kilomètres. A noter que la batterie la plus avancée vers l'Ouest de la position de Marly est celle de l'Auberderie, située à un peu plus de 13 kilomètres de Paris. Deux projets sont étudiés, l'un en 1902 et l'autre en 1911. Bien qu'avec quelques différences, il en ressort l'idée d'étendre le CRP avec une multiplication des ouvrages et de positions de tirs pour l'artillerie. Ces projets prévoient notamment la création de centres de résistances, des positions avancées obligeant l'assaillant à se déployer avant d'arriver sur les positions principales. Une nouvelle fois, la position de Marly et ses environs, c'est-à-dire de secteur huit du CRP, sont

¹²⁴ BOURACHOT André, *Le Camp retranché de Paris 1792-1940*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2014. pp. 108.

¹²⁵ Idem pp. 116.

¹²⁶ Idem pp 117.

choisies pour aménager des centres de résistances ainsi que diverses positions de tir.¹²⁷ C'est toute la forêt de Marly qui est comprise dans ce plan de défense et même au-delà à l'Ouest. Cette forêt a alors pour vocation d'être militarisée d'Est en Ouest. Malgré l'approbation du projet, rien n'est construit, notamment pour des raisons financières et la priorité mise sur les places fortes de l'Est, le coût total de cette extension du CRP étant de 40 millions de francs.¹²⁸

L'entrée en guerre de la France en août 1914 précipite les travaux prévus depuis deux ans avec quelques réorganisations et priorités. Regardons ce qui a été réalisé dans la forêt de Marly et ses environs. Les ouvrages le plus imposants sont les six centres de résistance. Ces abris en béton ne se situent pas exactement dans la forêt domaniale de Marly mais dans la forêt communale des Tailles d'Herblay pour deux d'entre eux. Cela dit, cette distinction est purement administrative car il n'existe aucune frontière géographique entre ces deux massifs. Deux autres centres de résistances sont également construits, 1,8 kilomètre plus au sud dans la plaine agricole de Feucherolles ainsi qu'encore deux autres un kilomètre plus à l'Ouest dans cette même plaine au niveau de la ferme du Poult.

D'un point de vue structurel, ces sept ouvrages sont construits sur le même modèle, à quelques différences près. L'abri s'apparente à un long couloir d'une cinquantaine de mètres de long avec des pièces de vie pour les soldats qui se succèdent. De l'extérieur, un grand mur en béton dans un fossé représente la partie visible de l'ouvrage. Les deux entrées sont protégées par une casquette en béton. À l'intérieur, le fond de couloir côté droit correspond aux latrines alors que l'extrémité gauche est dédiée au commandement. Au centre se trouve le réservoir d'eau avec un robinet. La majorité des pièces de vie de l'ouvrage sont occupées par des lits. Devant l'ouvrage ou logent les soldats, sont aménagées des tranchées, des talus ainsi que des postes de tirs bétonnés pour les mitrailleuses. Tout comme les ouvrages Séré de Rivières, des travaux de déboisement ont été réalisés autour de ces centres de résistances pour dégager les zones de tirs. Ces centres de résistances ne sont pas conçus pour accueillir des canons d'artillerie, ce rôle revient aux batteries placées quelques centaines de mètres en arrière et sur les côtés pour couvrir les ouvrages.

En effet, sont construits quatre batteries en lisière Ouest de la forêt de Marly, une à proximité du massif des Tailles d'Herblay, trois autres sur la commune voisine de Feucherolles. Six de ces batteries sont desservies par une voie de chemin de fer de 60 centimètres et d'une dizaine

¹²⁷ La forêt de Marly est située dans le région Sud-Ouest du CRP dans le secteur numéro 8.

¹²⁸ BOURACHOT André, *Le Camp retranché de Paris 1792-1940*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2014. pp. 141.

de kilomètres de long ayant comme point de départ l'un des deux magasins de munitions situé à Mareil-Marly, proche de la voie ferrée de la Grande Ceinture. Ces batteries portent les numéros 804, 805, 808, 809, 812, 814, 816 et 817, le 8 du chiffre correspondant au secteur numéro huit dans lesquelles elle se situent. Structuellement, ces batteries sont beaucoup plus simples que celles construites dans les années 1870-1880. Ce sont avant tout des levées de terres formant des tranchées large et étayer par du bois dans lesquelles sont installés des canons. Deux types de ces batteries existent : les batteries 155.L avec un aménagement prévues pour quatre canons de 155 millimètres et les 120.L prévues pour six canons de 120 millimètres.¹²⁹ Ces batteries pouvaient être complétées par des abris souterrains pour les soldats. Sur la totalité du CRP, ce sont 99 batteries avec 534 pièces d'artilleries qui y sont installés. Par ailleurs, tous les canons des forts ont été évacués depuis septembre 1914 à l'exception des pièces de flanquement et des tourelles.¹³⁰ Ces batteries font également l'objet d'une utilisation nouvelle de la photographie : les relevés photogrammétriques pour documenter le champ de tir. Des topographes relèvent les distances et les dénivelés depuis les batteries. Puis ces chiffres sont reportés sur des fiches avec les points de repères annotés sur les photos fournie avec. Ces points de repère peuvent être des arbres, des bâtiments, des clochers d'églises etc. Ces renseignements doivent permettre d'aider l'ajustement des réglages des canons et ainsi gagner en précisions.¹³¹

Dans la plaine se trouvant à l'Ouest de la forêt de Marly, des positions de tir de mitrailleuses sont aménagées dans deux fermes agricoles. C'est également le cas avec les mûrs dont celui de la forêt de Marly. Un procès-verbal signé par l'inspecteur des Eaux et Forêts Versailles fait état de travaux non loin de la batterie de Noisy. 208,5 mètres de mûrs sont détruits, trois brèches sont réalisées ainsi que trois créneaux dont l'un dans une grange. Les deux fermes évoquées précédemment sont devancées par plusieurs lignes de tranchées. Enfin des lignes de fils barbelés sont installées, formant un arc de cercle autour de cette dite plaine, et allant jusque sur la commune d'Orgeval, plus de 3 kilomètres à l'Ouest de la forêt de Marly. Ainsi, les premières lignes de défense du Camp Retranché de Paris qui étaient, il y a encore quelques mois, à 12 ou 13 kilomètres de Paris se retrouvent maintenant à 22 kilomètres de la capitale. Ces travaux durent un peu plus d'un an, d'août 1914 à l'automne 1915 et ont été réalisés par des travailleurs civils et des soldats des régiments de réserve de l'armée territoriale, c'est-à-dire des hommes âgés de plus de quarante ans. Militairement, le génie s'est occupé de construire les ouvrages en

¹²⁹ BOURACHOT André, *Le Camp retranché de Paris 1792-1940*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2014. pp. 208.

¹³⁰ Idem.

¹³¹ **Annexe N°13** : Exemple d'un relevé photogrammétrique pour la batterie 805.

béton armés, de démolir les murs et de déboiser. Les régiments d'artillerie ce sont, quant à eux, occupés des travaux de construction des batteries, des voies ferrées ainsi que des dépôts de munitions. Les positions de Marly dans ce secteur numéro huit montrent une densité d'ouvrages et d'aménagements exceptionnel démontrant que l'État-major français craignait un nouvel encerclement de la capitale comme 44 ans auparavant et cela, malgré la victoire de la Marne en septembre 1914 puisque les travaux ont continué bien après.

C'est alors qu'un constat s'impose : peut-on encore concevoir ces ouvrages comme étant ceux d'un camp retranché ? oui et non. L'extension fulgurante des défenses provoque la construction d'ouvrages en pleine campagne, bien loin de la banlieue parisienne et de son enceinte continue, par ailleurs détruite en 1919. Si la fonction reste la même, c'est-à-dire défendre Paris, la stratégie est bien moins passive qu'au paravent. Il n'est plus question d'attendre l'ennemi dans un fort maçonné visibles à des kilomètres mais plutôt de le surprendre avec des batteries et des centres de résistances bien mieux répartis sur le territoire et surtout dissimulés. Défendre Paris doit se faire aussi tôt que possible et partout, tout en profitant du terrain et sans être acculé. Les réduits comme celui du Trou d'Enfer avec leurs batteries satellites avaient été un premier pas vers ces idées dans les années 1870.

Le déplacement du conflit loin des frontières de Paris a engagé fin 1915 une lente démilitarisation, que ce soit humainement ou matériellement. Alors qu'en fin d'année 1916, Verdun compte ses morts, les centres de résistances et les batteries du CRP sont vidés et non entretenus. De plus, pour soutenir les besoins du front, les pièces d'artilleries et les munitions sont envoyées vers l'Est de la France. Les chiffres sont parlant : à la mobilisation, le CRP comptait 2 166 bouches à feu, le 31 décembre seulement 736.¹³² Fin 1917 les ouvrages du sud de la Seine sont abandonnés et rendus à l'agriculture, le secteur 8 dont fait partie la forêt de Marly est donc concerné. Durant la dernière année du conflit, certains habitants n'hésitent pas à voler le bois des batteries désertées, cela n'est pas sans rappeler les vols de bois en forêt que nous avons vu précédemment. Il en est de même pour tous les autres matériaux pouvant être prélevés. Pour autant, ce n'est pas la fin de l'histoire de la Grande Guerre en forêt de Marly. Les probabilités d'y combattre semblent nulles mais y préparer la guerre de demain est toujours possible. C'est ainsi que fin 1916, est installé l'un des premiers camps d'entraînement et de tests de l'artillerie spécialisée, plus communément appelés chars d'assauts.

¹³² BOURACHOT André, *Le Camp retranché de Paris 1792-1940*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2014. pp. 248.

Récapitulatif des installations défensives de la position de Marly et de ses proches environs réalisés entre août 1914 et septembre 1915		
Nature de l'ouvrage	Situation géographique	Armement
Centre de résistance	Forêt des Tailles d'Herblay	40 à 50 soldats + 4 à 6 mitrailleuses
Centre de résistance	Forêt des Tailles d'Herblay	Idem
Centre de résistance	Plaine du plateau de Feucherolles Nord	Idem
Centre de résistance	Plaine du plateau de Feucherolles Nord	Idem
Centre de résistance	Plaine du plateau de Feucherolles Sud	Idem
Centre de résistance	Plaine du plateau de Feucherolles Sud	Idem
Batterie 804	Chambourcy	4 canons de 155 mm
Batterie 805	Plaine du plateau de Feucherolles Nord	4 canons de 155 mm
Batterie 808	Lisère Ouest de la forêt de Marly	6 canons de 120 mm
Batterie 809	Lisère Ouest de la forêt de Marly	6 canons de 120 mm
Batterie 812	Feucherolles	4 canons de 155 mm
Batterie 814	Feucherolles	4 canons de 155 mm
Batterie 816	Lisère Ouest de la forêt de Marly	6 canons de 120 mm
Batterie 817	Feucherolles	4 canons de 155 mm
Voie ferrée 60 cm	De Mareil-Marly à Feucherolles à travers la forêt de Marly	X
Magasin d'artillerie	Mareil-Marly	Munitions
Magasin d'artillerie	Forêt de Marly	Munitions
Ferme fortifiée du Poult	Plaine du plateau de Feucherolles Nord	Position de mitrailleuses
Ferme fortifiée des Beurreries	Plaine du plateau de Feucherolles Sud	Position de mitrailleuses
Tranchées	Plaine du plateau de Feucherolles	Positions de tir
Fils de fer barbelés	Plaine du plateau de Feucherolles Sud	X
Percements de murs	Mur autour de la forêt de Marly	X

Carte des installations défensives de la position de Marly et de ses proches environs réalisés depuis août 1914



133

1 : centre de résistance	3 : Ferme fortifiée du Poult	5 : Magasin d'artillerie
2 : lignes de tranchées	4 : Batterie	6 : Batterie du Champs-de-Mars de 1876

Les cônes violets représentent le champ de tir des batteries. La lignes bleu continue est la voie de chemin de fer. Les lignes discontinu bleues sont les fils de fer barbelés. Les parties colorées en jaunes sont les zones à déboisées. Les disques bleus le long de la voie ferrée sont les magasins d'artillerie.

¹³³ Extrait de la carte de Mars 1915 sur les installations du CRP. Service historique de la défense : 23N72. Cet extrait de carte provient du sentier pédagogique du centre de résistance des Tailles d'Herblay réalisé par le service archéologique interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine.

2) Préparer la guerre de demain à Marly : l'artillerie spécialisée

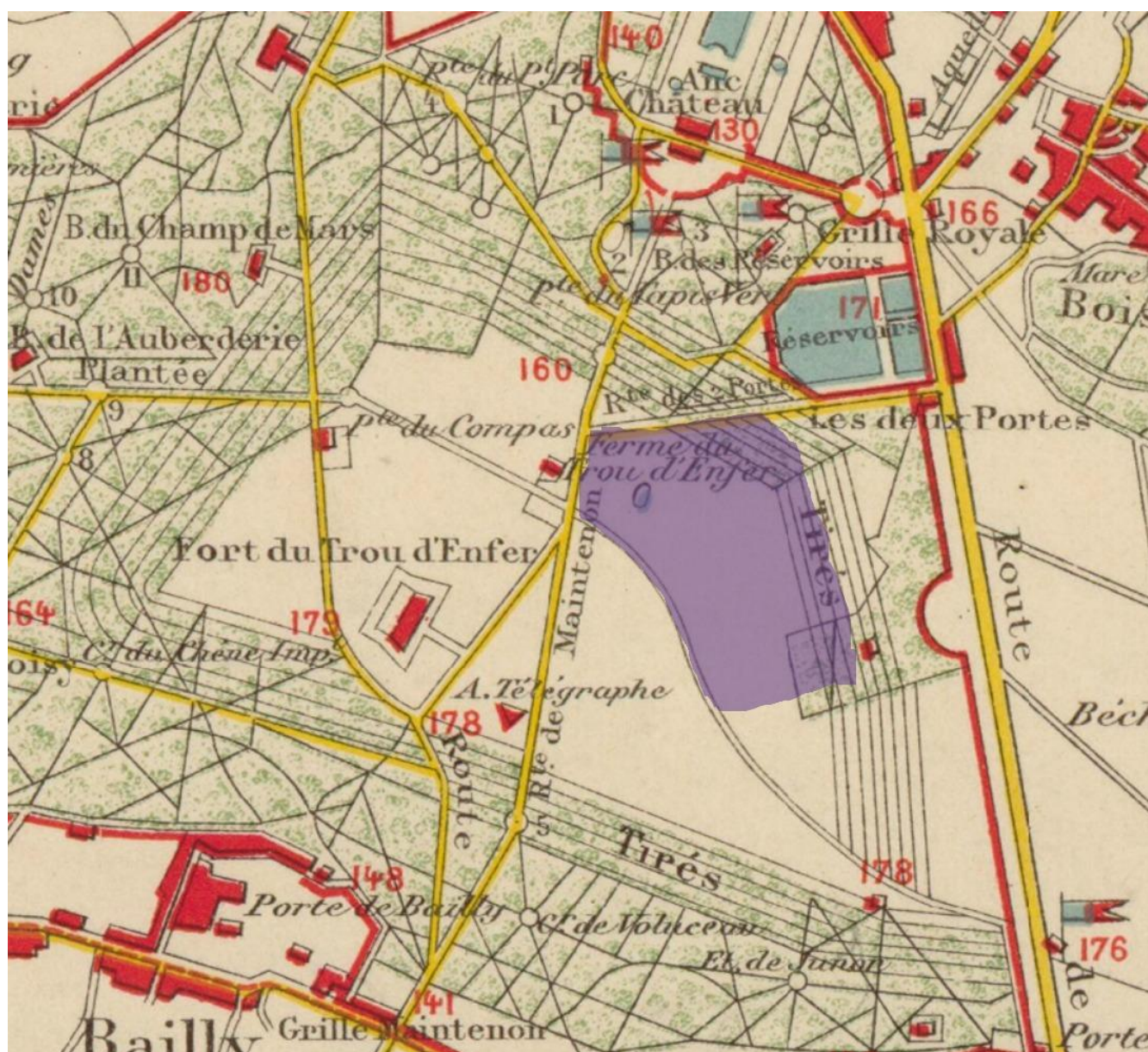
Dans cette sous-partie nous nous attarderons principalement sur l'aménagement du terrain et l'utilisation du site du Trou d'Enfer plutôt que sur cette nouvelle technologie que sont ces chars d'assaut. Bien sûr, nous ne manquerons pas de les évoquer. Par ailleurs, ce sont les archives de Albert Thomas, alors ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre qui nous fournissent la majorité des informations.¹³⁴

Le 2 juillet, le gouverneur militaire de Paris qui est alors Auguste Dubail, formule une demande auprès de ministre de l'Agriculture, Jules Méline. Il souhaite avoir à sa disposition un terrain, mi couvert, mi boisés faisant parti des tirées de Marly. Par sa position, la plaine et ses tirées, se sont trouvées être un lieu idéal car caché et facile à garder avec le mur d'enceinte de la Forêt. L'objectif de ce camp est double, le premier, est de faire l'instruction des officier et sous-officiers qui seront chargés de conduire ces chars. Le second, bien que non évoqué dans cette lettre, est d'étudier, de tester, de fiabiliser et d'améliorer cette nouvelle technologie sur chenille. Auguste Dubail, émet également des garanties en assurant que les futaies voisines ne seront pas touchées par ces manœuvres, le contraire aurait certainement fait réagir l'administration des Eaux et Forêts sans tarder ! Un plan est fourni avec la lettre pour rendre compte des limites du terrain qui pourrait être cédé à l'armée.

Avec l'aval du conservateur des Eaux et Forêts, Léon Dabat, le projet est accepté le 13 juillet mais avec quelques conditions. La première définit les limites d'accès aux chars dans les tirées. L'armée est contrainte de poser un grillage pour matérialiser ces dites limites. Aussi, les personnels forestiers, (les agents et les préposés) devront être laissés libres de circuler sur les routes conduisant au terrain cédé. La chasse et les chiens seront interdits. Dans les parties boisées, les chars devront circuler uniquement sur des tracés jalonnés décidés par le service forestier et l'autorité militaire. Enfin, l'autorité militaire aura obligation de répondre à toutes les demandes formulées par des tiers et de prendre fait et cause pour l'administration des Eaux et Forêts. Nous reconnaissons la tendance procédurière et préventive de cette administration forestière qui veille à la protection parfaite des milieux boisés tout en se dédouanant des responsabilités liées aux divers désagréments pouvant être provoqués par les militaires. En juillet 1916, les Eaux et Forêts avaient déjà expérimenté, depuis de longs mois, la collaboration forcée et rapprochée avec l'armée, non sans mal.

¹³⁴ Fond d'archives Albert Thomas aux archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine.

Carte signalant en violet la zone de servitude de l'artillerie spécialisée dans la plaine du Trou d'Enfer



135

Nous reconnaissons ci-dessus les tirées, matérialisées par des traits continus. Cette zone de servitude offre trois milieux distincts pour faire circuler les chars : une plaine engazonnée, des tirées avec des arbustes ligneux et semis ligneux, des espaces semi forestier, proches de la plaine du Trou d'Enfer. Ce sont les photos prises sur place et un film qui témoignent de ces milieux ou l'ont évolués ces chars. Nous remarquons également que les chars circulent dans la zone de servitude du fort, sans doute dans un rayon de 250 mètres en partant de chaque coin de

¹³⁵ Extrait de la carte de : RECOPE. D, *Plan des forêts de St Germain, Marly et des environs, Saint-Germain en Laye*, Éditions Mirevault, BNF, 1908

l'ouvrage. Aussi, les tanks, hors des horaires d'utilisation, étaient garés devant le fort du Trou d'Enfer, des baraquements et un hangar ayant été installés à l'occasion. Dans ces installations, sont entretenus et réparés les chars et des cours de mécanique sont dispensés. Trois modèles de chars circuleront sur le site du trou d'enfer : les Schneider CA1, premier char d'assaut français qui combattrait, puis les Saint-Chamond, et enfin, le Renault FT, premiers chars avec une tourelle pivotante. Deux chars anglais, des Mark 1, sont également utilisés dans la plaine pour un test comparatif avec les chars français.¹³⁶

L'utilisation intensive pendant un peu plus d'un an du terrain de la plaine du Trou d'Enfer laboure complètement le sol. Des tranchées sont notamment creusées pour évaluer les capacités de franchissement de ces nouveaux engins, bien que celles-ci sont bien petites comparées à la taille des tranchées sur le front. Avec les pluies de l'hiver et du printemps 1917, la plaine imite à peu de choses près l'état du sol de la zone des combats, à la différence qu'il n'est pas pollué par des millions d'obus et des kilomètres de fils de fer barbelés. Les clichés d'époque montrent notamment un dénivellement rempli d'eau où les véhicules y passent de nombreuses fois. Plus rarement, les chars sont engagés dans les buissons des tirées ainsi que dans quelques parties boisées où quelques jeunes arbres ont fait les frais de leurs passages. Dans l'ensemble les dégâts en zone boisées sont très limités grâce aux dispositions prises par les Eaux et Forêts. Il en est de même dans la plaine, avec des dégâts qui restent concentrés malgré des ornières et des restes de tranchées encore visibles quelques années après, la végétation herbacée étant prompte à reconquérir ces zones labourées, comme l'a démontré les terres touchées par les combats.

Il reste une question en suspens : la gestion du personnel militaire, sans doute la plus complexe. Le 25 février 1917, se trouvent à Marly 317 officiers, 678 sous-officiers et 2750 hommes de troupe, soit un total de 3745 militaires. Il faut alors être en capacité de loger toutes ces personnes, et cela, suffisamment proche puisque l'instruction commence à 7 heures au Trou d'Enfer.¹³⁷ Il faut croire que, dans les critères de choix d'emplacement de ce camp d'entraînement, le logement du personnel n'était pas une priorité. Bien sûr, certains ont été logés dans le fort, mais la place n'était pas suffisante. D'autres ont été invités à prendre leurs quartiers dans les batteries de Noisy, Marly et des Arches.¹³⁸ En théorie, ces quatre ouvrages pouvaient

¹³⁶ SOCIÉTÉ HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE DU VIEUX MARLY, *Revue du Vieux Marly*, Le Vieux Marly, société historique, archéologique et culturelle, Marly-le-Roi, 2016. pp. 58.

¹³⁷ TANKER, « Marly-le-Roi - Le Camp d'artillerie Spéciale du Fort du Trou d'Enfer (Août 1916 - Octobre 1917) », In : *PAGES 1914-1918 FORUM*, juillet 2022. URL : <https://forum.pages14-18.com/viewtopic.php?t=76842&hilit=for%C3%AAt+Marly>

¹³⁸ Idem

accueillir 1464 hommes, ce qui n'est pas suffisant et en plus, ce fort et ces batteries n'étaient pas remplies au maximum de leurs capacités. Certains étaient logés à Versailles, d'autres chez l'habitant. Cela aura été l'occasion de rendre militairement utile les trois batteries, alors devenues dortoirs. En complément, des trains sont réquisitionnés pour transporter le personnel entre Versailles et Bailly deux fois par jour car les horaires habituels n'étaient pas adaptés.¹³⁹

En octobre 1917, le camp d'entraînement de l'artillerie spécialisée est définitivement fermé, les activités étant transférées à Cercottes, au nord d'Orléans. Ce camp fonctionnait déjà en parallèle de celui du Trou d'Enfer et était le lieu de dépôt des chars.



140

¹³⁹ TANKER, « Marly-le-Roi - Le Camp d'artillerie Spéciale du Fort du Trou d'Enfer (Août 1916 - Octobre 1917) », In : *PAGES 1914-1918 FORUM*, juillet 2022. URL : <https://forum.pages14-18.com/viewtopic.php?t=76842&hilit=for%C3%AAt+Marly>

¹⁴⁰ MOREAU Albert, *Marly-le-Roi, essai de matériel d'assaut. Un char modèle Schneider dans un trou d'eau*, plaque de verre, 1916, ECPAD. URL : <https://imagesdefense.gouv.fr/fr/marly-le-roy-essai-de-materiel-d-assaut-un-char-modele-schneider-dans-un-trou-d-eau-legende-d-origine-1.html>

C) Un riche patrimoine oublié

1) Les ouvrages du secteur 8 dans les environs de Marly de 1918 à aujourd'hui.

Il convient, avant toute chose, d'essayer de retracer l'histoire de ces ouvrages après la guerre. Les aménagements ayant disparus rapidement après la guerre sont notamment ceux issus de l'extension du CRP de 1914. Les tranchées ont été remblayées par les agriculteurs, les lignes de fils barbelés retirés et le bois des batteries abandonnés et pillés par les locaux. Il en est de même pour les voies ferrées de 60 centimètres. Pour ce qui est des centres de résistances, il est étonnant de constater que, pour ceux situés dans les champs, aucuns travaux n'ont été initiés pour les détruire alors qu'ils sont un gêne manifeste dans les zones agricoles. Tout comme le reste, ils sont abandonnés par l'armée et les locaux ont certainement prélevés les éléments pouvant être recyclés dans ces ouvrages, le temps s'occupant de dégrader le reste. Il est également possible qu'à une époque, ces abris bétonnés aient servi de remise pour les agriculteurs, trouvant alors une seconde utilité à ces centres de résistances. Pour ce qui est des batteries 804, 805, 808, 809, 812, 814, 816 et 817 construites en 1914 et 1915, leur disparition est le résultat de l'érosion du sol ou alors d'un réaménagement du site, souvent lors du développement de l'urbanisme. Une seule est encore clairement visible aujourd'hui, la batterie 816 et ses six niches. Il est intéressant de voir qu'elle se situait juste derrière le mur d'enceinte de la forêt. De ce fait, le mur est, encore aujourd'hui, percés dans l'axe des anciennes positions des canons. De nos jours, elle se confond facilement avec le paysage et fait le bonheur des amateurs de VTT.

Pour ce qui est des ouvrages type Séré de Rivières construits entre 1875 et 1881, l'histoire est plus longue et complexe. Commençons par les batteries de l'Auberderie, du Champs-de-Mars et des Réservoirs. Comme nous l'avons vu, les parties couvertes de ces batteries sont matérialisées par trois tunnels maçonnés de moins de dix mètres de longueur servant de magasin à munitions. Elles resteront servitude militaire jusqu'en 1939 alors que l'autorité militaire souhaitait s'en séparer depuis 1934. Après ce déclassement, elles deviennent propriété des Eaux et Forêts qui les laissent en l'état. Durant toute l'entre-deux guerre et même avant leur déclassement, ces batteries étaient laissées ouvertes aux curieux. Des scouts venaient notamment s'y abriter et des courses à pied étaient organisées dans la forêt de Marly, ces batteries servant de repères.¹⁴¹ C'est après la seconde guerre mondiale que nous perdons la trace de l'utilisation de ces ouvrages alors que la végétation, notamment les arbres, se développent toujours plus sur ces batteries. Il est certains quelles ont fait, pendant encore quelques

¹⁴¹ MELLERIO André, *Marly-le-Roi : histoire, curiosités et promenades, le château de Louis XIV, la forêt*, Marly-le-Roi, Edition Léon Desveau, 1926. pp. 105.

décennies, le bonheur des randonneurs et des scouts, toujours de passages dans les environs. À la fin des années 1980 et début 1990, l'ONF décide de merlonner, c'est-à-dire combler les entrées de la batterie de l'Auberderie avec des monticules de terre. A l'occasion du centenaire, un panneau informatif sur ce lieu est installé ainsi que quelques tables de pique-niques. La batterie des Réservoirs reste quant à elle quasiment intacte, oubliée dans le haut du parc de l'ancien château de Marly. Enfin, la batterie du Champs-de-Mars n'est plus que l'ombre d'elle-même, perdue en forêt. Il semblerait que les anciens magasins à munitions se soient effondrés avec le temps, ne laissant deviner que leurs emplacements passés.

Examinons à présent l'histoire de la batterie de Noisy, de Marly et des Arches. Tout comme les batteries précédentes, elles sont des lieux de repères de la forêt lors d'événements divers. Ces ouvrages sont utilisés comme des locaux de stockages de munitions et de matériels militaires. En 1932, la batterie de Noisy et de Marly sont vidées puis déclassées en 1939.¹⁴² La batterie des Arches reste propriété de l'armée et est occupée par les Allemands pendant la seconde Guerre Mondiale. Elle est finalement déclassée à son tour en 1948. Étant sur la Commune de Louveciennes, le maire de l'époque, Jacques Tassin, fait acquérir par la ville l'ouvrage des Arches en 1969. Cette acquisition faisait suite au besoin d'agrandir le cimetière ainsi que le souhait d'avoir des locaux pour le service technique. Aujourd'hui, une partie de la batterie accueille toujours le service technique de la commune tandis que l'autre est dédié à la réception d'événements, portant l'appellation de « Théâtre des Arches ».¹⁴³ La batterie de Marly, après avoir été un temps sous la responsabilité de l'ONF devient et reste jusqu'à aujourd'hui propriété du ministère de l'intérieur. Enfin, la batterie de Noisy, restée sous la responsabilité des Eaux et Forêts puis de l'ONF est laissée en libre accès aux randonneurs et curieux. Encore une fois, des scouts la fréquentent lors de leurs passages. Offrant un espace à explorer et caché, des fêtards viennent y organiser des soirées, d'autres en profitent pour taguer les murs. Des véhicules y sont même incendiés à l'intérieur des galeries. Face à cette situation, l'ONF décide au début des années 1990 d'appliquer la même politique que pour la batterie de l'Auberderie, c'est-à-dire merlonner les entrées et combler les fossés maçonnés. Mais la batterie est difficile d'accès, notamment car deux cours intérieurs ne permettent pas aux bulldozers d'y accéder pour effectuer les travaux nécessaires. Il est alors décidé de combler les entrées avec des parpaings.

¹⁴² MARATRAT Emilie, « Les ouvrages dans la forêt de Marly le Roi, In : *Le Vieux Marly : bulletin de la Société archéologique, historique et artistique de Marly-le-Roi*, Marly-le-Roi, 1990. pp. 38.

¹⁴³ DELARUE Philippe, « Le Fort du Trou d'Enfer, Batterie des Arches » in : *100% Louveciennes : Histoire et charme – site historique*. Février 2025. Consulté le 18/03/2026. URL : <https://100pour100louveciennes.fr/visite-immersive-de-la-ville/le-fort-du-trou-denfer-et-la-batterie-des-arches/>

Depuis maintenant 35 ans, c'est le jeu du chat et de la souris, les fêtards décèlent les parpaings pour y entrer à nouveaux pendant que l'ONF repasse derrière pour en mettre des nouveaux. Le nombre de ces blocs maçonnés brisés autour des entrées ne mentent pas sur cette dynamique sans fin.

Le fort du Trou d'enfer est de loin l'ouvrage avec le plus d'informations sur son histoire et ayant susciter le plus d'intérêt. À partir de 1928, le fort du Trou d'Enfer sert de dépôts à munitions et de garnison à un bataillon de Chasseurs Cyclistes. En 1930 c'est au tour du Centre de Mobilisation du Génie n°11 de s'y installer. Pendant l'occupation allemande, des unités de la Luftwaffe prendrons leurs quartiers et y stockerons des munitions. Nous noterons que des résistants avaient pour projet de saboter les magasins à munitions mais ont échoués et y sont exécutés. Il existe aujourd'hui des stèles à leurs noms. Redevenu dépôt à munition après-guerre, le fort est déclassé en 1954 et devient propriété de l'administration des Eaux et Forêts. Les membres de l'OAS, Albert Dovecar et Claude Piegts, y sont exécutés après leur condamnation à mort en 1962. Avant la suppression des chasses présidentielles en 1995, le fort sera utilisé comme lieu d'élevage de faisans. Aujourd'hui, il est toujours propriété de l'État à travers l'ONF tandis qu'une association, l'ASTE (les Amis du Site du Trou d'Enfer, crée en 2017) met en avant ce patrimoine.

Pour les six batteries, il est difficile de retracer parfaitement leur histoire, tant les informations sont éparées, leur isolation en forêt ne facilitant pas l'intérêt qui pourrait leur être porté. L'autres limites est le manque d'archives photos sur ces lieux, contrairement au fort du Trou d'Enfer. Cependant, des archives privées doivent contenir possiblement quelques photos de ces ouvrages. Nous noterons que ce secteur possède une longue tradition militaire, même après la Grande Guerre, puisque qu'un quartier de commandement de l'OTAN (SHAPE) fût installé à Louveciennes en 1951 et finalement désaffecté en 1967.

2) Le référencement et l'évaluation de l'état actuel des ouvrages

Quant est-il de tous ces ouvrages aujourd'hui ? nous l'avons brièvement évoqué dans la partie précédente, mais rentrons à présent dans les détails. Pour évaluer l'état général des fortifications de la position de Marly, je me suis rendu sur place pour rendre compte ci-dessous de l'état actuel.

Premièrement, faisons le point sur l'emplacement et le référencement de ces lieux. Il est intéressant de remarquer que de nombreuses erreurs sont faites sur la dénomination et l'emplacement des batteries et des centres de résistance, que ce soit par les contemporains des ouvrages et même aujourd'hui. Ces imprécisions terminologiques et géographiques soulignent des confusions existantes dans les sources et l'intérêt réel qu'il faut porter au sujet pour en comprendre les réalités. Dans les sources du XIX^{ème}, il n'est pas rare de voir des cartes ou des textes faisant mention d'une batterie des glacières qui n'a jamais existée. Cette confusion provient d'un projet qui prévoyait une septième batterie mais qui n'a finalement pas été retenu. Plus étonnant, la carte militaire du Camp Retranché de Paris de 1915, carte de référence pour l'état-major, multiplie les imprécisions sur de nombreux ouvrages, notamment les centres de résistance. Le plus étonnant reste l'emplacement de la batterie des réservoirs sur cette carte avec une approximation de près de 350 mètres, la faisant passer d'un côté du vallon à l'autre.¹⁴⁴ Aujourd'hui encore, des erreurs sont commises comme sur le sentier pédagogique du centre de résistance des Tailles d'Herblay réalisé par le service archéologique interdépartementale Yvelines / Hauts-de-Seine. Sur l'une des cartes, la batterie de Marly est confondue avec le fort du Trou d'Enfer, une faute qui relève sans doute plus de l'inattention. Nous notons également, sur un panneau explicatif à côté de la batterie de l'Auberderie, l'oubli de la batterie du Champs-de-Mars. En effet, il est affirmé qu'il n'existait que cinq batteries au lieu de six. Pourtant, les vestiges de la batterie du Champs-de-Mars sont seulement à 350 mètres au nord dudit panneau.

Pour ce qui est du référencement de ces sites, il est relativement faible. Google Maps qui est le principal indicateur des sites historiques lorsque l'on lance une recherche par défaut sur internet ne mentionne l'existence que du fort du Trou d'Enfer, et des batteries de l'Auberderie et des Réservoirs. La batterie de Noisy n'est pas explicitement montrée et est mentionnée comme « définitivement fermée ». Elle possède malgré tout une courte page Wikipédia, tout comme le fort. La majorité des informations sur ces ouvrages Séré de Rivières nous proviennent de site de passionnés des vestiges militaires. Enfin, mise à part le centre de résistance nord des Tailles d'Herblay, les cinq autres ouvrages bétonnés sont totalement oubliés, seulement connus par une poignée de gens alors même que des milliers de personnes passent chaque jour à côté. Nous l'aurons compris, les ouvrages de la position de Marly n'ont pas la visibilité nécessaire pour attirer des visiteurs. Et si cela était à cause de leur état structurel actuel ? penchons-nous sur la question.

¹⁴⁴ **Annexe N°9** : Extrait de la carte de Mars 1915 sur les installations du CRP. Service historique de la défense : 23N72. Nous remarquons l'erreur de placement de la batterie des Réservoirs.

Commençons par le plus simple : le fort du Trou d'Enfer. Depuis 1938, le plaine du Trou d'Enfer est classée comme patrimoine naturel, ce qui bénéficie en partie au fort. Aussi, étant l'ouvrage majeur de la position de Marly, il a toujours suscité un certain intérêt auprès des passionnés du patrimoine local, à l'image de l'association qui s'en occupe aujourd'hui. Le fort est de loin l'ouvrage le mieux conservé. Chose rare, il possède encore de nombreux éléments métalliques dont des volets blindés. Son four à pain est également intact. Bien sûr, le temps fait son œuvre et les maçonneries vieillissent tandis que la végétation prend facilement le pas sur les cours intérieures. Nous le verrons rapidement, les arbres et arbustes ainsi que l'eau sont les principaux ennemis des ouvrages.

Pour ce qui est des batteries, nous mettons à part celle des Arches et celle de Marly puisque les locaux sont respectivement utilisés par la mairie et par le ministère de l'intérieur. Pour celle des Arches, la principale disparition est le fossé maçonné et sa caponnière. Le reste de l'ouvrage est dans un très bon état de conservation dû à son utilisation.¹⁴⁵ Pour celle de Marly, nous pouvons surtout remarquer qu'il existe encore les fossés maçonnés et ses caponnières apparentes. Cela dit, les fossés semblent se comblés peu à peu et les ouvertures donnant sur l'extérieur ont été bouchées.¹⁴⁶ De façon similaire, la végétation et les arbres poussent librement sur les bâtiments.

La batterie de l'Auberderie est aujourd'hui un site semi abandonné. Les travaux de remblaiement des magasins d'artillerie dans les années 1990 ont rendus plus difficile la lecture et l'attrait du site. À cela, il faut ajouter les arbres de toutes tailles et âges qui ont poussé sur l'édifice. La tentative d'aménagement du site avec un parking, des tables de pique-nique, des marches pour monter en haut de la batterie et un panneau pédagogique ont rapidement déclinés. En effet, dans un milieu forestier où l'humidité est plus forte et avec les déchets végétaux divers, tout se dégrade plus vite. Sans entretien depuis l'installation vers 2010, les tables s'abiment, les marches sont peu à peu recouvertes de terre et le panneau pédagogique est devenu à moitié illisible. Par ailleurs, il est impossible de connaître l'état des magasins d'artillerie, recouvert par plusieurs mètres cube de terre.¹⁴⁷

La batterie du Champs-de-Mars n'est plus qu'un souvenir. Difficile à localisée, il ne reste plus que quelques variations de niveau sur le sol forestier. Il semblerait que les magasins d'artillerie se soit partiellement effondré voir totalement. La partie la plus visible reste le fossé en terre se

¹⁴⁵ **Annexe N°14** : Photo de la batterie des Arches.

¹⁴⁶ **Annexe N°15** : Photo de la batterie de Marly.

¹⁴⁷ **Annexe N°16** : Photo de la batterie de l'Auberderie.

trouvant devant la batterie. Nous l'aurons compris, il n'y a plus rien à y voir et Diane a définitivement pris le dessus sur Mars.¹⁴⁸

La batterie des Réservoirs est restée dans son état d'origine. Les trois magasins d'artillerie sont accessibles, seul les portes fermant ces derniers ont disparu, les gonds toujours en place témoignant de leurs présences passées. Lors de sa construction, elle fût érigée en contrebas des réservoirs du domaine. De ce fait, le terrain reste humide une grande partie de l'année et la végétation ne s'y plaît que davantage. Ici aussi, les arbres ont repris leurs droits. Quelques aménagements ont été fait, notamment deux passerelles pour franchir le fossé gorgé d'eau mais ces derniers commencent à fortement se détériorer et de toute manière, il n'existe aucun chemin d'accès vers cette batterie. Par ailleurs, aucune mention n'est faite de cette batterie sur les panneaux du domaine de Marly, sa découverte relève le plus souvent du hasard.¹⁴⁹

La batterie de Noisy est de loin la plus intéressante mais aussi avec la situation la plus complexe, comme nous l'avons évoqué précédemment. De façon similaires aux autres batteries, la végétation a repris le pas sur l'ouvrage qui se retrouve couvert d'arbres, buissons et ronces. Aussi, les fossés maçonnés ont été comblés. La batterie est très grande, elle possède les dimensions d'un petit fort. Elle possède de multiples entrées, une dizaine environ. Celle-ci sont, soit merlonnées, soit bouchées avec des parpaings. Sous la terre, la structure reste globalement intacte à l'exception d'une des entrées qui s'est effondrée. À l'étage inférieur, celui qui était au niveau de l'ancien fossé, les ouvertures n'avaient pas été bouchées avant les travaux de remblaiement. De ce fait, des coulées de terre peuvent aujourd'hui être observée dans l'édifice. De la terre semble avoir également été déversée dans les grands puits d'aérations. À l'image des autres batteries, ce procédé présente de multiples défauts pour la préservation du bâti. Le premier est la pression exercée par la terre sur l'ouvrage. En effet, ils qui n'ont pas été conçu pour supporter des pressions latérales aussi élevées. La seconde est l'accumulation d'humidité, que ce soit dans la terre, la rendant encore plus lourde, mais aussi dans l'ouvrage, renforcé par le fait que les puits d'aération ont été partiellement bouchés. Enfin, cette terre devient un support pour la végétation qui conserve aussi l'humidité et abime le bâti avec ses racines. En l'état actuel, ces batteries abandonnées finiraient par s'écrouler d'ici quelques décennies, ne laissant qu'un tas de terre et de pierres. Merlonner les entrées ont été une solution de facilité, économique et définitive face au besoin de sécuriser les sites. Pourtant, cette sécurisation laisse à désirer puisque les risques de chutes sont toujours réels sans parler des nombreux conduits

¹⁴⁸ **Annexe N°17** : Photo de la batterie du Champs-de-Mars.

¹⁴⁹ **Annexe N°18** : Photo de la batterie des Réservoirs.

d'aération affleurent du sol et dans lesquels il est facile d'y glisser une jambe s'y l'on marche au mauvais endroit. Aussi, de nombreux arbres sont instables sur ces bâtiments.¹⁵⁰

Passons à présent aux centres de résistances situées à l'Ouest de la forêt de Marly. De façon général, leur structure est bonne. Le béton ne s'est effondré sur aucun des six ouvrages à l'exception des enduits intérieur du plafond. Comme précédemment, la végétation a également recouvert les édifices. Des six ouvrages, celui des Tailles d'Herblay, là où a été aménagé le sentier pédagogique, est de loin le plus complet mais aussi le plus endommagé. Sa particularité est d'avoir conservé les traces des tranchées faisant le tour de l'abris ainsi que les postes de tir en béton. Par contre, la terre a comblée à 80% les entrées et le fossé devant l'abris est remplis d'eau, tout comme l'intérieur de l'ouvrage. Sans surprise, de l'eau stagnante contre du béton érode peu à peu la structure, encore plus lorsque le gèle s'invite en hiver. Aussi, le sentier pédagogique installé il y a quelques années s'abîme déjà, un entretien régulier serait favorable à l'attractivité du site. De façon général, ces ouvrages sont des états de conservations similaires et possède encore des structures solides. Le principal défaut est le danger que représente ces ouvrages. En effet, il est facile de tomber dans le fossé, ces derniers faisant plus ou moins trois mètres de haut.¹⁵¹ Nous retrouvons également les mêmes problèmes que sur la batterie de Noisy avec des conduits d'aération affleurent du sol.

Aujourd'hui, les forts principaux / réduits centraux, mobilisent les communes, des associations et des services publics. Leurs réutilisations est courante, bien que partielle. Nous avons par exemple le fort de Saint-Cyr pour les archives de l'ECPAD ou encore le fort de Montmorency repris par l'armée. Si les locaux ne sont pas occupés, alors des projets culturels se développent autours avec des évènements divers et des associations essayant tant bien que mal de préserver les vieilles pierres de ces monuments souvent colossaux. Le réduit de Marly illustre parfaitement de second cas de figure. Si les forts mobilisent l'attention et sont réutilisées, soit à des fins utiles, soit pour des évènements sociaux-culturels, cela est l'inverse pour les batteries Séré de Rivières. Quelques exceptions existent, par exemple celle de Bouviers à Guyancourt transformée à partir de 2008 en école de musique. À Palaiseau, la batterie de la pointe a été restaurée en 2008. Enfin, la batterie de bois d'Arcy sert de lieu d'archives pour les films français. Cela représente trois batteries sur les 27 du CRP. La position de Marly illustre bien le destin des batteries sur l'ensemble du CRP avec soit des préservations quasi-totales car utilisées par les

¹⁵⁰ **Annexe N°19** : Photos de la batterie de Noisy en 2026 et en 1988.

¹⁵¹ **Annexe N°20** : Photo d'un des centres de résistance de la position de Feucherolles.

villes ou des administrations, soit des disparitions totales suite à un abandon total. En général, il est difficile de faire le bilan des vestiges des batteries du CRP faute d'inventaire précis.

3) Quel avenir pour ce patrimoine ? Les enjeux de la conservation du CRP

Avant toute chose, posons-nous la question suivante : pour quelle raison ces ouvrages est-il aujourd'hui négligé ? Pourtant, ils semblent reconnus comme patrimoine puisque des aménagements pédagogiques ont été fait de temps en temps et que de nombreuses associations sont aux chevets des forts. L'une des multiples raisons est que ce patrimoine militaire n'a jamais connu la guerre et est donc dissocié des grands événements historiques et de la mémoire collective. En comparaison, tout amateur de patrimoine militaire connaît les forts de Douaumont et Vaux, devenus indissociables de la bataille de Verdun et forgeant ainsi leur légende. Il est à noter que dans l'Est et le Nord-Est, là où se sont déroulés les combats, ces ouvrages ont été réutilisés de façon plus systématique pour y incorporer des musées / espaces culturels avec des associations s'en occupant. La situation géographique possède donc une place prépondérante dans la reconversion de ces édifices. Ainsi, être dans une ancienne zone de guerre présente un avantage de taille. Une autre limite que présente ce patrimoine est le nombre important de ces forts et batteries Séré de Rivières. Sur le territoire français, nous pouvons comptabiliser plus de 400 ouvrages Séré de Rivières tous confondus. De ce fait, ils n'ont rien d'exceptionnel avec des modèles architecturaux très similaires. Pourtant, les habitants sont attachés aux ouvrages de leur ville, par soucis de proximité et d'attachement à leur secteur géographique. Inévitablement, rentre en compte les questions monétaires. Ces ouvrages coûtent cher à entretenir et à réfectionner. Par ailleurs, l'État en met régulièrement en vente comme le fort du Haut Buc dans les Yvelines en 2024.¹⁵² Ce dernier a été acheté par un promoteur, le groupe GGL, souhaitant réaliser des logements.¹⁵³ En 2016, à Toul, le fort de Gondreville était à vendre aux enchères avec un prix de départ à 24 200 euros.¹⁵⁴ Ce dernier était dans un état de délabrement avancé. En 2022, le fort de Corneilles dans le Val d'Oise a obtenu des financements pour une réfection partielle de l'édifice. Le coût total s'élevait à plus de 750 000

¹⁵² GIRAUD Pierre-Marie, « L'État met en vente le fort du Haut Buc », In : *L'ESSOR DE LA GENDARMERIE*, 2024. Consulté le 19/03/2026. URL : <https://lessor.org/societe/letat-met-en-vente-le-fort-du-haut-buc/>

¹⁵³ MARQUE Alexandre, « Cet ancien fort militaire des Yvelines, abandonné depuis des années, tombe dans les mains d'un promoteur », In : *78 Actu*, 2024. Consulté le 19/03/2026. URL : https://actu.fr/ile-de-france/buc_78117/cet-ancien-fort-militaire-des-yvelines-abandonne-depuis-des-annees-tombe-dans-les-mains-dun-promoteur_62018333.html

¹⁵⁴ CHEFFER Stéphane, « Toul : vends fort, dans son jus... », In : *L'Est Républicain*, 2016. Consulté le 19/03/2026. URL : <https://www.estrepublicain.fr/edition-de-toul/2016/09/08/toul-vends-fort-dans-son-jus>

euros.¹⁵⁵ Comme nous le comprenons avec ces chiffres, les moyens financiers nécessaires sont très importants, notamment lorsque ces investissements doivent être effectués par des communes.

Malgré toutes ces contraintes, pourquoi garder les ouvrages Séré de Rivières de région parisienne ? Premièrement, ils sont une partie de l'histoire du Camp Retranché de Paris et s'inscrivent donc dans un cadre plus global. De plus, ayant été épargnés par les combats et modifications diverses pour les renforcer, ces bâtiments conservent leur identité d'origine et sont structurellement similaire à ce qui pouvait être observé en 1880. Pour ce qui est de la position de Marly, le fort et les batteries s'intègrent à un cadre exceptionnel dont la plaine du Trou d'Enfer qui est classée site naturel depuis 1932.¹⁵⁶ Enfin, ces fortifications militaires représentent des opportunités de reconversion diverses avec un cadre historique.

Un bénéfice inattendu est apporté pour certains de ces ouvrages : le code du patrimoine. En effet, la protection au titre des monuments historiques instaure une servitude de 500 mètres autour du monument historique. La densité des monuments historiques en région parisienne provoque une protection passive de nombreux édifices militaires du CRP. À Feucherolles où l'église Sainte-Geneviève est classée au titre des monuments historiques, cela permet la protection d'un abri bétonné. Le réduit du Trou d'Enfer, à Bailly, se trouve également dans la servitude de la Tour 104 du télégraphe Chappe. La porte des Gondis à Noisy-le-Roi protège la batterie de Noisy. Ces protections passives comprennent également la batterie des Arches et la batterie de Marly.¹⁵⁷ Il faut tout de même relativiser ce niveau de protection car, comme nous l'avons vu, cela n'a pas empêché les travaux de comblement de la batterie de Noisy.

Avec les constats réalisés précédemment, trois défis semblent émerger : comment préserver sur le long terme ces ouvrages, comment réussir à les entretenir et les rendre attrayant pour un / des publics, et / ou les reconvertir. Nous commencerons par nous questionner sur les batteries, puis sur les centres de résistances pour terminer par le fort du Trou d'Enfer.

Pour ce qui est des batteries, la première étape est de déterminer laquelle / lesquelles ont le plus de potentiel pour accueillir un projet culturel et / ou patrimonial. Tout d'abord, celles de Marly

¹⁵⁵ ABTROUN Samy, « Le fort de Corneilles va se refaire une beauté », In : *Liti.fr*, 2022. Consulté le 19/03/2026. URL : <https://liti.fr/le-fort-de-cormeilles-va-se-refaire-une-beaute/?utm>

¹⁵⁶ JAMETI Claude, *Le fort du trou d'enfer : un patrimoine exceptionnel à sauvegarder*. [En Ligne]. URL : https://www.mairie-bailly.fr/wp-content/uploads/2019/06/Plaquette-fort-du-trou-denfer_final.pdf

¹⁵⁷ INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME ÎLE DE FRANCE, *Le Camp Retranché de Paris, un nouveau regard sur les franges de l'agglomération*, 2014. pp. 104. URL : https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1159/Le_camp_retranche_de_Paris.pdf

et de Arches sont exclus d'office, étant aujourd'hui utilisées. Ensuite, la batterie de l'Auberderie présente des vestiges très limités et celle du Champs-de-Mars n'existe plus. Il nous en reste deux qui sortent du lot : La batterie de Noisy et celles des Réservoirs. Ces deux ouvrages présentent de multiples avantages et sont complémentaires. Premièrement nous avons remarqué qu'il s'agissait des batteries les mieux préservées, ayant conservées leurs structures d'origine malgré les levées de terre et le comblement des fossés à Noisy. Leur emplacement est également avantageux si elles doivent accueillir des visiteurs. En effet, la batterie des Réservoirs se situent dans le parc du domaine de Marly, à quelques centaines de mètres du musée et 30 mètres d'un grand sentier. Certes, les thématiques sont très différentes, mais cela ajoute une nouvelle dimension historique à l'ancien domaine du Roi Soleil. Un espace géographique n'est pas figé dans le temps et ses divers patrimoines méritent une place. Pour notre seconde batterie, l'accès y est relativement simple puisque le centre-ville de Noisy se trouve à 300 mètres avec un chemin débouchant directement sur l'ouvrage. Enfin, ces fortifications sont complémentaires car avec deux structures différentes. La batterie de Noisy possède l'aspect d'un petit fort tandis que celle des Réservoirs est une simple position de tir avec des magasins d'artillerie. Avec le réduit du Trou d'Enfer, cela met en perspective trois modèles d'ouvrages militaires différents. Le choix de ces deux édifices comme étant ceux avec le plus de potentiel semble évident et surtout pragmatique.

Quels projets pour ces deux batteries ? au vu de leur positionnement en forêt mais proche de site culturel important, un aménagement patrimonial semble être la meilleure des solutions. La batterie des Réservoirs demande relativement peu de travaux. Cela consiste surtout au débroussaillage, abattage de certains arbres ainsi que l'installation du sentier balisé et durable. L'ajout de quelques panneaux informatifs permettraient de compléter l'ensemble et ainsi valoriser ce site tout en limitant les investissements financiers. Aucun gros œuvre n'est à réaliser et une association avec les autorisations adaptées pourrait s'en occuper.

Pour la batterie de Noisy, le travail est plus conséquent et demanderait un certain investissement financier. Nous le savons, ce site est régulièrement squatté, ce qui rend la tâche difficile. La sécurisation du site est donc une priorité et les levées de terre ainsi que les parpaings pour protéger les entrées ne sont pas des solutions pérennes. Malheureusement, il ne semble pas exister de sécurisation à moindre coût est seul l'installation devant les entrées de grilles conçues contre les effractions seraient infaillibles. Cependant, la mise en place de dispositifs de fermeture efficaces se heurte rapidement à des contraintes financières importantes. En effet, une grille anti-effraction représente un coût moyen compris entre 200 et 300 euros par mètre

carré. Or, la batterie de Noisy comporte plus d'une dizaine d'entrées, dont la largeur avoisine généralement deux mètres. Une solution moins radicale serait une forme de protection passive par l'aménagement et l'entretien du site pour faire disparaître l'effet « abandonné » que l'on constate actuellement. Aussi, l'occupation du site par une association apparaît comme idéale pour dynamiser les activités humaines. Cela pourrait potentiellement rendre le site moins attractif pour les squatteurs. Cette protection passive passerait par les travaux suivants et classé dans un ordre de priorité : premièrement, un débroussaillage et l'abattage des arbres morts ou sans intérêt. Deuxièmement, rendre le site attractif avec un sentier balisé et des panneaux pédagogiques. Enfin, signaler la présence de ce lieu historique sur internet et les réseaux-sociaux pour déconstruire l'identité de ce site. Dans un deuxième temps, des aménagements plus importants pourraient être effectués et surtout, il faudrait réaliser une expertise de la batterie par des personnes compétentes pour savoir si des travaux de stabilisation / de gros œuvre sont nécessaires pour sécuriser l'ouvrage. Si les travaux peuvent se poursuivre dans l'ouvrage, il faudrait évacuer les carcasses de voitures calcinées, les divers déchets et la terre qui s'est invitée à l'intérieur lorsque la batterie a été merlonnée en 1994. Reste la question des anciens fossés. L'escarpe et la contrescarpe maçonnées sont aujourd'hui sous la terre et il semble très difficilement réalisable de déblayer ces fossés ou alors sur un projet à très long terme avec des moyens financiers et techniques élevés. Si ce site était repensé pour en faire autre chose qu'un lieu patrimoniale, cela demanderait tout autant de temps et au minimum autant de travaux. Repenser la batterie de Noisy représente un réel défi, conséquence d'une déresponsabilisation des acteurs de l'époque. La batterie n'était pas perçue comme un patrimoine mais comme une cause de problème que l'on aurait préféré faire disparaître dans les années 1990.

Passons à présent aux centres de résistances et leurs abris bétonnés. Pour rappel, ces abris fonctionnent par paire. En tout, il existe trois paires à l'Ouest de la forêt de Marly. Une première dans les Tailles d'Herblay, une seconde dans la plaine de Sainte-Gemme et la troisième autour de la ferme du Poult sur l'actuelle commune de Poissy. Une mise en patrimoine existe déjà avec le sentier pédagogique autour du centre de résistance Nord des Tailles d'Herblay. Une fois cet ouvrage vu par les visiteurs, les autres présentent peu d'intérêt puisqu'ils sont structurellement identiques. Dévoiler l'emplacement exacte des autres n'est pas dans l'intérêt de l'ONF et des communes propriétaires de ces ouvrages puisqu'ils pourraient être illégalement occupés, à l'image de la batterie de Noisy. Pour les deux ouvrages de Sainte-Gemme et celui au Sud des Tailles d'Herblay, Un entretien léger pourrait être adapté pour retirer la végétation

envahissante, mais aussi les déchets qui se trouvent dans les fossés et qui se sont accumulés avec le temps. Aussi, il serait utile de signaler le fossé avec, au minimum, une corde et des piquets de couleur. L'objectif est double : sécuriser le site et dépolluer. Ces deux ouvrages restent difficiles à valoriser car au milieu de champs agricole dont un, sans sentier pour s'y rendre. Pour l'ouvrage au Nord des Tailles d'Herblay comportant le sentier pédagogique, il serait également judicieux de signaler le fossé comme précédemment évoqué. L'entretien des panneaux informatifs est également une action à réaliser car leur lisibilité diminue avec le temps. La végétation doit également être maîtrisée. Enfin, nous avons remarqué que cet abri était inondé autant à l'intérieur que dans le fossé extérieur. Surveiller cette accumulation d'eau et drainer semble important pour éviter une dégradation accélérée de l'ouvrage. Les deux derniers abris, ceux de la ferme de Poult se trouvent dans un contexte différent. En effet, cette ancienne ferme est devenue un lieu de réception pour les mariages, évènements et fêtes diverses. La valorisation de ces deux bâtiments semble donc possible, d'autant plus qu'ils se situent à moins de 100 mètres de l'ancienne ferme. Comme toujours, la sécurisation du site reste une priorité avec le balisage des fossés et le débroussaillage. À partir de là, de multiples projets peuvent voir le jour à condition d'effectuer des travaux comme : une mise en valeur paysagère, un espace de visite libre avec médiation, un lieu d'exposition, une cave à vin. L'avantage est la forte fréquentation du lieu, ces deux centres de résistance peuvent être une vitrine pour le reste du Camp Retranché de Paris. De plus, avec deux abris, il est possible d'envisager deux projets distincts.

La batterie 816 est le seul vestige des batteries de 1914 sur ce secteur. D'un point de vue touristique et culturel, elle ne présente par un réel intérêt, elle est davantage une curiosité. Sa présence pourrait éventuellement inciter des recherches scientifiques et archéologiques comme cela a déjà été fait sur d'autres batteries du CRP. Si la volonté est de préserver ces derniers vestiges, alors un simple débroussaillage et le retrait du lierre sur le mur lui faisant face est suffisant.

Contrairement aux autres édifices étudiés, le fort du Trou d'Enfer mobilise l'attention de nombreuses personnes. Le fort est en vente depuis de nombreuses années et l'association patrimoniale qui valorise le site, l'ASTE en collaboration avec la société du Vieux Marly, soumet aux potentiels acheteurs divers projets. Dans une vidéo de 2024, le président de l'association du Vieux Marly, Xavier Loiseleur Des Longchamps, présente ses idées quant au

futur de l'ouvrage.¹⁵⁸ Les communes n'ayant pas les moyens de racheter et entretenir le site, des projets divers sont imaginés pour mettre en valeur ce patrimoine à moindre frais et selon les envies des potentiels acheteurs. Une idée serait une rénovation de quelques pièces du fort dont une chambrée et la boulangerie. Un autre projet plus ambitieux serait d'en faire un lieu d'accueil pour les artistes et / ou artisans, ce qui demanderait des travaux de remise aux normes et d'offrir un certain confort.

Face à ce constat et ces propositions du président de l'association du Vieux Marly, d'autres alternatives peuvent être envisagées pour entretenir et valoriser ce fort. Ces alternatives au nombre de trois peuvent se compléter voir se mélanger. Premièrement, il est possible de s'inspirer des associations s'occupant d'ouvrages militaires comme l'ASFF (association du secteur fortifié de Faulquemont) dans l'Est de la France.¹⁵⁹ Redonner de la lisibilité à un site militaire abandonné passe par de l'entretien courant et permet de se prémunir de dégradations accélérées. Constat redondant, la végétation s'invite dans les cours du fort du Trou d'Enfer et sur divers talus. Les dimensions de ce fort est tout de même un frein car entretenir une aussi grande surface demande un investissement important en temps, en matériels, en argent et réclame des personnes motivées prêtes à travailler bénévolement. La seconde option est la suivante : le fort possède une histoire qui dépasse le Camp Retranché de Paris. Deux thématiques se rapportent à lui : les chasses présidentielles puisque les tirées faisaient les bordures de la plaine du Trou d'Enfer et le centre d'instruction de l'artillerie spécialisée. Il pourrait être envisagé de créer une médiation culturelle sur ces deux thématiques. La création d'une antenne muséale permanente apparaît comme peu probable au regard des contraintes institutionnelles. En revanche, le développement de partenariats ponctuels avec des institutions telles que le musée de l'Armée ou le musée de la Chasse et de la Nature pourrait permettre d'apporter une dimension scientifique et de structurer un projet adapté au site du Trou d'Enfer. Aussi, nous l'avons longuement étudié, la forêt de Marly a participé à l'effort de Guerre entre 1914 et 1918. Ce fort étant propriété de l'ONF, cela pourrait inciter à la création d'une médiation et d'expositions sur la forêt et la guerre. La troisième possibilité est plus radicale et pourrait faire grincer des dents certaines personnes. Cela consisterait en la vente du site à des promoteurs et le reconverter avec des activités ludiques types « escapes games » ou « airsoft »

¹⁵⁸ Société historique Le Vieux Marly, *Documentaire de la société Le Vieux Marly sur le site et le fort du Trou d'enfer Marly-le-Roi*, YouTube, juillet 2024, 6 minutes 45 secondes. Consulté le 21/03/2026. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=gdm5bCK5GCE>

¹⁵⁹ Lien vers le site de ladite association : <https://asff.fr/fr/>

offrant ainsi un cadre exceptionnel et authentique. Cette dernière option aurait pour avantage de fiabilisé financièrement le site et de pouvoir le rénover. De plus, il n'est pas incompatible avec les autres projets si des compromis sont trouvés.

Les divers projets proposés sur tous les ouvrages que nous avons recensés découlent d'un idéal de conservation. Il est évident que tout conserver est impossible même si le souhaiter reste un objectif noble, les contraintes budgétaires étant le frein numéro un de ces projets. Au vu de ces difficultés, inciter à la conservation des sites par le biais d'associations prête à s'investir semble être une solution pragmatique et viable. Si l'on souhaite sauvegarder le patrimoine de second plan, il semblerait que cela se fera grâce à des amateurs motivés, donnant de leur temps. Bien que relativement court, ce bilan sur les ouvrages du secteur 8 est une incitation à la recherche sur les édifices du Camp Retranché de Paris. Si le CRP est historiquement compris dans son ensemble, il demeure mal connu localement.

Conclusion de la troisième partie

Le Camp Retranché de Paris, né de la volonté de défendre Paris et d'éviter un siège, comme celui de 1870-1871, n'a censé de se dilater au cours du XIX^{ème} siècle et ce, jusqu'en 1914 pour répondre aux progrès de l'artillerie. Entre 1876 et 1881, ont été construits un fort et six batteries dans un espace géographique restreint, témoignant de l'importance de cette position pour la défense de Paris. Dans les zones de servitude de ces ouvrages, le paysage forestier et semi-urbain est transformé pour répondre aux exigences de l'armée. Les arbres sont abattus, les broussailles brûlées, les divers bâtiments, dont des maisons, rasés. Pour autant, la forêt comme les bâtiments sont aussi utilisés par l'armée pour dissimuler les ouvrages ou y installer des positions de tirs. L'aménagement militaire de la forêt de Marly à la fin de ce XIX^{ème} siècle avait coûté environ quatre millions de francs. À peine les travaux finalisés, les fortifications Séré de Rivières étaient déjà obsolètes et résulte d'une réalité : construire après 1870 des forts et des batteries sur le modèle des forts des années 1840 n'est pas viable à cause des progrès fulgurants de l'artillerie. De plus, la guerre contemporaine réclame une capacité d'adaptation et de déplacements rapide, ce qu'un fort et des batteries maçonnées et figées ne permettent pas.

Au tournant du XX^{ème} siècle, la pensée militaire évolue et l'on conçoit la défense de Paris en réseaux et avec une mobilité et une occupation du terrain augmentée. Malgré les projets, l'argent manque et l'indécision règne. L'entrée en guerre de la France début août 1914 provoque la construction d'une troisième ceinture autour de Paris, des travaux qui dureront un peu plus d'une année. C'est à l'Ouest de la forêt de Marly que seront réalisés ces ouvrages qui comprennent six abris bétonnés dit « centre de résistance » ainsi que huit batteries comportant quatre canons de 155mm ou six canons de 120mm. Le tout est complété par des tranchées et des lignes de fils barbelés, repoussant les premières lignes du CRP à plus de 20 kilomètres de Paris. Bien que les aménagements aient été nombreux, le dispositif semblait trop faible pour résister à une armée et éviter un nouveau siège. Sur une ligne d'un peu moins de 5 kilomètres, nous avons 38 canons à l'Ouest de la forêt de Marly soit un peu moins de 8 canons au kilomètre. En comparaison, la densité de batterie pour la bataille de la Marne était de 10 à 20 pièces d'artillerie sur un front de plus de 250 kilomètres. À Verdun, il y avait 80 à 100 pièces d'artillerie au kilomètre et 120 à 150 au Chemin des Dames.^{160 et 161}

¹⁶⁰ FOLEY Robert, « The Battle of Verdun and German Offensive Tactics in 1916 », In : *Defence-in-depth.co, King's College London*. Janvier 2016. Consulté le 22/03/2026. URL : <https://defenceindepth.co/2016/02/26/the-battle-of-verdun-and-german-offensive-tactics-in-1916/>

Cantonnée à l'Est et au Nord-Est, le CRP n'aura pas d'utilité défensive et les batteries de la troisième ceinture sont peu à peu désarmées et abandonnées. Le fort du Trou d'Enfer et sa plaine deviennent entre l'été 1916 et l'automne 1917 un véritable laboratoire pour le développement d'une nouvelle arme secrète : les chars d'assauts. Pendant un peu plus d'un an, le plateau Est de Marly vie au rythme du bruit des moteurs et des militaires. Le fort ainsi que les batteries de Marly, des Arches et de Noisy sont utilisées pour loger une partie des troupes et la plaine du trou d'Enfer est aménagée pour réaliser les tests nécessaires aux chars. Les difficultés logistiques engendrent finalement la fermeture de ce centre d'instruction et de tests pour l'artillerie spécialisée. La position de Marly, Sainte-Gemme, Feucherolles illustre le Camp Retranché de Paris dans son ensemble : deux ceintures qui ne répondent pas aux besoins ainsi qu'aux effectifs de la guerre contemporaine et qui ne seront jamais mises en service.

L'après-guerre correspond à l'abandon progressif des ouvrages Séré de Rivières puis au déclassement. Leurs principales fonctions ayant été le stockage de munitions. La troisième ceinture et quant à elle peu à peu oubliée, les vestiges se limitent rapidement aux abris bétonnés et à quelques dénivellations, souvenirs des emplacements des batteries. Aujourd'hui, sur les sept ouvrages de la position de Marly, deux ont été réutilisés, un par la mairie de Louveciennes, l'autre par le ministère de l'intérieur. Les autres sont laissés à l'abandon, à l'exception du fort du Trou d'Enfer, partiellement protégé par une association locale, l'ASTE, pour ralentir sa dégradation. Aujourd'hui, le défi est de trouver des projets viables techniquement, humainement et financièrement au fort, batteries et abris bétonnés. Ces projets passeront par une dynamisation de la recherche scientifique sur le Camp Retranché de Paris et une meilleure médiation auprès du public, et notamment auprès des habitants de région parisienne. Aussi, les associations sont aujourd'hui l'un des meilleurs moyens pour préserver, entretenir et patrimonialiser des édifices que l'État ne veut pas et / ou ne peut pas sauvegarder.

¹⁶¹ TABORELLI Pierre, DEVOS Alain, LARTTE Sébastien, DESFOSSÉS Yves, BRENOT Jérôme, « Typologie et organisation spatiale des « polémo-formes » de la Grande Guerre révélées par l'outil LiDAR et les Plans directeurs. Application à la Champagne et à l'Argonne », *In Revue de géographie historique*, 10-11, 2017, consulté le 22/03/2026. URL : <https://journals.openedition.org/geohist/925>

Conclusion générale

La forêt de Marly, entre 1875 et 1918, est un espace aux fonctions multiples qui se superposent et se complètent. Trois acteurs principaux sont responsables de ces utilisations de la forêt : les forestiers, les habitants locaux et les militaires. Sur cet espace-temps de 43 années, la forêt connaît une activité humaine constante qui atteindra son pic durant la Grande Guerre, se traduisant par l'installation de fortifications militaires, de ventes de bois par adjudications, de coupes extraordinaires pour les besoins de l'armée et des civils mais aussi de déprédations par les militaires et la population locale.

Avant-guerre, l'exploitation de la forêt repose sur des mécanismes routiniers avec une supervision accrue et constante de l'administration des Eaux et Forêts vis-à-vis des exploitants forestiers. Pour autant, cette pression n'est pas unilatérale puisque la forêt publique dépend de ces exploitants qui, par l'intermédiaire de leurs achats et de leurs travaux, entretiennent la forêt et veillent à sa pérennité.

Cette cohabitation entre les acteurs repose sur des équilibres, souvent délicats. La multiplication des conflits d'utilisation et d'exploitation de la forêt est constatée durant la guerre. Pourtant la collaboration entre ces différents acteurs n'était pas un aspect nouveau dans la société. Mais, le contexte de guerre, l'arrivée des militaires en forêt, la diminution des effectifs des Eaux et Forêts ainsi que la pression mise sur le bois ont été la cause de ces incompréhensions, les uns voulant préserver à long terme le milieu forestier pendant que les autres avaient besoin de bois dans de courts délais. L'importance de la ressource ligneuse est particulièrement mise en lumière durant la guerre puisqu'elle est réclamée de tous. La guerre eut finalement un impact limité sur la forêt de Marly, bénéficiant d'une situation géographique favorable et d'une préservation relativement correcte grâce au travail des agents des Eaux et Forêts et des dispositions prises par l'administration centrale.

L'aménagement militaire de la forêt de Marly, autre dimension de son histoire, met également en relation l'administration des Eaux et Forêts, l'armée et les civils dans le cadre du Camp Retranché de Paris. Ce sont plus ou moins 30 hectares qui ont été retirés à la forêt de Marly pour bâtir les ouvrages Séré de Rivières. S'ajoutent à cela les contraintes des zones de servitudes ayant pour conséquence la destruction de maisons, de citernes ou encore de murs. Ce phénomène se répète en 1914 dans une moindre mesure à l'Ouest de la forêt, faisant apparaître toute la dimension stratégique de cet espace, par le biais de son couvert arboré et de sa surélévation topographique.

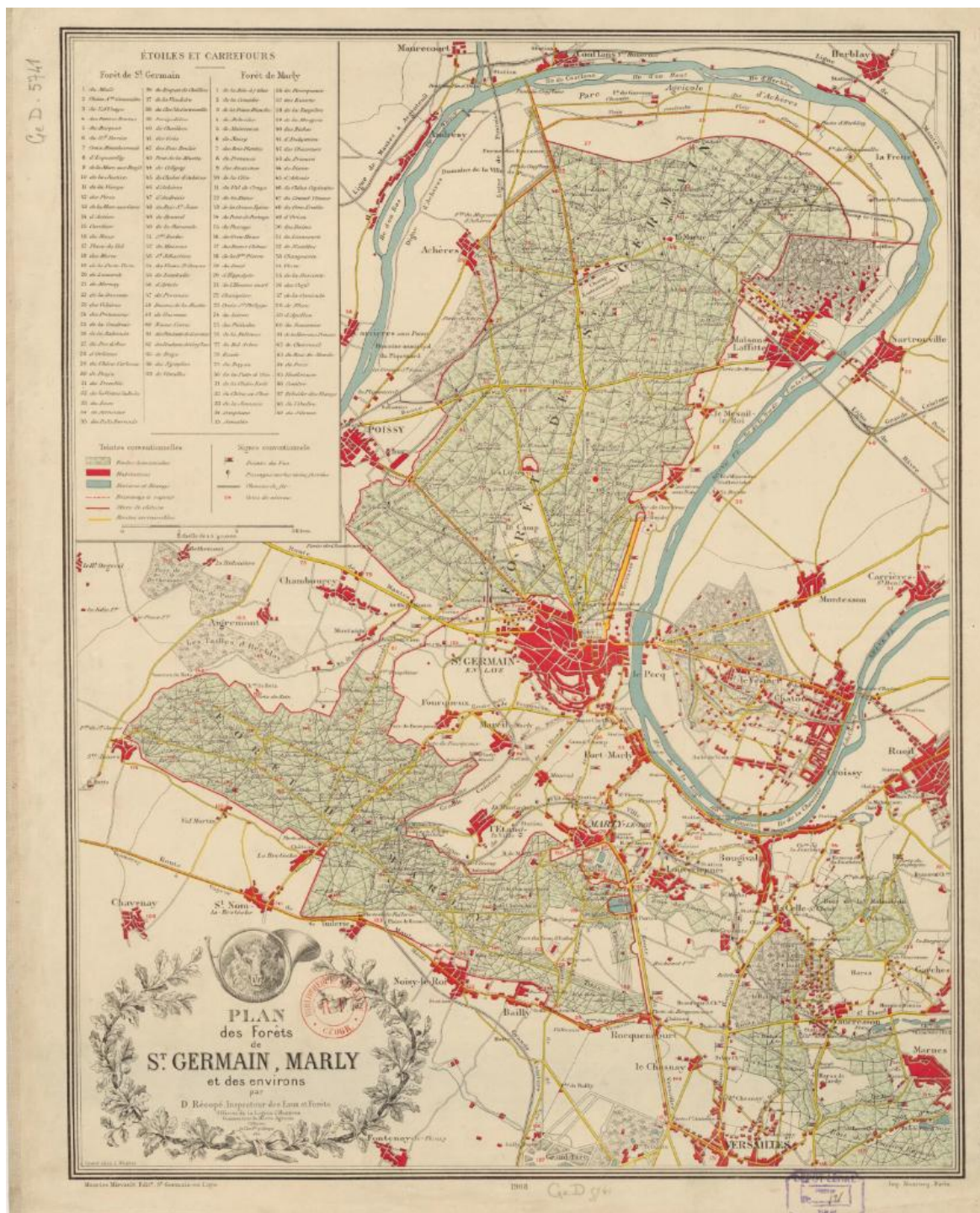
Si les traces de l'exploitation de la forêt disparaissent rapidement, il nous est parvenu les aménagements militaires, témoins d'un contexte géopolitique et militaire en tension. Finalement inutilisés pour défendre Paris, ce fort, batteries et abris bétonnés questionnent sur leur fonction et leur utilité dans le paysage actuel. Vestiges sans usage clairement défini, ils s'inscrivent dans un état intermédiaire, entre abandon et patrimonialisation, posant la question de leur devenir au sein de l'espace forestier de Marly, et plus largement des espaces forestiers du Camp Retranché de Paris. Aujourd'hui se joue l'avenir de ces vestiges qui sont peut-être encore trop nombreux pour qu'ils suscitent un véritable intérêt. De plus, ils n'ont pas bénéficiés de la dimension mémorielle qui se trouve rattachés à d'autres espaces géographiques et monuments. Dans ce contexte, les associations locales ont un rôle primordial à jouer pour permettre la sauvegarde et la promotion de ce patrimoine militaire.

Annexes

Annexe N°1

Plan de la forêt de Marly et de Saint-Germain en 1908

RECOPE. D, *Plan des forêts de St Germain, Marly et des environs*, Saint-Germain en Laye, Éditions Mirevault, BNF, 1908. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8444688t/f1.item.zoom#>



Annexe N°2

Affiche annonçant la vente de bois à Versailles

Forêts de Seine-et-Oise : intendance des domaines du Roi et Direction générale des Eaux-et-Forêts

[1775-1984] (1800-1966) : 8P 383

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Direction Générale des Eaux et Forêts

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

VENTE DES COUPES DE BOIS
EN 1913

A la diligence du Conservateur des Eaux et Forêts du 1^{er} Arrondissement, il sera procédé, aux lieux, jours et heures ci-après indiqués, par-devant M. le Préfet du Département de Seine-et-Oise ou son délégué, à l'intervention des Agents des Eaux et Forêts, en présence de MM. les Directeur des Domaines et Trésorier-Payeur Général ou de leurs délégués, des Maires, Administrateurs et Receveurs des Communes et Etablissements publics intéressés, à l'adjudication des Coupes de l'exercice 1913, à vendre en bloc, et de celles de l'exercice 1914, à vendre par unités de produits, dans les bois de l'Etat, des Communes et Etablissements publics situés dans le département de Seine-et-Oise, aux clauses et conditions des cahiers des charges, dont on pourra prendre communication dans les bureaux desdits fonctionnaires, savoir :

A RAMBOUILLET, le Mercredi 1^{er} Octobre 1913, à treize heures
EN LA SALLE DE L'HOTEL DE VILLE :

FORÊTS DOMANIALES. — 43 coupes de taillis-sous-futaie contenant ensemble 637 hect. 34 ; 10 coupes d'éclaircie de résineux à vendre par unités de produits, contenant ensemble 332 hect. 69 ; 3 coupes de produits accidentels pouvant produire 237 mètres cubes.

A PONTOISE, le Jeudi 2 Octobre 1913, à treize heures
EN LA SALLE DE L'HOTEL DE VILLE :

FORÊTS DOMANIALES. — 12 coupes de taillis-sous-futaie contenant 89 hect. 94 ; 1 coupe d'éclaircie à vendre par unités de produits, contenant 23 hect. 27.

FORÊT COMMUNALE. — 1 coupe de taillis-sous-futaie contenant 2 hect. 51.

A CORBEIL, le Samedi 4 Octobre 1913, à treize heures et demie
EN LA SALLE DES ADJUDICATIONS PUBLIQUES :

FORÊTS DOMANIALES. — 6 coupes de taillis-sous-futaie contenant ensemble 112 hect. 46 ; 4 coupes de futaie résineuse pouvant produire en bloc 3198 mètres cubes.

A VERSAILLES, le Mardi 7 Octobre 1913, à quatorze heures
EN LA SALLE DES ASSISES :

FORÊTS DOMANIALES. — 27 coupes de taillis-sous-futaie contenant ensemble 290 hect. 66 ; 6 coupes de futaie pouvant produire en bloc 1350 mètres cubes ; 8 coupes jardinatoires et d'éclaircie contenant 81 hect. 13 ; 8 coupes d'amélioration à vendre par unités de produits, contenant ensemble 104 hect. 95 ; 2 lots de produits accidentels (chablis).

FORÊTS COMMUNALES ET D'ETABLISSEMENTS PUBLICS. — 7 coupes de taillis-sous-futaie contenant ensemble 28 hect. 64.

Les indications détaillées relatives à chaque coupe sont consignées dans des affiches en cahier, mises à la disposition de toute personne intéressée et déposées au Secrétariat de la Préfecture et des Sous-Préfectures et dans les Bureaux de MM. les Agents des Eaux et Forêts et de MM. les Trésorier-Payeur Général et Receveurs des Finances, Directeur et Receveurs des Domaines et des Communes ou Etablissements publics intéressés, et chez tous les Brigadiers et Gardes des Eaux et Forêts.

Les acquéreurs ayant l'intention de se présenter pour la première fois dans le Département sont priés de faire connaître à l'avance les noms de leurs cautions à M. le Trésorier-Payeur Général pour les coupes en bloc et à M. le Directeur des Domaines pour les coupes par unités.

VU POUR APPPOSITION D'AFFICHES :
Versailles, le 18 Août 1913.
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général délégué,
P. JOUHANNAUD

PARIS, LE 14 AOÛT 1913.
Le Conservateur des Eaux et Forêts,
G. GÉNEAU.

Imprimerie Centrale des Chemins de fer, 104, rue Bergère, 20, Paris. — 23743-8-13.

Annexe N°3

Première page d'un cahier d'adjudication de l'année 1913

Forêts de Seine-et-Oise : intendance des domaines du Roi et Direction générale des Eaux-et-Forêts

[1775-1984] (1800-1966) : 8P 383

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES EAUX & FORÊTS

DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-OISE

ARRONDISSEMENTS COMPRENANT
DE
VERSAILLES, CORBEIL ET PONTOISE

1^{re} CONSERVATION
INSPECTION DE VERSAILLES

VENTE
DES
COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 1913

A la diligence de M. le Conservateur des Eaux et Forêts du 1^{er} arrondissement, il sera procédé à Versailles, le 7 octobre 1913 et jours suivants, s'il y a lieu, à treize heures et demie, en la salle des Assises, par devant M. le Préfet du département de Seine-et-Oise ou son délégué, à l'intervention des Agents des Eaux et Forêts, en présence de MM. les Directeur des Domaines et Trésorier-payeur général ou de leurs délégués, des Maires, Administrateurs et Receveurs des communes et établissements publics intéressés, à la *Vente des coupes de bois* ci-après désignées, aux clauses et conditions du cahier des charges et des clauses spéciales dont on pourra prendre communication dans les bureaux desdits fonctionnaires, savoir :

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

Vente à Versailles, le 7 octobre 1913

BOIS DOMANIAUX COUPES ORDINAIRES

I. — Coupes à vendre en bloc.

Art. 1. — Forêt de Bois-d'Arcy.

TERRITOIRE DE BOIS-D'ARCY
Cantons de Pis-à-Loup et des Gatines. — Triage de Pis-à-Loup
Coupe n° 22.
Coupe invendue de 1912.
(Taillis sous futaie.)

43 hectares 24 ares de taillis sous futaie de 29 et 38 ans, ensemble 227 arbres, savoir :

	60	80	100	120	140	160	180	200	220
<i>Circonférences</i>	424	34	26	12	6	2	1	2	3
207 chênes.....	43	4	2	1	»	»	»	»	»
20 divers.....									

Les chênes pouvant produire, en grume, 43 mètres cubes de bois de service ou d'industrie.

Limites. — Canton des Gatines : N. rigole des Clayes ; E. et S. terres ; O. chemin rural n° 7, dit des Charbonniers, et bois particuliers. — Canton de Pis-à-Loup : N., O. et S. propriétés particulières ; E. chemin rural n° 7.

Réserves. — Baliveaux : 895 chênes et 9 divers ; Modernes : 858 chênes, 4 frêne, 1 orme, 2 charmes ; Anciens : 349 chênes. Réserve, en outre, de tous les résineux.

Vidange. — Routes de pourtour et d'intérieur pour rejoindre le chemin rural des Charbonniers.

Charges. — Réparation des routes, 100 francs. — Emondage des réserves, 195 francs. — Extraction par racines des épines, 100 francs. — TOTAL : 395 francs.

Nota. — Font en outre, partie de la vente : *chablis* : 5 chênes et 3 frênes, marqués en délivrance du marteau du Chef de cantonnement, pouvant produire en grume 11 mètres cubes de tous bois, situés dans les coupes n° 8, 18 et 19.

Les autres ventes auront lieu dans la 1^{re} conservation, savoir : à Rambouillet le 4 octobre, à Pontoise le 2, à Corbeil le 4, à Sentis le 8, à Beauvais le 11, à Compiègne le 13, à Provins le 16, à Melun le 18 et à Fontainebleau le 20.

Annexe N°4

Un exemple d'articles en vente en forêt de Marly (1905)

Forêts de Seine-et-Oise : intendance des domaines du Roi et Direction générale des Eaux-et-Forêts

[1775-1984] (1800-1966) : 8P 382

— 7 —

Art. 14. — Forêt de Marly.

Canton du Gros-Hêtre. — Triège de la Porte de Fourqueux.

2^e Série. — Coupe n° 16. — Premier lot.

6 hectares 05 ares de taillis sous futaie de 20 à 24 ans, ensemble 206 arbres, savoir :

Circonférences :	60	80	100	120	140	160	180	220
1 chêne..	1	1	1	1	1	1	1	1
205 divers..	6	51	59	45	25	44	4	1

Limites. — N.-E. coupe n° 15 en exploitation; S. route allant de l'Etoile Parfaite à l'Etoile de la Salle-Verte; O. route allant de l'Etoile du Souillard à l'Etoile des Biches et route des Princesses.

Réserve. — Baliveaux : 215 divers; modernes : 2 chênes, 1 hêtre, 85 châtaigniers, 62 bouleaux; anciens : 42 chênes, 4 hêtres, 17 châtaigniers, 2 bouleaux.

Vidange. — Routes de pourtour et d'intérieur à la route des Princesses et à la route Dauphine pour rejoindre la route Nationale n° 190 et le chemin de grande communication n° 98.

Charges. — Fourniture de deux chauffages aux postes de la Porte de Fourqueux et de la Porte de Rocquencourt; façon et transport évalués, 120 francs. — Matériaux pour empierrement, 120 francs. — Réparation des routes, 120 francs. — Emondage des réserves, 30 francs. — Défonces et plantations, 50 francs. — TOTAL : 440 francs.

Nota. — Font. en outre, partie de la vente : 6 chablis (3 chênes et 3 bouleaux) marqués en délivrance du marteau du chef de cantonnement, pouvant produire, en grume, 1 m. c. de tous bois, situés 2^e série coupes n°s 19, 22, 23 et 24.

Article 15. — Deuxième lot.

6 hectares 05 ares de taillis sous futaie de 20 et 21 ans, ensemble 204 arbres, savoir :

Circonférences	60	80	100	120	140	160	180	200	280	400
41 chênes.....	1	1	1	2	4	2	1	1	1	1
493 divers.....	21	67	48	34	9	5	6	2	1	1

Les chênes pouvant produire, en grume, 17 mètres cubes de bois de service ou d'industrie.

Limites. — E. 4^e lot; S. route de l'Etoile-Parfaite à la route de la Salle-Verte; O. route des Princesses.

Réserve. — Baliveaux : 193 divers; modernes : 4 chênes, 77 châtaigniers, 29 bouleaux, 12 charmes; anciens : 76 chênes, 5 hêtres, 17 châtaigniers, 7 charmes.

Vidange. — Routes de pourtour et d'intérieur à la route des Princesses et à la route Dauphine pour rejoindre la route Nationale n° 190 et le chemin de grande communication n° 98.

Charges. — Fourniture de deux chauffages aux postes de la porte de Noisy et de la porte de Bailly; façon et transport évalués 120 francs. — Matériaux pour empierrement, 100 francs. — Réparation des routes, 100 francs. — Emondage des réserves, 30 francs. — Défonces et plantations, 50 francs. — TOTAL : 400 francs.

Article 16. — Forêt de Marly.

Canton du Gros-Houx. — Triège de la Porte de Noisy.

3^e Série. — Coupe n° 15.

43 hectares 26 ares de taillis sous futaie de 23 ans, ensemble 447 arbres, savoir :

Circonférences :	60	80	100	120	140	160	180	200	220	240	280	300	320
29 chênes....	1	4	2	3	4	3	5	4	1	1	1	2	1
418 divers.....	69	157	125	34	17	3	3	4	2	2	1	1	1

Les chênes pouvant produire, en grume, 51 mètres cubes de bois de service ou d'industrie.

Limites. — N. coupe n° 14 en exploitation; E. route de la Grosse-Epine; S. route de la Côte; O. coupe n° 13.

Réserve. — Baliveaux : 8 chênes, 1 hêtre, 295 divers; modernes : 86 chênes, 16 hêtres, 2 charmes, 216 bouleaux, 2 frênes, 39 châtaigniers; anciens : 97 chênes, 39 hêtres, 3 bouleaux, 40 châtaigniers.

Vidange. — Routes de pourtour et d'intérieur, route de la Muraille et route Rusée pour rejoindre le chemin de l'Etang-la-Ville à Noisy le-Roi d'un côté, et de l'autre la route de la Grille et la route Royale pour rejoindre le même chemin.

Charges. — Fourniture de trois chauffages aux postes de la porte de l'Etang, de la Grille-de-Maintenon et de Voluceau; façon et transport évalués 180 francs. — Matériaux pour empierrement, 120 francs. — Réparation des voies de vidange, 120 francs. — Emondage des réserves, 70 francs. — Défonces et plantations, 80 francs. — TOTAL : 570 francs.

Nota. — Font. en outre, partie de la vente : 122 chablis (78 chênes, 1 orme, 9 frênes, 25 châtaigniers, 9 peupliers) marqués en délivrance du marteau du chef de cantonnement, pouvant produire, en grume, 44 m. c. de tous bois, situés 1^{re} série, parcelles E¹, F¹, G¹, H¹, I¹, K¹, B¹, et 4^e série, parcelles F, L, N, O.

Annexe N°5

Extrait du sommier des procès-verbaux en 1917 pour des vols de bois par les civils en forêt de
Marly (page 1/2)

Forêts de Seine-et-Oise : intendance des domaines du Roi et Direction générale des Eaux-et-Forêts
[1775-1984] (1800-1966) : 8P 57

[illegible]

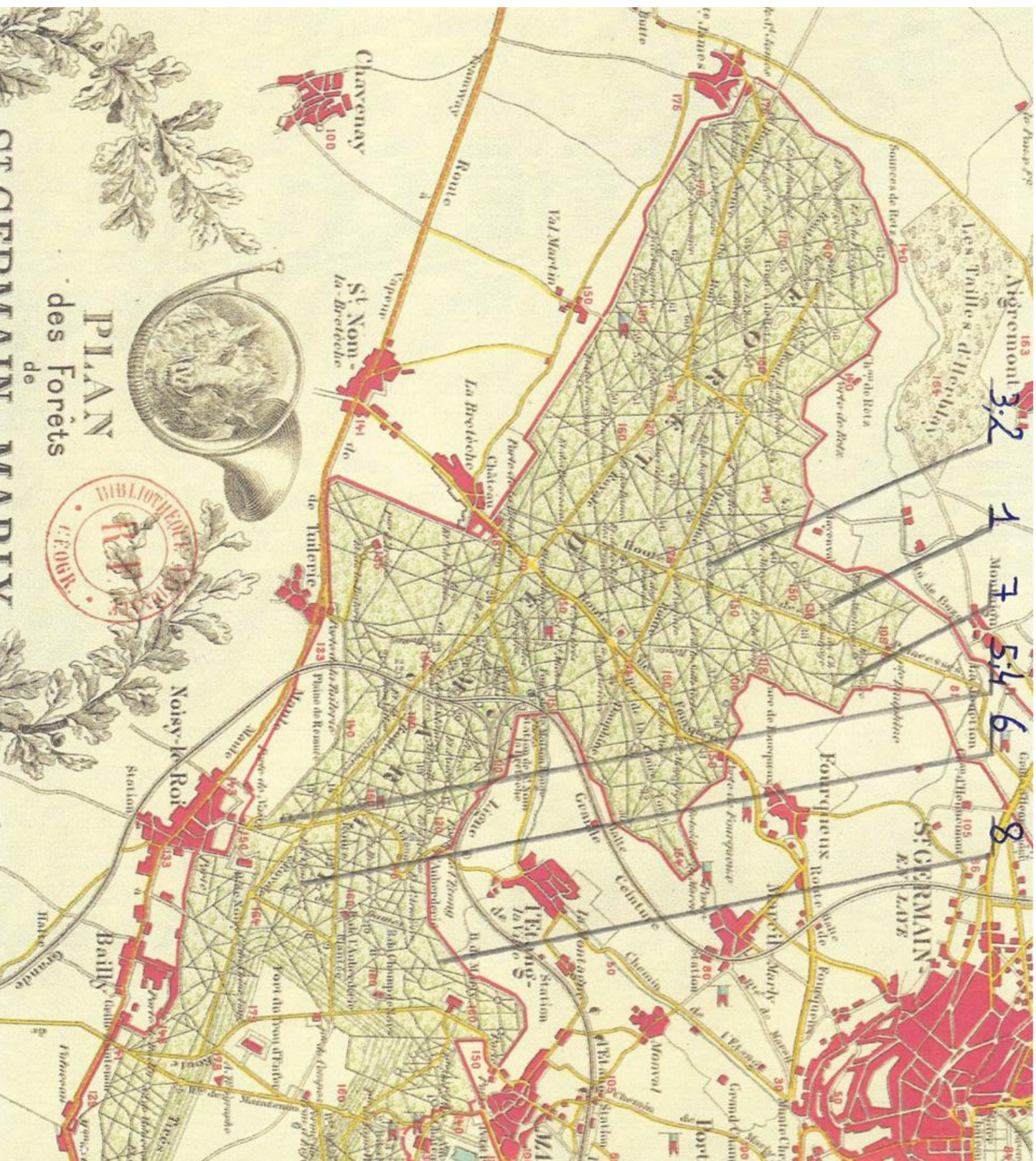
Extrait du sommier des procès-verbaux en 1917 pour des vols de bois par les civils en forêt de
Marly (page 2/2)

NATURE DES DÉLITS	DATES		OBSERVATIONS. (Indiquer si l'individu est ou non solitaire et si une transaction a été proposée.)
	DE LA RÉDACTION du procès-verbal ou chef du cantonnement.	DE L'ÉCRITURE du procès-verbal à l'agent chargé des poursuites.	
Pours. à la voir et à la hache, contournant l'arbre effe. Réparat. hachant et la route départementale.	17 Avril	2 Mai 1917	Transaction - Voir du 22 Mai 1917 Notif. du 5 Juin Cassat 16.04 Cuissey 16.04 Gaut 16.04 Leffray 6.04 Belleme 22.04
Conquêtitions			Transaction - Voir du 26 Mai 1917 Notif. du 26 Juin pour 34 M. de bois Lucas 37.42 Bourge 60.42 Lacoste 28.42 Michel 43.42 24 Juin Bourge 30.42 24 Juin 28.42 Léves 63.42 Chénier 42.42 24 Juin Lacoste 115.42 Bourge 37.42 Bourge 8.42 Colin 5.42 Lacoste 10.42 Grosse 41.42 Bourge 9.42 Grosse 7.42 24 Juin Lacoste 9.42 12.42 Bourge 56.42 Bourge 7.42 Lacoste 38.42 Bourge 200.42 Lacoste 7.42 Lacoste 28.42 Lacoste 36.42 24 Juin 16.42 Lacoste 0.42 14.42 Bourge 14.42 Bourge 37.42 Bourge 14.42 Lacoste 10.42 Bourge 50.42 Lacoste 6.42 Bourge 14.42 Lacoste 12.42 Bourge 20.42 Bourge 28.42 Bourge 37.42 Bourge 41.42

Annexe N°7

Emplacement des coupes en forêt de Marly réalisées pour les besoins de l'armée (Voir page suivante pour le report des numéros)

Récopé D, *Plan des forêts de St Germain, Marly et des environs*, Saint-Germain en Laye, Éditions Mirevault, BNF, 1908. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8444688t/f1.item.zoom#>



Report des numérotations sur la carte :

1 : Emplacement de la coupe par l'entreprise Carré.

2 : Emplacement de la coupe de l'article n°3.

3 : Emplacement de la coupe de l'article n°4.

4 : Emplacement de la coupe de l'article n°6.

5 : Emplacement de la coupe de l'article n°7.

6 : Emplacement de la parcelle sous servitude militaire.

7 et 8 : Emplacement des coupes de frênes n°10, 11, 12, 13, 14 et 15.

Annexe N°8

Exemple d'un article retiré de la vente et réservé pour les besoins de l'armée dans le cahier d'adjudication de l'année 1916.

Forêts de Seine-et-Oise : intendance des domaines du Roi et Direction générale des Eaux-et-Forêts
[1775-1984] (1800-1966) : 8P 383

Art. 2. — Forêt de Marly.

TERRITOIRE DE CHAMBOURCY
Canton de la Montjoie. — Triage de la Porte de Fourqueux.
2^{me} Série. — Coupe N° 5.
Coupe inventuée de 1915
(Taillis sous futaie.)

Le taillis a été exploité.

Estimation : 25 000
Mise à prix :
Prix d'adjudication : 113 000
Adjudicataire : M. Chapuis
demeurant à S. G. 2 bis 1012

43 hectares 94 ares de taillis sous futaie de 25 ans, ensemble 445 arbres, savoir :

Circonférences.	60	80	100	120	140	160	180	200	220	240	260	280	300	320
30 chênes....	5	2	3	3	4	5	4	2	1	1	2	2	1	1
3 ormes....	"	"	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
412 Divers....	6	43	495	407	33	12	3	4	2	1	4	1	2	2

Les chênes pouvant produire en grume, 53 m.c. de bois de service ou d'industrie.

Limites. — N. route des Chasseurs et des Veneurs ; E. route du Héron ; S. route Dauphine ; O. route des Dames.

Réserve. — Baliveaux : 29 chênes, 584 divers ; Modernes : 46 chênes, 2 hêtres, 44 ormes, 4 érable, 47 charmes, 1 pommier, 45 bouleaux, 5 châtaigniers ; Anciens : 228 chênes, 53 hêtres, 1 orme, 4 érables, 126 charmes, 43 châtaigniers.

Vidange. — Routes de pourtour et d'intérieur et route Dauphine pour rejoindre le chemin de grande communication n° 98.

Charges. — Fourniture d'un chauffage au poste de la Grille Royale, façon et transport évalués à 75 fr. — Matériaux pour empierrement 200 fr. — Réparation des routes 250 fr. — Emondage des réserves, 90 fr. — Défonces et plantations, 40 fr. — TOTAL 655 fr.

Art. 3. — Forêt de Marly.

TERRITOIRE DE CHAMBOURCY
Canton de la Montjoie. — Triage de Fourqueux.
2^e série. — Coupe n° 7. — 1^{er} Lot.
(Taillis sous futaie.)

Estimation :
Mise à prix :
Prix d'adjudication :
Adjudicataire : M.
demeurant à

5 hectares 89 ares de taillis sous futaie de 25 ans, ensemble 459 arbres, savoir :

Circonférences :	60	80	100	120	140	160	180	200	220	240	260	280
24 chênes....	"	"	5	4	2	3	2	3	"	1	1	1
138 Divers.....	3	73	43	41	2	"	2	3	4	"	"	"

Les chênes pouvant produire, en grume, 34 mètres cubes de bois de service ou d'industrie.

Limites. — N.-O. route de Valmartin (2^e lot) ; E. route des Princesses ; S.-O. route du Héron.

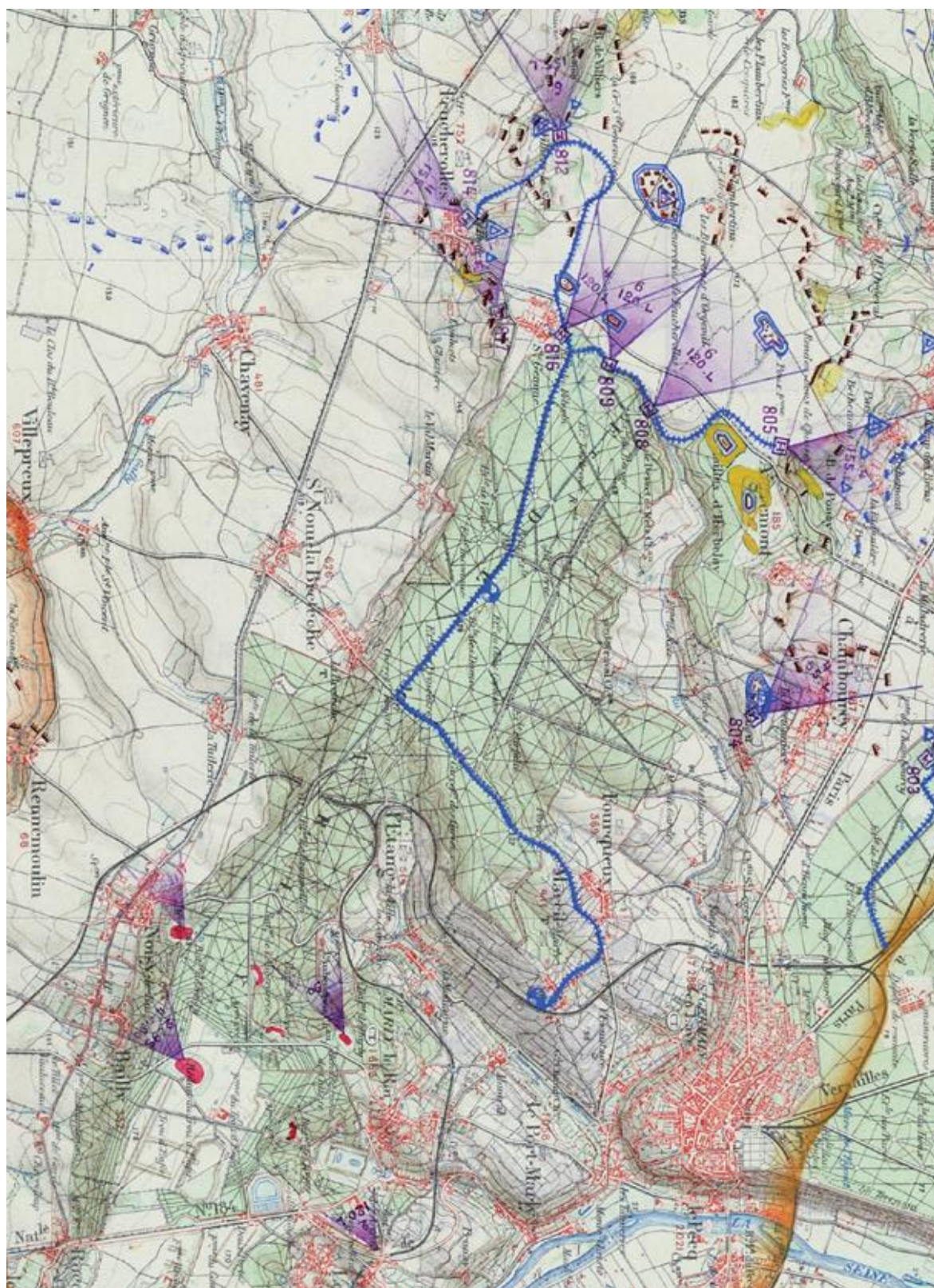
Réserve. — Baliveaux : 127 divers ; Modernes : 46 chênes, 1 hêtre, 5 charmes, 4 châtaignier, 49 bouleaux, 4 tremble ; Anciens : 70 chênes, 44 hêtres, 12 charmes, 4 châtaigniers.

Vidange. — Routes de pourtour et d'intérieur, route Dauphine pour rejoindre le chemin de grande communication n° 98 et route des Princesses pour rejoindre la route de Mantes.

Charges. — Fourniture de trois chauffages aux postes de la porte Dauphine, de la porte de Fourqueux et de la grille de Mantes, façon, transport et octroi, évalués 210 fr. — Matériaux pour empierrement, 210 francs. — Réparation des routes, 210 francs. — Emondage des réserves, 40 francs. — Défonces et plantations, 40 francs. — TOTAL : 710 francs.

Annexe N°9

Extrait de la carte de Mars 1915 sur les installations du CRP. Service historique de la défense : 23N72. In : SOCIÉTÉ HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE DU VIEUX MARLY, *Revue du Vieux Marly*, Le Vieux Marly, société historique, archéologique et culturelle, Marly-le-Roi, 2016. pp. 83.

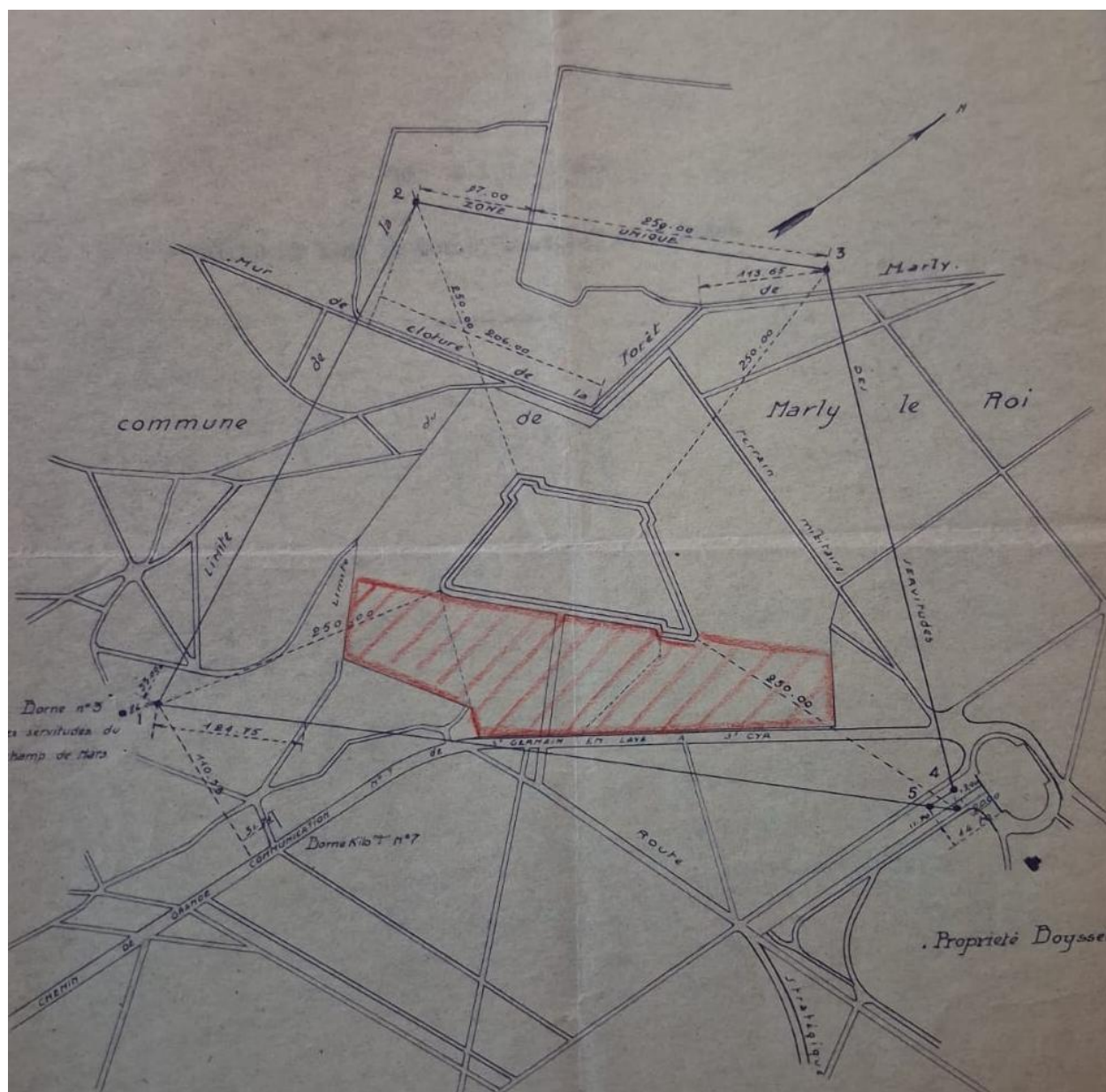


Annexe N°10

Plan de la zone de servitude de la batterie de Marly dans les années 1930

Forêts de Seine-et-Oise : intendance des domaines du Roi et Direction générale des Eaux-et-Forêts

[1775-1984] (1800-1966) : 8P 246



Annexe N°11

Photo d'une borne délimitant une zone de servitude militaire

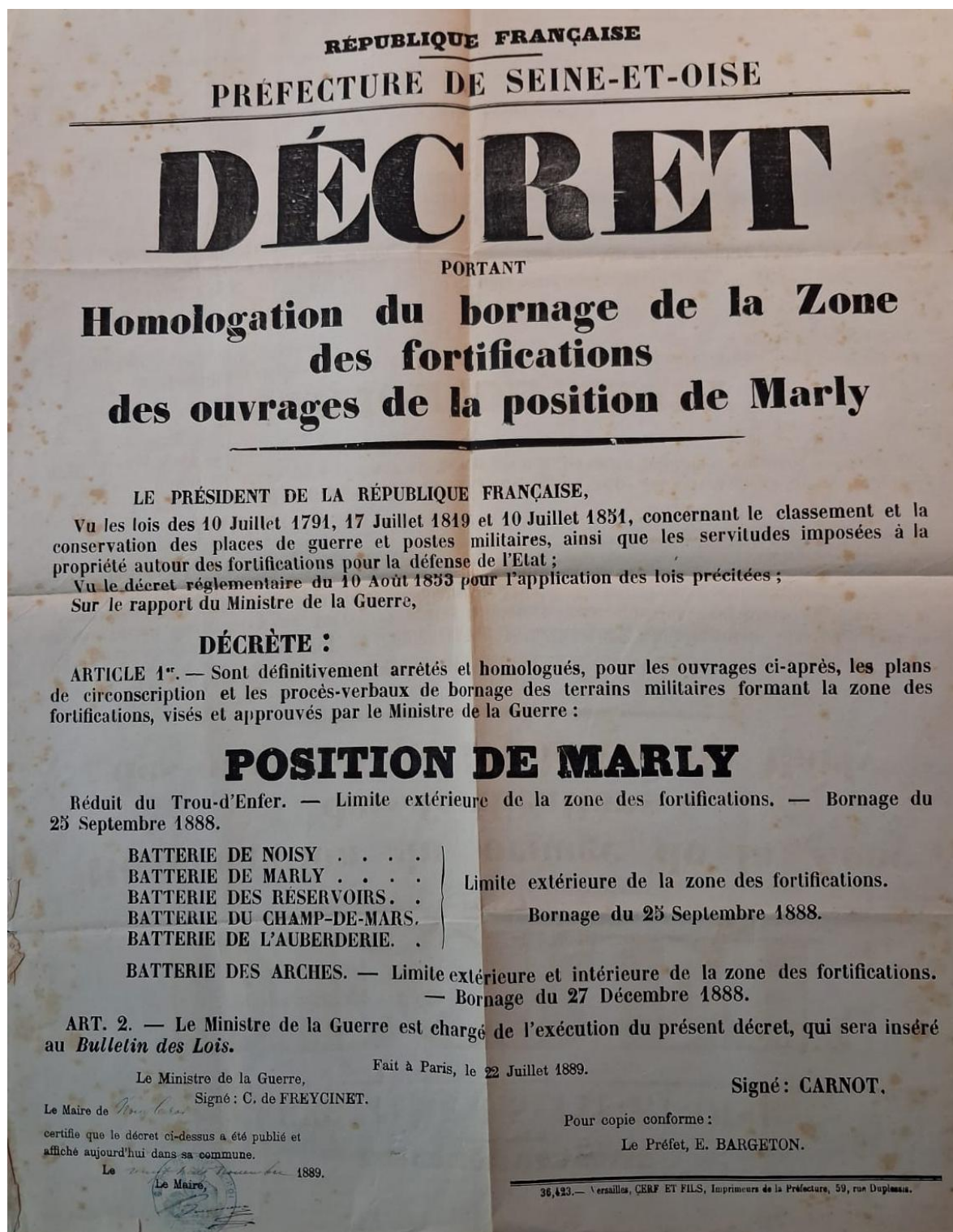
Crédit photo : Charles Naissant.



Affiche portant sur l'homologation des ouvrages de la position de Marly

Forêts de Seine-et-Oise : intendance des domaines du Roi et Direction générale des Eaux-et-Forêts

[1775-1984] (1800-1966) : 8P 246



Annexe N°13

Exemple d'un relevé photogrammétrique pour la batterie 805

GALLIENI Joseph-Simon, *Camp retranché de Paris. Levés photogrammétriques*, 1915. pp. 246.

URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10870497d/f246.item.zoom>



Annexe N°14

Photo de la batterie des Arches : l'ancien logis, aujourd'hui service technique de la mairie de Louveciennes.

Crédit photo : Charles Naissant.



Annexe N°15

Photo de la batterie de Marly : l'ancienne caponnière droite et l'escarpe devant le fossé, aujourd'hui propriété de ministère de l'intérieur.

Crédit photo : Charles Naissant.



Annexe N°16

Photo de la batterie de l'Auberderie : l'ancien talus extérieur et son fossé.

Crédit photo : Charles Naissant.



Annexe N°17

Photo de la batterie du Champs-de-Mars : l'ancien talus et le fossé extérieur aujourd'hui gorgé d'eau, derniers vestiges de la batterie.

Crédit photo : Charles Naissant.



Annexe N°18

Photo de la batterie des Réservoirs : l'un des trois anciens magasins d'artillerie, aujourd'hui partiellement couvert par la végétation.

Crédit photo : Charles Naissant.



Annexe N°19

Photos de la batterie de Noisy : deux des entrées de l'ouvrage dans une des cours, aujourd'hui bouchées par des parpaings posés par l'ONF.

Crédit photo : Charles Naissant.



Une rare photo de la batterie de Noisy en 1988 avant le comblement des fossés par l'ONF.

Crédit photo : Emmanuel Faye.



Une rare photo de la batterie de Noisy en 1988, une des cours intérieures avec ses entrées avant que celles-ci soient merlonnées.

Crédit photo : Emmanuel Faye.



Annexe N°20

Photo d'un des centres de résistance de Feucherolles : l'entrée couverte de l'abris située dans l'ancien fossé.

Crédit photo : Charles Naissant.



Sources

Archives départementales des Yvelines

Série : 8P 1-502 : Forêts de Seine-et-Oise : intendance des domaines du Roi et Direction générale des Eaux-et-Forêts [1775-1984] (1800-1966)

- 8P 57 sommiers des procès-verbaux. (registre).
- 8P 246 servitudes militaires. (carton).
- 8P 364 : Gestion des bois pendant la guerre, états des coupes exploités par l'armée. (carton).
- 8P 383 : Coupes de bois, ventes, cahiers des charges, adjudications (1913-1917). (carton).
- 8P 384 : Coupes de bois, ventes, cahiers des charges, adjudications (1917-1917). (carton).
- 8P 385 : Coupes de bois, ventes, cahiers des charges, adjudications (1918). (carton).

Archives nationales de Pierrefitte sur Seine

Fond Albert Thomas

- 94 AP 06 : artillerie spécialisée. (carton).
- 94 AP 15 : artillerie spécialisée. (carton).
- 94 AP 16 : artillerie spécialisée. (carton).
- 94 AP 17 : artillerie spécialisée. (carton).

Archives du service historique de la défense à Vincennes

Série V, sous-série 2V : section technique du génie 1886-1940.

- 2 V 69 : Rapports de la délégation (artillerie, génie) et avis S.T.G. sur l'organisation de la défense des places, le tracé des différents organes de la fortification. (carton).
- 2 V 73 : Notices envoyées par le ministre à la S.T.G., sur les batteries intermédiaires des places de Paris (secteurs Nord, Est, Sud et Ouest). (carton).
- 2 V 185 79 : (Dossier 1) Notes et instructions générales sur l'organisation des places-fortes et des ouvrages (1878-1911). (carton).

Bibliothèque National de France (En ligne sur Gallica)

- ASSOCIATION DES OFFICIERS DES EAUX ET FORÊTS, *Revue des eaux et forêts : économie forestière, reboisement, commerce des bois, chasse, louverie, pêche, pisciculture, régime des eaux, législation, jurisprudence, etc.* Paris : Berger-Levrault, Janvier 1904. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6345842p?rk=21459;2>
- Janvier 1905. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6263354v?rk=21459;2>
- Janvier 1906. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6486247b?rk=21459;2>
- Janvier 1907. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6327393b?rk=21459;2>
- Janvier 1908. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6269395n?rk=21459;2>
- Janvier 1909. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6371012c?rk=21459;2>
- Janvier 1910. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6270962t?rk=21459;2>
- Janvier 1911. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63709622?rk=21459;2>
- Janvier 1912. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97351326/f9.item>
- Janvier 1913. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9736360h/f9.item>
- janvier 1914. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97365213/f9.item>
- Janvier 1916. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9736072p/f9.item>
- Janvier 1917. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9746745g/f9.item>
- Janvier 1918. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9737558f/f9.item>

- COMITE DES FORÊTS, *Bulletin du Comité des forêts, syndicat central des propriétaires forestiers de France*, Paris : siège du comité des forêts, Tome 1, n°2, décembre 1913. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6557202g?rk=21459;2>
- n°3, Mars 1914. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65571840?rk=42918;4>
- n°4, Juin 1914. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65572368?rk=64378;0>
- n°5, Septembre 1914. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65572101?rk=85837;2>
- n°6, Décembre 1914. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6557142n?rk=107296;4>

- n°7, Mars 1915. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6557117k?rk=128756;0>
 - n°8, Mai 1915. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6557262r?rk=150215;2>
 - n°9, Aout 1915. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6558315r?rk=171674;4>
 - n°10, Mars 1916. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6557221t?rk=193134;0>
 - n°13, Octobre 1919. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t54205127t/f5.item>
-
- RECOPE. D, Plan des forêts de St Germain, Marly et des environs, Saint-Germain en Laye, Éditons Mirevault, 1908. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8444688t/fl.item.zoom#>
 - PIESSIX Hippolyte, LEGRAND-GIRADE Émile Edmond, *Manuel complet de fortification : rédigé conformément au programme d'admission à l'École supérieure de guerre (4e édition refondue)*, Paris, Beger-Levrault, 1909. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5675591g/f484.item>
 - DABAT L. *La Guerre et les Forêts françaises. Programme forestier*, Paris, Imprimerie Nationale, 1919. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5771991v/f3.item#>

Bibliographie

Histoire de la Grande Guerre

- BECKER Annette, AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *La Grande Guerre : 1914-1918*, Paris, Gallimard, 2013.
- COCHET François, *La Grande Guerre*, Paris, Tempus, 2018.
- PORTE Rémy, BECKER Jean-Jacques, *La Mobilisation Industrielle : Premier Front de La Grande Guerre ?* Paris, 14-18 édition, 2006.

Histoire environnementale

- BECOT Renaud, DEVIENNE Elsa, FOURNIER Patrick, FRIOUX Stéphane, MATHIS Charles-François, RAINHORN Judith, *L'histoire environnementale est un regard*, HAL SHS, 2023. URL : <https://shs.hal.science/halshs-04080534#>
- LOCHER Fabien, QUENET Grégory, « L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier » In : *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2009/4 n° 56-4, 2009. pp.7-38. URL : <https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2009-4-page-7?lang=fr>.
- QUENET Grégory, *D'autres récits en histoire ? Introduction à l'histoire environnementale*, BNF, YouTube, 2021. 1h 13min. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=tD8kAxIVhcU>
- QUENET Grégory, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?* Ceyzérieu, Éditions Champs Vallon, 2014. URL : <https://univ-scholarvox-com.bibdocs.u-cergy.fr/book/88824429>

Histoire de la forêt et des forestiers

- ARNOULD Benoît, « Le métier de forestier : entre rationalité et sensibilité », In : *Revue forestière Française*, n°1, Nancy, 2006, pp. 61-72.
- BOURGENOT Louis (dir), *Les eaux et forêts du 12^{ème} au 20^{ème} siècle*, Paris, CNRS, 1987.

- CHANCEREL Lucien, *Traité pratique de sylviculture, exploitation forestière et boisement*, Paris, Gauthier-Villars, 1920. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1308752h?rk=21459;2>
- CORVOL Andrée, *L'homme au bois : histoire des relations de l'homme et de la forêt, XVIIe-XXe siècles*, Paris, Fayard, 1987.

Histoire de la forêt et de la Grande Guerre

- AMAT Jean-Paul, *Les forêts de la Grande Guerre de 1815 à nos jours : histoire, mémoire, patrimoine*, Paris, PUPS, 2015
- CLOUT Hugh. « Les forêts de la Grande Guerre : histoire. » in : *Journal of Historical Geography*, v. 54, 2016, pp. 106 : URL : <https://www-sciencedirect-com.bibdocs.u-cergy.fr/science/article/pii/S030574881500170X?via%3Dihub>
- DUCAMP Roger, *Les arbres et la guerre*, Paris, Berger-Levrault, 1916. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65503922?rk=42918;4>
- GUYOT Charles, *La forêt et la guerre*, Nancy, Berger-Levrault, 1917. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6550622f/fl.item.r=for%C3%AAAt%20guerre>
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX ET FORÊTS, *La guerre et les forêts française*, Paris, imprimerie nationale, 1920. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5771991v?rk=42918;4>
- PUYO Jean-Yves, “Les Conséquences de La Première Guerre Mondiale pour les forêts et les forestiers français.” in : *Revue Forestière Française* v. 56, n°6, 2004, pp. 573-584. URL : <https://hal.science/hal-03449462/document>
- PUYO Jean-Yves. « Mobilisation des bois et autres impacts forestiers de la Première Guerre mondiale. », in : *Actes du Congrès national des sociétés savantes*, [s. l.], v. 127, n. 1, pp. 155–171, 2004. URL : <https://research.ebsco.com/linkprocessor/plink?id=828150f6-5668-3a05-8583-5bdafb3437b4>

Histoire du camp retranché de Paris

- BOURACHOT André, *Le Camp retranché de Paris 1792-1940*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2014.
- INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME ÎLE DE FRANCE, *Le Camp Retranché de Paris, un nouveau regard sur les franges de l'agglomération*, 2014. URL : https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1159/Le_camp_retranche_de_Paris.pdf